



# LVL Médical

La référence de l'assistance médicale à domicile

➤ Document  
de Référence 2009



# Document de Référence 2009



Le présent Document de Référence a été déposé le 28 janvier 2010 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, conformément aux dispositions de l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.



S.A. au capital de 4 076 073,05 Euros - Siège social : Cité Internationale, 44 quai Charles de Gaulle, 69463 Lyon Cedex 06 - 352 497 465 RCS Lyon - Siret 352 497 465 00067 - APE 6420 Z

Sont incorporés par référence dans le présent Document de Référence :

- le rapport d'activité du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2008 tels que présentés dans le rapport d'activité et dans le rapport financier inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 janvier 2009 sous le numéro D 09-0041 ;
- le rapport d'activité du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2007 tels que présentés dans le rapport d'activité et dans le rapport financier inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 mars 2008 sous le numéro D 08-0110.

Les informations incluses dans ces deux Documents de Référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le précédent Document de Référence.

Les deux Documents de Référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la société LVL Médical ([www.lvl-medical.com](http://www.lvl-medical.com)) de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).



## ➤ Le mot du Président

Dans un contexte caractérisé par le vieillissement de la population, le traitement possible à domicile de pathologies chroniques de plus en plus nombreuses, des régimes sociaux qui connaissent des déséquilibres financiers et l'intérêt de nouveaux acteurs pour ce marché, l'Assistance Médicale à Domicile est indéniablement un secteur porteur et attractif mais également très concurrentiel.

Par ailleurs, le cadre réglementaire dans lequel nous évoluons représente au-delà des contraintes imposées, des opportunités en termes d'amélioration de la qualité des prestations et de leur développement. A titre d'exemple, le changement de la réglementation LPPR en nutrition entérale témoigne d'une volonté de privilégier les forfaits de mise à disposition et, au-delà, de revaloriser la prestation. Autre exemple, les taux d'observance de nos patients très supérieurs à ceux constatés dans la profession nous permettent de pouvoir dialoguer en toute confiance avec les tutelles qui souhaitent notamment maîtriser l'activité de ventilation par pression positive continue.

La réforme de l'hôpital (Loi HPST) qui instaure en particulier la création des ARS constitue une opportunité de dialogue sur la prise en compte de notre métier dans une logique partagée de maîtrise des coûts et d'amélioration des conditions de vie des patients. L'étendue des possibles en terme de prise en charge et suivi à domicile est considérable. De nouveaux champs d'intervention s'ouvrent. Pour exemple, la chimiothérapie à domicile demeurée longtemps la prérogative exclusive des structures hospitalières, est aujourd'hui une activité parfaitement maîtrisée et assurée de manière très qualitative à domicile, comptant ainsi pour beaucoup dans la réussite des traitements.

On l'aura compris : notre secteur est en pleine mutation.

Face à ces enjeux majeurs pour tous les acteurs de la santé mais aussi et surtout pour les patients, LVL Médical, acteur présent depuis plus de 20 ans, se positionne en tant que leader de l'Assistance Médicale à Domicile. La professionnalisation durable de notre organisation, la justesse de nos choix stratégiques concernant les prestations médico-techniques et notre démarche ambitieuse en matière d'innovation nous permettent aujourd'hui d'être confiant pour l'avenir.

La politique de croissance externe menée par le Groupe est par ailleurs maîtrisée avec l'accélération du développement, notamment en Allemagne où les perspectives 2010 sont encourageantes. Le Groupe étudie également des possibilités d'implantation de ses activités dans d'autres pays.

Notre réussite tient pour beaucoup à la qualité et l'engagement de nos équipes. Aussi, notre ambition en terme de formation de nos collaborateurs est claire. Au-delà de la mise en place d'un parcours d'intégration et de formation interne, des programmes de formation externe ont été mis en place avec des scientifiques reconnus, permettant là encore une professionnalisation accrue de nos prestations et une implication forte de nos équipes.

La participation de LVL Médical au syndicat professionnel SYNALAM avec une présence au conseil d'administration, démontre bien qu'au-delà d'une vision métier partagée, la volonté est commune de faire reconnaître l'Assistance Médicale à Domicile comme un acteur incontournable dans la chaîne de santé.

Enfin, la mise en place d'un partenariat stratégique avec Malakoff Médéric nous offre également la perspective de partenariats avec le monde mutualiste. Le nouveau rôle que joueront les acteurs de complémentaires santé au sein du secteur de l'assistance médicale à domicile est également un élément prépondérant concernant notamment la prise en charge des affections longues durée. Aussi, l'augmentation prévisible de la quote-part des régimes complémentaires dans la prise en charge de ces patients représente une réelle opportunité pour le groupe LVL Médical. Pour les médecins partenaires du groupe LVL Médical, comme pour les patients pris en charge, et les adhérents de Malakoff Médéric, cette alliance ouvre de nouvelles possibilités d'améliorer et de compléter encore la qualité et la diversité des prestations.

Des convictions et des valeurs fortes ont été le socle sur lequel s'est construit LVL Médical. Aujourd'hui plus que jamais l'esprit de service qui est le nôtre depuis plus de 20 ans et qui anime l'ensemble des équipes en France et en Allemagne, exprime notre différence et nous confère un engagement. L'engagement d'excellence dans l'accompagnement de nos patients.



**Jean-Claude Lavorel**

Président Fondateur  
jc.lavorel@vl-medical.fr



## ➤ Le mot du Directeur Général

Notre Groupe a su faire preuve, au cours de l'exercice écoulé d'un développement soutenu, sur l'ensemble de ses activités en France comme en Allemagne ; les bons résultats du premier semestre ayant été confirmés sur l'ensemble de l'exercice. Une croissance de plus de 18% du chiffre d'affaires Groupe, un résultat et une marge opérationnelle en évolution constante témoignent de performances en forte progression et laissent présager de perspectives très favorables. Par ailleurs, avec plus de 40 000 patients au total, pris en charge chaque jour en France et en Allemagne, LVL Médical développe sa présence au quotidien auprès d'eux en entendant jouer pleinement son rôle de leader de l'Assistance Médicale à Domicile. Une présence renforcée en France (42 agences à ce jour) par l'ouverture de 2 nouvelles agences à Nancy et Besançon, et en Allemagne avec 10 agences supplémentaires (39 agences à ce jour), où le Groupe accentue sa couverture de l'ensemble du territoire grâce aux croissances externes réalisées.

L'année aura été marquée en France par l'amélioration continue de l'organisation de LVL Médical. Initié depuis plus de 3 ans, le projet de refonte du système d'information de LVL Médical a permis, au cours de l'exercice, de franchir une première étape avec le lancement réussi de l'extranet prescripteurs, un élément fort du développement de la relation avec les professionnels de santé. La deuxième étape sera effective, dès le premier trimestre, avec le déploiement du système sur le Siège et la Plateforme de Maintenance Centralisée. Fin 2010, commencera le déploiement sur l'ensemble des filiales.

Le Groupe a, par ailleurs, su renforcer la démarche qualité mise en place qui s'est traduite en février 2009 par le renouvellement de la certification ISO 9001: 2000. LVL Médical est le seul acteur du secteur ayant obtenu cette certification qui porte sur l'ensemble de nos processus et nos activités, et qui couvre la totalité des filiales du Groupe, témoignant ainsi d'une exigence forte en matière d'amélioration continue de la qualité de services. Les audits réalisés ont également permis de faire progresser la rentabilité des filiales et au-delà d'améliorer la maîtrise de la gestion opérationnelle. Un autre point à souligner en terme de qualité de service est l'image extrêmement positive de LVL Médical auprès de ses patients. En effet, les enquêtes de satisfaction patients réalisées annuellement ont permis d'identifier que 96% de nos patients sont satisfaits de la prestation réalisée et que 97%, recommanderaient LVL Médical à un proche. La mise en place à Bron (69) de la Plateforme de Maintenance Centralisée répond à l'objectif d'optimisation de la gestion du parc matériel ainsi qu'au respect des normes réglementaires en matière de maintenance. Au service de chaque agence en France, la plateforme de Maintenance centralisée voit sa valeur ajoutée reconnue avec les premiers effets positifs de la centralisation des achats qui doivent se poursuivre sur les prochains mois et prochaines années. Le renforcement de la Direction Générale a été également un point d'attention pour LVL Médical qui a créé en 2009, la fonction de Secrétaire Général afin notamment de piloter les croissances externes et d'accompagner le développement des activités allemandes.

En Allemagne, la poursuite du développement aura été un fait marquant et très positif de l'exercice, d'une part en raison des acquisitions réalisées (Lynn's best, Heilomed et Provita) et d'autre part grâce à l'augmentation des tarifs permise par les renégociations avec les caisses sur l'activité de soins intensifs, conséquence positive de la qualité des prestations de notre filiale Bonitas.

Autant de points qui nous permettent de revendiquer aujourd'hui, en France et en Allemagne, une organisation professionnalisée et pérenne, gage de la poursuite de notre croissance.

Aussi, les performances réalisées sur l'exercice mais également l'ensemble des actions et moyens de développement mis en place ainsi que l'implication au quotidien des 1800 collaborateurs du Groupe doivent nous permettre de soutenir et d'accompagner les projets de croissance ambitieux qui sont les nôtres. Des projets avant tout au service de nos patients et en lien de plus en plus étroit avec tous les acteurs de la santé.



**Stanislas Lavorel**

Directeur Général Délégué  
stanislas.lavorel@lvl-medical.fr



## ➤ Le mot du Directeur Général Allemagne

La société Bonitas fêtera cette année son 15<sup>ème</sup> anniversaire.  
Une belle occasion pour dresser un bref bilan et tracer des perspectives.

L'assistance aux patients nécessitant des soins - intensifs ou techniques présentant un haut niveau de spécialisation - crée une relation d'échanges, une approche intime de la vie au domicile, un accompagnement parfois jusqu'à la fin de vie et procure de belles satisfactions quand un patient vient à guérir...

Pour nous, qui ressentons peut-être ce plus beau métier du monde, comme une vocation, une chose est sûre : rares sont ceux qui peuvent vivre toute une vie sans entrer en relation tôt ou tard de leur existence avec un membre de notre profession d'infirmier(e)s.

Le secteur privé dans les soins ambulants en Allemagne a gagné en importance surtout ces 15 dernières années et représente aujourd'hui une part de marché proche de 60%.

Les offres de soins ambulants émanant du secteur public rencontrent de sérieuses difficultés, en raison de la nature de leurs structures, ce qui laisse présager du potentiel de progression de part de marché que connaîtront les prestataires privés dans l'avenir.

Notre population rapidement vieillissante engendre de surcroît une augmentation de plus de 50% du nombre des patients nécessitant des soins dans les 20 prochaines années.

Les sceptiques nous opposent fréquemment la même objection qui veut que cette prestation ne soit pas rentable sur la durée – une déclaration sans fondement, contredite par le fait que l'ensemble des coûts dégagés par ces patients ne représente que 1,69 % de toutes les dépenses des caisses maladie allemandes.

Toute collectivité humaine doit pouvoir assumer des soins dignes à ses semblables en quête d'aide, sans quoi les fondements de la cohésion sociale s'effondrent.

Une vie et une mort dans la dignité, à son domicile, selon ses volontés, dans ses propres murs est possible financièrement et permet de rester fidèle aux valeurs de notre société.

15% de l'ensemble des patients dépendants soignés en Allemagne et 25% des enfants requérant des soins intensifs sur le territoire sont pris en charge par des filiales de Bonitas.

La seule limite rencontrée dans notre stratégie de croissance est purement et simplement le manque de personnel de soins et la difficulté à en recruter. Notre société doit absolument régler cet « état d'urgence des soins », afin que nos générations futures puissent aussi bénéficier de soins de haute qualité à leur domicile.


Afin de compenser ce manque de professionnels, nous allons ouvrir au cours de cette année et l'année prochaine 10 nouvelles petites unités de soins intensifs, afin de sortir les patients plus vite de l'hôpital et de faire de ces lieux une étape intermédiaire de soins sur le chemin du retour à la maison.

Cette évolution nous a été instamment demandée par les tutelles.

Le contexte est en l'espèce un droit fondamental fixé légalement :

« l'ambulant avant le stationnaire ».

Je ressens ces défis à relever dans le futur et les belles années de collaboration active entre LVL Médical et Bonitas comme une vraie chance. Pour nous et nos patients, cette relation entraîne force, innovation, une aspiration à la qualité, un certain idéalisme et un regard indispensable porté sur les besoins de nos patients, de nos professionnels, et la satisfaction de nos actionnaires.  
Je suis très heureux de faire partie de ce projet ambitieux.



**Lars UHLEN**

Fondateur et Associé Gérant

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Personne responsable du Document de Référence</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>67</b>
	Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence	12			
	Attestation du responsable du Document de Référence	12	<b>12</b>	<b>Information sur les tendances</b>	<b>69</b>
	Politique d'information	13		Événements récents	70
				Perspectives d'avenir	71
<b>2</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>73</b>
	Commissaires aux Comptes titulaires	16			
	Commissaires aux Comptes suppléants	16	<b>14</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance</b>	<b>75</b>
	Rémunération des Commissaires aux Comptes	17		Membres du Conseil d'Administration	76
	Renouvellement des Commissaires aux Comptes	17		Expérience des organes de direction, d'administration et de surveillance	79
<b>3</b>	<b>Informations financières sélectionnées</b>	<b>19</b>		Conflits d'intérêts potentiels et accords	79
<b>4</b>	<b>Facteurs de risques</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>Rémunération et avantages</b>	<b>81</b>
	Risques relatifs à l'activité de la Société	22		Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux mandataires sociaux de la Société	82
	Risques opérationnels	23		Engagements d'indemnités de départ	82
	Risques juridiques	24		Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	82
	Risques de marché	24		Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux	82
	Engagements hors-bilan	25		Stock-options et actions gratuites	82
	Assurances et couverture des risques	26		Recommandations AFEP/MEDEF	82
<b>5</b>	<b>Informations concernant la Société</b>	<b>29</b>	<b>16</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance</b>	<b>85</b>
	Histoire et évolution de la Société	30		Echéance du mandat des administrateurs	86
	Investissements	31		Contrats de service	86
<b>6</b>	<b>Aperçu des activités</b>	<b>33</b>		Comités spécialisés	86
	Présentation de l'activité assistance médicale à domicile : LVL Médical en France	34		Gouvernement d'entreprise	86
	Présentation des activités soins infirmiers et soins intensifs : LVL Médical en Allemagne	43		Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société pour l'exercice 2008-2009	86
<b>7</b>	<b>Organigramme</b>	<b>47</b>		Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société LVL Médical Groupe	93
<b>8</b>	<b>Propriété immobilière, usines et équipements</b>	<b>51</b>	<b>17</b>	<b>Salariés</b>	<b>95</b>
	Propriété immobilière	52		Effectifs	96
	Impact environnemental	52		Participation des mandataires sociaux	98
<b>9</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat du Groupe</b>	<b>55</b>		Intéressement et participation du personnel	98
	Situation financière	56			
	Activité et résultat opérationnel	58			
	Stratégies ou facteurs ayant ou pouvant influencer les opérations de la Société	62			
<b>10</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>	<b>65</b>			

<b>18</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	<b>101</b>
	Répartition actuelle du capital social et des droits de vote	102
	Principaux actionnaires disposant de droits de vote spéciaux	102
	Contrôle de la Société	102
	Accords connus de la Société pouvant entraîner un changement de contrôle de cette dernière	102
<b>19</b>	<b>Opérations avec des apparentés</b>	<b>105</b>
	Flux intra-groupe	106
	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés au 30 septembre 2009	107
<b>20</b>	<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société</b>	<b>111</b>
	Comptes consolidés au 30 septembre 2009	112
	Comptes sociaux au 30 septembre 2009	142
	Rapports des commissaires aux comptes	157
	Informations financières intermédiaires au 31 décembre 2009	160
	Politique de distribution des dividendes	161
	Procédures judiciaires et d'arbitrage	161
	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	161
<b>21</b>	<b>Informations complémentaires</b>	<b>163</b>
	Capital social	164
	Principales dispositions statutaires	171
	Nantissements	173
<b>22</b>	<b>Contrats importants</b>	<b>175</b>
<b>23</b>	<b>Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	<b>177</b>
<b>24</b>	<b>Documents accessibles au public</b>	<b>179</b>
<b>25</b>	<b>Informations sur les participations</b>	<b>181</b>

## REMARQUES GENERALES

Le présent Document de Référence contient des indications sur les objectifs, perspectives, et axes de développement de LVL Médical Groupe notamment dans ses chapitres 6, 12 et 13. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits dans le chapitre 4 – Facteurs de risques, avant de prendre leur décision d'investissement.

Dans ce document, la société LVL Médical Groupe est dénommée « LVL Médical » ou la « Société ». Le « Groupe » ou le « Groupe LVL Médical » désigne LVL Médical et ses filiales :

LVL Médical Deutschland GmbH,  
LVL Médical Centre Est (« zone Centre Est »),  
LVL Médical Paris et Nord (« zone Paris et Nord »),  
LVL Médical Sud (« zone Sud »),  
LVL Médical Sud-Ouest (« zone Sud-Ouest »),  
LVL Médical Est (« zone Est »),  
LVL Médical Corse et  
LVL Médical Ouest (« zone Ouest »).



# Personne responsable du Document de Référence

<b>1</b>	<b>Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence</b>	<b>12</b>
<b>2</b>	<b>Attestation du responsable du Document de Référence</b>	<b>12</b>
<b>3</b>	<b>Politique d'information</b>	<b>13</b>

## 1 Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence

Stanislas Lavorel, Directeur Général Délégué

## 2 Attestation du responsable du Document de Référence

*« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.*

*J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.*

*J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »*

Fait à Lyon, le 27 janvier 2010



**Stanislas LAVOREL**  
Directeur Général Délégué

### 3 Politique d'information

Depuis 2008, LVL Médical Groupe a mis en œuvre de nouveaux vecteurs de communication financière afin de tenir ses actionnaires informés de son actualité et de son développement, et de répondre à la mise en application de la Directive Transparence.

#### La mailing list et l'envoi de documents de référence et d'information financière

Toute personne intéressée par l'actualité du Groupe a la possibilité de s'abonner, via le site Internet du Groupe, à la mailing list de diffusion de l'information financière. Il est possible de recevoir, sur simple demande, le Document de Référence ainsi que tous les documents d'information financière présents sur [www.lvl-medical.com](http://www.lvl-medical.com).

#### L'espace actionnaires sur le site institutionnel

L'ensemble de ces informations sont également consultables (et téléchargeables) en ligne et en temps réel sur [www.lvl-medical.com](http://www.lvl-medical.com). Les actionnaires peuvent, en outre, y retrouver les déclarations des transactions sur actions propres et autres chiffres clés relatifs à la vie financière du Groupe LVL Médical.

#### Un plan média diversifié maintenu en 2009

LVL Médical Groupe diffuse également depuis 2007, l'ensemble de ses résultats financiers (annuels, semestriels et trimestriels) sur le site Internet [www.actusnews.com](http://www.actusnews.com) en complément de l'information publiée dans la presse quotidienne économique.

#### Des relations privilégiées avec les parties prenantes

En complément de la diffusion réglementaire de l'intégralité de ses communiqués financiers en Europe, LVL Médical Groupe a mis au point une diffusion personnalisée de son actualité aux journalistes, analystes (spécialistes du secteur et des mid&smallcaps) et gérants français et anglo-saxons.

De plus, le Management du Groupe a maintenu en 2009 les présentations sur-mesure en "one to one" lors de road shows, une occasion supplémentaire pour les actionnaires de bénéficier d'une forte exposition du Groupe, et donc d'informations objectives et régulières.

---

#### Contact investisseurs

LVL Médical Groupe  
Relations actionnaires  
Marie-Pierre Pinay-Bidegaray  
Tél. 04 26 68 68 68  
[actionnaires@lvl-medical.com](mailto:actionnaires@lvl-medical.com)  
[www.lvl-medical.com](http://www.lvl-medical.com)



# Contrôleurs légaux des comptes

<b>1</b>	<b>Commissaires aux Comptes titulaires</b>	<b>16</b>
<b>2</b>	<b>Commissaires aux Comptes suppléants</b>	<b>16</b>
<b>3</b>	<b>Rémunération des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2008-2009</b>	<b>17</b>
<b>4</b>	<b>Renouvellement des Commissaires aux Comptes</b>	<b>17</b>

## 1 Commissaires aux Comptes titulaires

### GRANT THORNTON SA

Représenté par Madame Françoise Mechin  
42 avenue Georges Pompidou  
69442 LYON CEDEX 03  
Téléphone : 04 72 13 11 11  
Télécopie : 04 72 13 03 04

#### Date de première nomination :

- Assemblée Générale du 20 mars 2008.
- Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

### JOYE SA

Représentée par Monsieur Thierry Charlotte  
49, cours Vitton  
69006 LYON  
Téléphone : 04 72 69 82 69  
Télécopie : 04 78 94 02 35

#### Date de première nomination :

- Assemblée Générale du 29 mai 2000.
- Renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mars 2006.
- Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

## 2 Commissaires aux Comptes suppléants

### INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC

Représenté par Monsieur Victor Amselem  
3 rue Léon Jost  
75017 PARIS

#### Date de première nomination :

- Assemblée Générale du 20 mars 2008.
- Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

### MADAME STÉPHANIE MEFFRE

ZA des Laurons  
26100 NYONS

#### Date de première nomination :

- Assemblée Générale du 26 février 2009.
- Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

### 3 Rémunération des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2008-2009

En K€	Auditeurs légaux											
	JOYE SA				GRANT THORNTON				DANIEL CECCALDI			
	MONTANT		POURCENTAGE		MONTANT		POURCENTAGE		MONTANT		POURCENTAGE	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
<b>AUDIT</b>												
<b>Commissariat, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>												
Emetteur	42	40	18%	17%	42	41	24%	24%		6		100%
Filiales intégrées globalement	194	189	82%	83%	70	73	40%	43%				
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux Comptes</b>												
Emetteur						5		3%				
Filiales intégrées globalement					61	52	35%	30%				
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>236</b>	<b>228</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>173</b>	<b>170</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>6</b>		<b>100%</b>
<b>AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT</b>												
Juridique, fiscal, social												
Autres												
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>236</b>	<b>228</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>173</b>	<b>170</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>6</b>		<b>100%</b>

### 4 Renouvellement des Commissaires aux Comptes

Néant.



# Informations financières sélectionnées

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats extraits des comptes consolidés du Groupe établis selon les normes comptables IFRS pour les exercices clos les 30 septembre 2007, 2008 et 2009.

En M€	30/09/07	30/09/08	30/09/09	Variation 2009 vs 2008 en %
Chiffre d'affaires	97,0	114,5	136,1	18,9%
Ebitda	21,7	23,6	29,2	23,5%
Résultat opérationnel courant avant stock options	15,1	13,9	19,5	39,9%
Résultat opérationnel courant	14,2	12,3	17,9	45,6%
Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	-2,2	-1,4	-1,8	25,8%
Autres produits et charges opérationnels	0,0	-2,4	-0,8	-66,0%
Résultat avant impôt	12,5	8,7	15,3	76,9%
Impôt	-1,9	-1,6	-5,1	220,7%
Résultat après impôt	10,6	7,1	10,3	45,0%
Résultat net part du groupe	10,3	6,8	9,9	46,0%
Capital social + primes	75,5	75,5	69,7	-7,6%
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	42,3	51,1	49,4	-3,2%
Endettement financier net	6,1	6,2	19,4	211,1%



# Facteurs de risques

<b>1</b>	<b>Risques relatifs à l'activité de la Société</b>	<b>22</b>
	1.1 Contexte réglementaire de nos prestations (en France).....	22
	1.2 Faits exceptionnels et litiges.....	22
	1.3 Risques liés au système de contrôle interne .....	22
	1.4 Risques liés à un éventuel départ de collaborateurs clés .....	22
	1.5 Risques sociaux spécifiques .....	23
<b>2</b>	<b>Risques opérationnels</b>	<b>23</b>
	2.1 Risques Clients .....	23
	2.2 Risques liés aux fournisseurs .....	23
	2.3 Risques informatiques .....	23
<b>3</b>	<b>Risques juridiques</b>	<b>24</b>
<b>4</b>	<b>Risques de marché</b>	<b>24</b>
	4.1 Risques de taux de change.....	24
	4.2 Risques de liquidité.....	24
	4.3 Risques de taux d'intérêt.....	24
	4.4 Risques de crédit.....	25
	4.5 Risques sur actions.....	25
<b>5</b>	<b>Engagements hors-bilan</b>	<b>25</b>
<b>6</b>	<b>Assurances et couverture des risques</b>	<b>26</b>

*Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits dans le présent chapitre avant de prendre leur décision d'investissement. Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement du Groupe pourraient s'en trouver affectés.*

LVL Médical a initié fin 2006 un processus de gestion de ses risques majeurs, dont la méthodologie s'est largement appuyée sur les préconisations du référentiel COSO 2\*. Ce processus a impliqué les principaux responsables et a abouti à une cartographie identifiant les risques majeurs du Groupe, évalués selon leur probabilité d'occurrence et leur impact en cas de survenance. Chaque risque est analysé de façon détaillée dans une fiche de risque en termes d'objectif impacté, de facteurs de risque, de conséquences en cas de survenance et de dispositif de maîtrise appropriés, permettant de renforcer le système de contrôle interne du Groupe, pour réduire l'importance du risque à un niveau jugé acceptable par la Direction Générale.

L'analyse d'éventuels écarts entre le système de maîtrise en place et cible fait l'objet d'un plan d'actions formalisé par le responsable concerné. La responsable de l'audit interne peut juger de la mise en place et de l'efficacité du système de contrôle interne sur demande de la Direction Générale.

Cette cartographie est régulièrement mise à jour par la responsable de l'audit interne en fonction notamment des objectifs stratégiques et de l'évolution de l'organisation du Groupe.

\* Le COSO est un référentiel de contrôle interne défini par le Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, une commission à but non lucratif qui a établi en 1992 une définition standard du contrôle interne et créé un cadre pour évaluer son efficacité. Le COSO 2 propose un cadre de référence pour la gestion des risques de l'entreprise (Enterprise Risk Management Framework).

## 1 Risques relatifs à l'activité de la Société

### 1.1 Contexte réglementaire de nos prestations (en France)

Le prix de facturation étant déterminé par le Ministère de la Santé, le Groupe est soumis à un risque de baisse tarifaire, voire de suppression de la prise en charge de certaines prestations par l'Assurance Maladie, pouvant impacter son chiffre d'affaires et sa marge opérationnelle.

**Afin de limiter l'impact de ce risque, le Groupe s'est orienté depuis plusieurs années vers une diversification de ses prestations, notamment dans les domaines de la perfusion, de la nutrition et de l'insulinothérapie et également dans un déploiement significatif de son activité en Allemagne.**

### 1.2 Faits exceptionnels et litiges

A la clôture de l'exercice, le Groupe est confronté à neuf litiges prud'homains portant sur un montant total de réclamation de 748 K€. Bien que le Groupe considère que les chances de succès des demandes formulées à son encontre soient limitées, ces litiges ont été provisionnés à hauteur de 368 K€ soit 49 % du montant des demandes.

### 1.3 Risques liés au système de contrôle interne

Une défaillance du système de contrôle interne pourrait avoir pour conséquence la non atteinte des objectifs stratégiques, opérationnels, de reporting et de conformité du Groupe, et en particulier :

- le non respect du cadre défini par les lois et règlements en vigueur (agrément des agences permettant la réalisation du service, traçabilité des matériels et matériovigilance, exactitude de la facturation des prestations dans le cadre défini par la LPPR etc.) ;
- la survenance de risques opérationnels pouvant notamment impacter la rentabilité (mauvaise gestion du compte clients, des interventions patients, des stocks, du parc matériels, défaillance du système d'information etc.), de risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers ;
- la fiabilité de l'information financière communiquée aux actionnaires et la production d'états financiers qui reflètent avec fidélité et sincérité l'activité et la situation financière du Groupe.

Le Groupe a engagé depuis plusieurs années des actions d'évaluation et d'amélioration continue de son système de contrôle interne, en particulier par la sensibilisation au contrôle du personnel encadrant, par la mise en place d'audits récurrents et par la mise en place d'un processus de gestion des risques majeurs du Groupe, en France et en Allemagne.

### 1.4 Risques liés à un éventuel départ de collaborateurs clés

Entreprise de service, le Groupe est conscient de l'importance de l'ensemble de ses collaborateurs dans l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels qu'il s'est fixé.

Certains salariés particulièrement importants dans la réussite des objectifs ont été identifiés comme « salariés clés » et font l'objet de mesures spécifiques (organisation dégradée en cas d'absence, partage des informations et connaissances, politique de motivation et fidélisation...).

La perte d'un ou plusieurs collaborateurs clés, animateurs ou dirigeants pourrait avoir des conséquences négatives importantes sur le chiffre d'affaires du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Afin de fidéliser ses collaborateurs clés, le Groupe a mis en place :

- un système de stock-options dédié aux directeurs du Groupe présenté au chapitre 21- Informations complémentaires, paragraphe 1.5 – Autres titres donnant accès au capital.
- un système de bons de souscription d'actions (BSAAR) dédié aux principaux responsables du Groupe et leur permettant d'avoir accès à la souscription d'actions dans des conditions préférentielles.

**Dans le cadre du processus de maîtrise de ses risques, le risque de « Fuite des compétences » est identifié comme risque majeur et un dispositif destiné à s'assurer de la pérennité des compétences et du capital humain du Groupe a été défini et est en cours de mise en place.**

## 1.5 Risques sociaux spécifiques

Conformément à la réglementation en vigueur, le Groupe a réalisé un document unique pour chacune de ses filiales résumant les risques encourus par le personnel et les moyens mis ou à mettre en place pour les prévenir.

Compte-tenu des nombreux déplacements des équipes techniques auprès des patients, le risque d'accident automobile a une probabilité d'occurrence particulièrement importante pour les collaborateurs non sédentaires.

**Pour maîtriser ce risque, plusieurs dispositifs ont été mis en place :**

- politique de formation à une conduite sécurisée ;
- indicateurs de suivi du nombre d'accidents ;
- contrôle des vitesses grâce à un système de géolocalisation ;
- contrôle sur permis de conduire ;
- politique de communication active sur les consignes de prévention routière ;
- entretien régulier des véhicules ;
- programme de tutorat des conducteurs.

Compte-tenu de la réalisation de prestations de service en oxygène liquide, certaines catégories de personnel peuvent être exposées à des risques liés à la manipulation d'oxygène liquide ou gazeux.

**Pour maîtriser ce risque, plusieurs dispositifs ont été mis en place :**

- des formations techniques liées à la manipulation de l'oxygène sont dispensées par les responsables techniques et pharmaciens titulaires de l'habilitation BPDO (Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène) ;
- des moyens de protection physique sont fournis et rendus obligatoires aux personnes concernées (vêtements, gants et lunettes, visières de protection).

Notre activité nécessite parfois la livraison de matériel médical lourd. Les assistants techniques, logisticiens, et techniciens de maintenance peuvent être exposés à un risque lié au port de charges lourdes.

**Pour le prévenir, le Groupe met à disposition de ses équipes des monte-marches électriques, des lève-cuves dans les véhicules ainsi que des diables et chaussures de sécurité. En ce qui concerne le risque d'irritation lié à l'utilisation des produits de nettoyage, de désinfection et des aérosols par les techniciens, magasiniers et infirmiers conseil, le Groupe informe régulièrement ses collaborateurs sur les règles d'utilisation des produits et met à leur disposition des gants, blouses et lunettes de protection.**

La mise en œuvre de ces dispositifs est vérifiée lors des audits qualité. Le cas échéant, des actions correctives sont planifiées pour s'assurer du respect de ces dispositifs par l'ensemble des équipes concernées sur les filiales françaises du Groupe.

## 2 Risques opérationnels

### 2.1 Risques Clients

Il n'existe pas de risque clients à proprement parler dans la mesure où les prestations du Groupe sont prises en charge par l'Assurance Maladie. Le risque résiduel est lié à la difficulté de récolter les données « patients » fiables nécessaires à la facturation et à la prise en charge par les organismes de sécurité sociale.

**Pour maîtriser le risque d'inexactitude de ces données, plusieurs dispositifs ont été mis en place et notamment :**

- un ensemble de contrôles informatisés (exhaustivité des données et documents recueillis, exactitude de certaines informations) ;
- la télétransmission des feuilles de soins (près de 90% du chiffre d'affaires du Groupe en France) qui permet de connaître de manière précise les factures réglées et celle non réglées en raison d'une information inexacte (taux de prise en charge, date de naissance...).

### 2.2 Risques liés aux fournisseurs

Ce type de risques est maîtrisé par le niveau d'exigence du Groupe vis-à-vis de ses fournisseurs, sélectionnés en fonction d'un certain nombre de critères (solidité financière, respect des contraintes réglementaires sur le matériel médical et les normes en vigueur (CE...) relatives au métier du Groupe, ainsi que leur responsabilité sociétale).

**Il n'y a par ailleurs pas de risque de dépendance dans la mesure où le Groupe travaille avec plusieurs fournisseurs par type de matériel ou produit.**

### 2.3 Risques informatiques

Les risques de non intégrité et d'indisponibilité des données gérées par le système d'information font partie des risques majeurs du Groupe et ont donc fait l'objet d'une analyse et de l'élaboration d'un dispositif de maîtrise détaillé.

Ce dispositif de maîtrise consiste en la mise en place d'une politique de sécurité informatique visant notamment à :

- la sécurité des serveurs (serveurs doublés, hébergement des serveurs dans un site sécurisé, mise en place du client léger ...) ;
- la sauvegarde des informations et programmes (procédure formalisées, externalisation périodiques des données et applications sauvegardées, renforcement de la sécurité des lignes de communication; contrôle des éléments actifs (switch et routeur) ;
- une procédure rigoureuse de gestion des droits d'accès sur l'ensemble des logiciels du Groupe ;
- la mise en place d'un plan de crise.

### 3 Risques juridiques

Le Groupe exerce dans le domaine de l'assistance médicale à domicile. Il est ainsi soumis à une réglementation stricte visant à garantir la bonne sécurité des patients pris en charge.

Afin de s'assurer du respect total de la réglementation spécifique à son activité, le Groupe dispose d'un service « Qualité et Affaires Règlementaires » en charge du contrôle du respect du cadre réglementaire relatif à l'activité du Groupe et de la correcte application des évolutions règlementaires. Le service réalise une veille active sur les évolutions règlementaires pouvant impacter les modalités de réalisation et de prise en charge des prestations du Groupe.

Sur l'exercice 2009, le service Qualité et Affaires Règlementaires a poursuivi sa démarche d'audits afin de contrôler, notamment, le respect du cadre réglementaire applicable (LPPR, BPDO) et la qualité des prestations du Groupe auprès des patients. Ces audits débouchent sur des plans d'actions opérationnels dont la réalisation est contrôlée par le Directeur des opérations.

### 4 Risques de marché

Le groupe n'est pas significativement exposé à des risques de liquidité ou de marché (qu'il s'agisse de risques de taux et/ou de change, et/ou de risques sur actions)

#### 4.1 Risques de taux de change

Le Groupe estime que les risques de taux de change ne sont pas significatifs en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce uniquement sur la zone Euro.

Le chiffre d'affaires, les charges d'exploitation, les dépenses d'investissements, les actifs et les passifs de la Société sont pour l'essentiel libellés en euros.

#### 4.2 Risques de liquidité

Compte tenu :

- de son niveau de performance,
- du renforcement de sa structure financière :
  - l'endettement financier net représente 39% des capitaux propres totaux
  - l'endettement financier net représente 67% de l'Ebitda consolidé,
- de son niveau de trésorerie nette (38 M€ au 30/09/2009), le Groupe LVL Médical ne court pas de risque de liquidité significatif.

#### 4.3 Risques de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'endettement du groupe LVL Médical entre encours à taux fixe et taux variable au 30/09/2009 :

En milliers d'euros	Taux	Encours au 30/09/2009 <sup>(1)</sup>	Encours moyen 2009/2010	Impact hausse 1% taux intérêts
Océanes 2010	fixe	649	649	0
OBSAAR <sup>(1)</sup>	variable	60 000	60 000	600
Locations financières	fixe	5	2	0
Trésorerie disponible	variable	-37 953	-37 953	-380
<b>TOTAL</b>		<b>22 700</b>	<b>22 698</b>	<b>220</b>
Coût de l'endettement financier net de l'année 2008/2009				1 372
Impact d'une hausse de 1% des taux d'intérêts en %				16,1%

(1) Hors retraitement de la composante capitaux propres et des frais d'émission

L'impact d'une hausse de 1% des taux d'intérêts serait de 220 K€, ce qui n'est pas extrêmement significatif. Néanmoins, compte tenu de la forte baisse des taux d'intérêts sur l'exercice 2009, ces 220 K€ représentent désormais 16% du coût de l'endettement financier net 2009.

Sur l'exercice, compte tenu de l'utilisation des fonds levés grâce à l'émission d'OBSAAR pour financer la croissance du Groupe, l'exposition du Groupe aux variations des taux d'intérêts a augmenté. C'est pourquoi le groupe a mis en œuvre une stratégie de couverture du risque de taux. Cette stratégie consiste à :

- effectuer un suivi actif de l'évolution des marchés de taux,
- optimiser la couverture en arbitrager régulièrement le niveau de couverture et le risque de perte en opportunité.

Cette mission est conduite par un prestataire spécialisé dans ce domaine.

Les instruments souscrits collent au plus près à la dette OBSAAR qu'ils couvrent en termes d'indice de référence, de périodicité, de date et modalités de fixing. Ce sont des instruments de couverture classique de type swap ou tunnel.

Au 30/09/2009, le groupe est couvert comme suit contre la hausse des taux :

	2010	2011	2012	2013
% dette nette couvert	73%	35%	8%	8%
taux maximum couvert	1,7%	2,5%	2,4%	2,4%

#### 4.4 Risques de crédit

La société n'est pas exposée à un risque de crédit significatif. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la Direction, en fonction des informations à la date de clôture. La société n'a pas pris en compte de garanties ni d'accords de compensation pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers. Il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs.

La stratégie de placement de la trésorerie du groupe vise à ne courir aucun risque :

- sélection de placements sécurisés (SICAV de trésorerie en euros ou certificats de dépôt négociables) gérés par des établissements bancaires de premier plan

- durées de placement courtes
- revue régulière des performances des supports de placement retenus
- répartition des placements sur les différents supports et établissements bancaires afin de répartir les risques.

#### 4.5 Risques sur actions

Le Groupe LVL Médical ne détient pas de portefeuilles d'actions tierces.

En revanche, le Groupe détient au 30/09/2009, dans le cadre d'un contrat de liquidité, 4 900 actions propres d'une valeur brute de 73 K€. Ces actions sont enregistrées pour un coût moyen de 14,98 € ; sur la base du cours de clôture, il n'y a donc pas de risque.

## 5 Engagements hors-bilan

#### Engagements de rachat des actions détenues par les minoritaires

Il n'existe aucun engagement de rachat de titres minoritaires non comptabilisés au 30/09/2009.

#### Engagements liés aux emprunts

Ont été consenties en garantie de l'OBSAAR émise en juin 2008 les sûretés suivantes :

Nature de la dette	Montant potentiel (K€)	Encours au 30/09/08 (K€)	Nature de la sûreté consentie
<b>NANTISSEMENT DE TITRES :</b>			
			98,01% des actions LVL Médical Centre Est
			97,40% des actions LVL Médical Corse
			99,67% des actions LVL Médical Est
OBSAAR	60 000	60 000	99,96% des actions LVL Médical Ouest
			99,88% des actions LVL Médical Paris et Nord
			99,70% des actions LVL Médical Sud
			100,00% des actions LVL Médical Sud Ouest

#### Engagements liés aux instruments financiers

Les engagements liés aux instruments financiers de couverture sont la contrepartie directe des flux d'intérêts de la dette, et ne représentent pas un risque en tant que tel.

#### Engagements liés aux contrats de location simple irrévocables

Les engagements de loyers immobiliers souscrits par les différentes sociétés du Groupe s'élèvent à 7 950 K€ au 30/09/2009, dont 6 282 K€ à échéance supérieure à un an.

#### Engagements liés aux commandes d'immobilisations significatives :

Il n'existe aucun engagement lié aux commandes d'immobilisations significatives.

#### Autres engagements donnés

Néant.

#### Autres engagements reçus

Néant.

## 6 Assurances et couverture des risques

Le Groupe met en œuvre une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques qui peuvent être assurés à des taux raisonnables. Les assurances en cours couvrent les biens, les pertes d'exploitation et la responsabilité civile des sociétés du Groupe, ainsi que la responsabilité des dirigeants, à des conditions habituelles.

Le Groupe dispose notamment de 4 assurances principales, à savoir :

### ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

LVL Médical a souscrit une police d'assurance permettant la couverture de sa responsabilité civile pour chaque intervention auprès des patients dans le cadre de ses diverses activités et ce, dans l'ensemble des pays où elle intervient.

#### France - Montant prime annuelle : 41 450 €

Montant total des garanties	7 622 450 €	4 573 471 €
Risques couverts	Responsabilité civile exploitation Tous dommages confondus (corporels, matériels, immatériels)	Responsabilité civile après livraison Tous dommages confondus (corporels, matériels, immatériels)
Montant total des franchises	762 €	3 049 €
Risques couverts	Responsabilité civile exploitation Tous dommages sauf corporels	Responsabilité civile du fait des biens livrés et responsabilité civile professionnelle Tous dommages sauf corporels

#### Allemagne - Responsabilité Civile d'Exploitation - Montant prime annuelle : 29 750 €

Montant total des garanties	5 000 000 €
-----------------------------	-------------

#### Allemagne - Protection juridique - Montant prime annuelle : 57 775 €

Montant total des garanties	1 000 000 €
-----------------------------	-------------

### ASSURANCE DES VEHICULES

#### France - Montant prime annuelle : 283 283 € - Montant de la franchise (vol et dommages) : 1 150 €

Risques couverts	Responsabilité civile, défense pénale et recours, vol, incendie, dommages tous accidents, dommages corporels du conducteur (jusqu'à 200 000 €), catastrophes naturelles
------------------	---

#### Allemagne - Montant prime annuelle : 295 000 €

Risques couverts	Responsabilité civile et assurance tous risques au tiers, dommages matériels, perte de valeur : Montant total des garanties 10 000 000 €
------------------	---

## ASSURANCE DES LOCAUX

**France** - Montant prime annuelle : 27 320 € - Montant de la franchise : 777 €  
sauf garantie « tous dommages sauf » : franchise de 987 € et catastrophes naturelles : franchise légale.

Montant total des garanties par agence	En valeur à neuf	103 390 € sauf PMC 1 033 898 €	98 753 €	98 753 €	39 036 €	9 753 €	98 753 €	4 935 €	592 541 €	Acquises
Risques couverts	Bâtiment et/ou risques locatifs	Matériels Mobiliers Marchandises	Dommages électriques	Vol	Bris informatique	Frais de reconstitution des médias Frais suppl.	Bris de machines d'exploitation	Bris de glaces	Tous dommages sauf	Catastrophes naturelles

Montant total des garanties pour le siège	En valeur à neuf	790 059 €	98 753 €	98 753 €	357 221 €	98 753 €	98 753 €	98 753 €	592 541 €	Acquises
Risques couverts	Bâtiment et/ou risques locatifs	Matériels Mobiliers Marchandises	Dommages électriques	Vol	Bris informatique	Frais de reconstitution des médias Frais suppl.	Bris de machines d'exploitation	Bris de glaces	Tous dommages sauf	Catastrophes naturelles

Garanties communes	987 565 €	1 740 136 €	Acquises (10% postes Bat/Mat)	1 975 176 €
Risques couverts	Frais et pertes	Investissements	Pertes indirectes forfaitaires	Responsabilités assurées

Limitation contractuelle d'indemnité : 12 195 921€

**Allemagne** - Montant prime annuelle : 22 018 €

Montant total des garanties	4 000 000 €
Risques couverts	Incendie, vol, dégâts des eaux, tempête, grêle.

**Allemagne** - Montant prime annuelle 4 438 €

Montant total des garanties	811 000 €
Risques couverts	Assurances matériels informatiques

## RESPONSABILITE DES DIRIGEANTS

### France

LVL Médical Groupe a souscrit une police d'assurance destinée à couvrir la responsabilité civile ainsi que les frais de défense, d'expertise, d'enquête et de procès devant les juridictions civiles et pénales des dirigeants et des mandataires sociaux du Groupe, dont le montant des garanties est fixé à 3 000 000 €.

La prime annuelle s'élève à 7 671€.

### Allemagne

Montant prime annuelle : 18 987 €

Montant total des garanties : 3 700 000 € dont 3 000 000€ au titre de la responsabilité civile et 500 000€ pour la protection juridique et 200 000 € de caution.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.



# Informations concernant la Société

<b>1</b>	<b>Histoire et évolution de la Société</b>	<b>30</b>
1.1	Raison sociale, nom commercial et siège social de la Société.....	30
1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société.....	30
1.3	Date de constitution et durée de la Société (Article 5 des statuts).....	30
1.4	Forme juridique de la Société et législation applicable (Article 1 des statuts).....	30
1.5	Exercice social (Article 6 des statuts).....	30
1.6	Historique.....	30
<b>2</b>	<b>Investissements</b>	<b>31</b>
2.1	Historique des investissements consolidés.....	31
2.2	Investissements en cours ou à venir.....	31

## 1 Histoire et évolution de la Société

### 1.1 Raison sociale, nom commercial et siège social de la Société

La dénomination sociale de la Société est LVL Médical Groupe et son nom commercial est LVL Médical.

Le siège social de la Société se situe 44 quai Charles de Gaulle 69006 LYON et son numéro de téléphone est 04 26 68 68 68.

### 1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 352 497465.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, date de révision par l'INSEE des codes NAF (nomenclature d'activités françaises), le code APE de la Société est 6420 Z : Activités des sociétés holding. Son numéro SIRET est 352 497 465 000 67.

### 1.3 Date de constitution et durée de la Société (Article 5 des statuts)

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du 27 novembre 1989, date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 26 novembre 2088.

### 1.4 Forme juridique de la Société et législation applicable (Article 1 des statuts)

La Société est une Société Anonyme régie par les lois et règlements en vigueur et notamment par les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales.

### 1.5 Exercice social (Article 6 des statuts)

L'exercice social, d'une durée de 12 mois, commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

### 1.6 Historique

LVL Médical est née de l'ouverture au secteur privé du marché de l'assistance respiratoire à domicile.

Jusqu'en 1987, l'assistance respiratoire à domicile était assurée par des associations dépendantes de services hospitaliers.

A partir de cette date, un tarif interministériel pour ce type de prestation de santé (LPPR, Liste des Produits et Prestations Remboursables prévus à l'article L165-1 du code de la sécurité sociale) est mis en place et des acteurs privés peuvent s'engager dans ce domaine.

En 1989, Jean-Claude Lavorel crée LVL Médical qui s'impose rapidement grâce à son savoir-faire, en faisant de l'appareillage à domicile une véritable prestation d'assistance.

Spécialisé à l'origine dans l'assistance respiratoire à domicile, le Groupe LVL Médical est devenu l'un des principaux intervenants sur le marché de l'assistance médicale à domicile avec plus de 41 000 patients pris en charge chaque jour en France.

Son entrée en bourse en 1996 a permis au Groupe de développer sa couverture nationale et de proposer de nouvelles prestations.

Fort de son expérience initiale dans le domaine respiratoire et pour répondre aux besoins croissants de prises en charge à domicile, le Groupe s'est également spécialisé dans les prestations de perfusion, nutrition et insulinothérapie par pompe à domicile. Il a conservé l'activité de maintien à domicile en complément d'offre.

LVL Médical s'est par ailleurs implanté en Allemagne en 1999 en créant LVL Medical Deutschland GmbH, spécialisé dans l'appareillage médical. Il s'est ensuite développé en s'associant à diverses structures positionnées sur cette même activité entre 2000 et 2002, avant de se recentrer sur des activités de pure prestation à travers l'acquisition de 9 structures de soins à domicile («Pflegedienste»).

LVL Médical a alors acquis Bonitas, « Pflegedienst » leader en Rhénanie Westphalie et situé près de Hanovre. Bonitas, qui comptait parmi les 10 prestataires de soins à domicile les plus importants d'Allemagne, est alors devenu en moins de 3 ans un acteur multi-régional majeur (près de 40 agences), leader sur le marché allemand des structures de soins.

Ce développement s'est poursuivi en 2007 avec la création d'un nouveau centre de soins intensifs à Hambourg et l'ouverture d'une unité de soins intensifs à côté de l'hôpital de Cologne, complétées en juillet par des acquisitions à Kiel. Spécialisées dans les soins ambulatoires et les soins intensifs à domicile pour enfants, elles marquent le développement de LVL Médical dans le nord de l'Allemagne. Le 1<sup>er</sup> octobre 2008, le Groupe a fait l'acquisition de la société allemande Lynn's Best. Située en Bavière, cette société est spécialisée dans la prise en charge d'enfants en soins intensifs à domicile. En 2009, le Groupe a poursuivi son développement en faisant l'acquisition, le 1<sup>er</sup> janvier 2009 de la société Heilomed et le 1<sup>er</sup> avril 2009 de trois branches d'activité de la société Provita. Le Groupe poursuit donc aujourd'hui son maillage du territoire sur un marché atomisé en consolidation.

Le 4 novembre 2009, le Groupe Malakoff Médéric entre dans le capital de LVL Médical Groupe

## Les dates clé du développement



## 2 Investissements

### 2.1 Historique des investissements consolidés

En K€	30/09/09	30/09/08	30/09/07
Immobilisations incorporelles	993	1 002	908
Constructions	177	7	3
Terrains	45	0	
Installations techniques	11 289	12 540	10 576
Autres immobilisations corporelles	1 125	1 551	1 209
Immobilisations en cours	0	0	0
Immobilisations financières	48	172	84
<b>TOTAL</b>	<b>13 678</b>	<b>15 273</b>	<b>12 780</b>

Le montant des investissements s'élève à 13,7 M€, dont notamment :

- 10,9 M€ d'investissements en matériel médical ;
- 1,4 M€ d'agencements et installations générales, dont 0,5 M€ en Allemagne. Sur la France, 0,4 M€ ont été dépensés pour l'aménagement du nouveau siège social et 0,3 M€ pour l'aménagement des agences du groupe ;
- 1,0 M€ d'investissements incorporels et logiciels, dont 0,7 M€ liés au projet de rénovation du système d'information du Groupe en France ;
- 0,3 M€ de matériel informatique et bureautique.

Les installations techniques consistent en des matériels médicaux employés dans le cadre des activités du groupe. Il s'agit de matériels de faible valeur unitaire (généralement inférieure à 5 000 € HT) dont les durées de vie varient, en fonction des types de matériels, entre 4 et 8 ans. Ces matériels sont investis essentiellement en France, dans la mesure où les activités de soins exercées en Allemagne ne nécessitent quasiment pas de matériel.

Ces investissements en matériels médicaux sont intégralement autofinancés depuis mi 2005.

Sur l'exercice, le groupe a effectué plusieurs acquisitions de titres ou de fonds de commerce destinées à accroître son activité. Celles-ci ont représenté un décaissement net de l'ordre de 11,1 M€.

### 2.2 Investissements en cours ou à venir

Les principaux investissements du Groupe consistent en des matériels médicaux, nécessaires pour soutenir au quotidien le développement de l'activité du Groupe en France.

Le projet de rénovation de son système d'information lancé début 2009 sera déployé sur les exercices 2010 et 2011 ; ce projet représente un investissement total de l'ordre de 2,5 M€.



# Aperçu des activités

## 1 Présentation de l'activité d'assistance médicale à domicile : LVL Médical en France 34

1.1. Le métier.....	34
1.2. Les prestations .....	35
1.3. Le marché / environnement concurrentiel.....	40
1.4. Notre stratégie en France.....	41
1.5. Une organisation au service d'une meilleure satisfaction des patients.....	41
1.6. Activité sur l'exercice.....	42

## 2 Présentation des activités soins infirmiers et soins intensifs : LVL Médical en Allemagne 43

2.1. Le métier.....	43
2.2. Les prestations .....	43
2.3. Le marché / environnement concurrentiel.....	44
2.4. Un développement dynamique.....	45
2.5. Une approche « multicanal » : un leadership également conquis sur le marché des structures dédiées aux soins intensifs.....	45
2.6. Activité sur l'exercice.....	45

## 1 Présentation de l'activité d'assistance médicale à domicile : LVL Médical en France

### 1.1 Le métier

L'assistance médicale à domicile permet aux patients de suivre leur traitement dans leur propre environnement, quelle que soit leur pathologie et en toute sécurité. Complément ou alternative à l'hospitalisation traditionnelle, l'assistance médicale à domicile présente de nombreux avantages économiques, humains et sanitaires.

a) LVL Médical exerce cette activité partout en France, au travers de 42 agences.



## b) Un marché à fort potentiel de croissance : « market drivers » du Groupe LVL Médical

De 2000 à 2007, les dépenses liées à la LPPR (Liste des Produits et Prestations Remboursables) ont augmenté en moyenne de 9,2% par an. Cette forte croissance est essentiellement liée à l'augmentation des dépenses relatives au maintien à domicile, qui contribue à près de 80% de l'augmentation sur cette période.

Ainsi, en 2007, les dépenses liées à la LPPR en ville s'élèvent à 5,5 milliards d'euros pour l'ensemble des régimes d'assurance maladie. Pour le régime général, cela représente un montant de 4,4 milliards d'euros.

Plus de 50% de cette somme concernent les prestations de maintien à domicile dont les remboursements ont triplé entre 2000 et 2006, passant de près de 800 millions à 2,4 milliards d'euros pour le régime général.

### Les prestations du type de celles exercées par LVL Médical pèsent à elles seules près de 1,6 milliard d'euros sur ce marché.

(Source : CNAM, Points de repère de l'Assurance Maladie, 15 mai 2008)

Ce marché en croissance exponentielle est porté par un certain nombre de facteurs :

#### • Facteurs sociologiques :

##### - L'allongement de la durée de vie

Le vieillissement démographique favorise la prise en charge croissante de pathologies diverses chez des personnes âgées qui nécessitent une assistance médicale. Chaque année, l'espérance de vie des Français augmente de quatre mois. Le nombre de patients susceptibles de suivre leur traitement à domicile évolue donc de façon considérable.

##### - L'évolution des modes de vie et des mentalités

Le retour à domicile s'inscrit dans un phénomène de société. Il répond à une forte demande des patients : 8 français sur 10 sont favorables au maintien à domicile. (Source : DRESS/Ministère de l'Emploi et de la Santé "La Tribune" du 30 mai 2006)

L'assistance médicale à domicile répond à cette exigence de maintien de qualité de vie pour le malade en lui permettant d'être soigné dans son propre environnement, en toute sécurité.

#### • Facteurs économiques :

##### - La nécessaire réduction des dépenses de santé

Le retour à domicile répond à une volonté politique affirmée liée à la T2A (Tarification A l'Activité).

Remboursée par l'Assurance Maladie, la prise en charge d'un patient à domicile peut coûter 3 à 10 fois moins cher qu'un séjour à l'hôpital.

##### - La réorganisation du système de santé

La mise en place des 35 heures dans les établissements hospitaliers, l'engorgement des services d'urgence ainsi que la nécessité de réduire les durées moyennes de séjour (DMS) sont quelques-uns des éléments qui incitent les pouvoirs publics à trouver des alternatives à l'hospitalisation traditionnelle.

#### • Innovation et évolution du secteur de la santé :

##### - L'évolution des technologies médicales et des protocoles thérapeutiques

L'éventail des pathologies traitées dans le cadre d'une assistance médicale à domicile s'élargit avec la mise en place de protocoles thérapeutiques adaptés au domicile grâce à des produits ou des technologies innovantes.

##### - La réduction des risques d'infections nosocomiales

Contractées dans le cadre d'un séjour à l'hôpital, les infections nosocomiales touchent, chaque année, entre 700 000 et un million de personnes en France, multipliant par 2 la charge des soins infirmiers, par 7 la charge des examens complémentaires et par 3 les dépenses de médicaments. (Source : [www.doctissimo.fr](http://www.doctissimo.fr)) Ainsi, le gouvernement fait part d'une réelle volonté de diminution des maladies nosocomiales. Dans cette optique, le ministère de la santé a, entre autres, créé des centres de références interrégionaux pour la prise en charge de l'infection ostéo-articulaire (IOA), souvent contractée à l'hôpital. L'objectif de ces centres est d'améliorer le diagnostic, le traitement et la prise en charge de cette infection nosocomiale. (Source : Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, 26 Septembre 2008)

## 1.2 Les prestations

LVL Médical prend en charge des patients dont la maladie nécessite un traitement à domicile dans des domaines variés : l'assistance respiratoire, la perfusion (chimiothérapie, antibiothérapie, traitement de la douleur...), la nutrition entérale, l'insulinothérapie par pompe, et le maintien à domicile.

Prestataires de services, nos équipes assurent la mise en œuvre et le suivi d'une ordonnance médicale : toutes nos prestations sont facturées directement aux Caisses d'Assurance Maladie, selon les tarifs fixés par le Ministère de la Santé et sans avance de frais pour le patient.

La facture est adressée soit directement à la caisse de Sécurité Sociale du patient, sous format papier uniquement, soit au centre de télétransmission (qui regroupe plusieurs caisses d'un même département) pour les organismes sociaux avec lesquels LVL Médical a signé un protocole de télétransmission. La facture est alors envoyée en format électronique et en format papier. La facturation est mensuelle (dernier jour du mois). Les caisses reçoivent les factures entre le 8 et le 12 de chaque mois.

Les délais de règlements conventionnels pour les factures non télétransmises sont de 20 jours. Dans la pratique, ils sont de l'ordre de 50 jours. Ce délai est réduit à 8 jours pour les factures télétransmises. Le patient n'a aucune contrainte financière sous

réserve que sa mutuelle prenne en charge le montant du ticket modérateur. En effet, si son dossier n'est pas pris en charge à 100%, sa mutuelle peut régler le complément, notamment grâce à des accords de tiers-payant (Noémie).

LVL Médical a mis en place des protocoles de télétransmission avec la plupart des organismes sociaux (CPAM, MSA, SSM...) afin de réduire de façon significative les délais de paiement et fiabiliser la chaîne de facturation.

Toutes les filiales françaises du Groupe sont aujourd'hui en télétransmission avec les Caisses Primaires d'Assurance Maladie. Environ 90% du chiffre d'affaires total du Groupe en France est ainsi télétransmis.

### a) Assistance respiratoire à domicile

L'assistance respiratoire à domicile représente 63,9 % de l'activité en France en 2009.

Les pathologies qui nécessitent une thérapie respiratoire à domicile sont nombreuses. Il s'agit le plus souvent de bronchites chroniques, mais aussi d'asthme, d'emphysème, de myopathie, d'apnées du sommeil ou de mucoviscidose.

Ces différentes pathologies sont traitées par une prise en charge à domicile, fournie par LVL Médical qui installe chez les patients le matériel approprié répondant à une ordonnance établie par le médecin.

#### • Les différents types de traitements

L'assistance respiratoire à domicile concerne plusieurs types de traitements :

- Le traitement de l'insuffisance respiratoire chronique grave par oxygénothérapie. L'oxygénothérapie peut être administrée selon trois sources d'oxygène différentes : extracteur (ou concentrateur), oxygène liquide ou oxygène gazeux.
- Le traitement des apnées du sommeil par Ventilation par Pression Positive Continue (VPPC).
- La ventilation assistée.
- L'aérosolthérapie pour le traitement de l'asthme et autres maladies bronchiques.

#### • Prestations et matériels fournis par le Groupe

##### - Une prestation de service

Pour LVL Médical, la thérapie respiratoire à domicile est, avant tout, une prestation d'assistance qui nécessite disponibilité et rigueur. Chaque professionnel LVL Médical écoute et rassure le patient et ses proches : l'éducation thérapeutique fait partie de ses priorités. En effet, le patient manifeste un besoin de savoir, de comprendre, d'être accompagné, et surtout d'être écouté, afin de pouvoir accepter la maladie et le traitement prescrit, ce qui est déterminant dans l'efficacité de la prise en charge.

Cette thérapie a donné naissance à une profession nouvelle, chargée d'une grande responsabilité : celle de créer toutes les conditions nécessaires à l'efficacité des traitements prescrits et constituer ainsi un véritable maillon entre le médecin et son patient. Fort de son expérience dans ce domaine thérapeutique particulier, LVL Médical travaille en collaboration étroite avec l'ensemble du corps médical.

#### - Acquisition du matériel

Le prix moyen d'acquisition du matériel d'assistance respiratoire installé chez les patients varie de 250 euros à 4 800 euros selon le type d'appareillage.

#### - Moyens d'exploitation

Le matériel et les consommables sont auto-financés.

LVL Médical n'achète que du matériel pour lequel les fournisseurs ont obtenu une homologation du Ministère de la Santé. Remarque : la démarche d'homologation et, depuis le 14 juin 1998, le marquage CE concernent les fabricants.

Le prestataire a pour obligation d'acheter du matériel homologué, marqué CE et conforme au cahier des charges défini par la LPPR (France) et les Caisses d'Assurance Maladie (Allemagne).

La majorité des fournisseurs est identique pour tous les pays européens. LVL Médical n'a aucun lien de dépendance avec ses fournisseurs et se fixe comme principe plusieurs sources d'approvisionnement pour un même type de produit.

Types de produits	Fournisseurs
Oxygène gazeux et liquide	Linde Healthcare, Air Liquide Santé, Sol
Extracteur et réservoirs d'oxygène liquide	Invacare, Respironics, Sunrise, Chart
Ventilation par pression positive continue	Breas, Resmed, Respironics, Sunrise, Covidien, Fisher
Ventilation	Breas, Resmed, Respironics, Covidien
Aérosols	Pulmoned, Téléflex, System, Invacare

#### • Cadre Réglementaire

##### - Réglementation relative aux relations avec les parties prenantes

Le cadre déontologique appliqué à notre activité en France (Code de la Santé Publique) précise que « le patient ne peut en aucun cas être démarché en direct ».

Par ailleurs, les relations entre la Société et les médecins prescripteurs sont notamment régies par la loi dite "anti cadeaux" (Loi de 1993 et article L 4113-6 qui en découle).

##### - Réglementation relative à la prestation

Dans le cadre des traitements par oxygénothérapie à domicile, LVL Médical doit également respecter les BPDO (Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène). Ces textes, portant essentiellement sur la qualité et la sécurité, régissent les conditions de distribution de l'oxygène, en tant que médicament, par des pharmaciens responsables. Ces derniers interviennent chez les patients (dont l'oxygénothérapie par une source d'oxygène liquide ou gazeux constitue le traitement principal) dans le mois qui suit l'initiation du traitement, en cours de traitement et lors de toutes modifications du schéma thérapeutique, pour l'ensemble des patients sous oxygénothérapie.

Le pharmacien responsable des BPDO intervient également sur demande de l'équipe médicale ou de l'entourage du patient et suite à tout incident ou anomalie (problème d'observance).

Les liens avec la Sécurité Sociale consistent en une adhésion à la Convention Nationale régissant les rapports entre l'Assurance Maladie et les prestataires délivrant des dispositifs médicaux, produits et prestations associées inscrits aux titres I et IV de la LPPR. Chaque établissement des filiales du Groupe LVL Médical est ainsi conventionné par l'intermédiaire d'une adhésion à la convention auprès de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie dont il dépend.

Cette adhésion permet de pratiquer le tiers payant.

Les tarifs de chaque prestation sont fixés dans le cadre de la LPPR qui définit de manière très précise toutes les prestations à travers la mise en place de différents schémas thérapeutiques valorisés sous forme de forfaits hebdomadaires.

Les matériels fournis et pris en charge au titre de la LPPR doivent être homologués ou être conformes à un cahier des charges défini par cette dernière.

Forfait	Tarif LPPR en €
Forfait 1 : Oxygénothérapie à long terme en poste fixe	48,87
Forfait 2 : Oxygénothérapie à long terme, intensive ou de déambulation	112,19
Oxygénothérapie à long terme, déambulation, INVACARE, Venture Homefill II.	63,00
Forfait 3 : Oxygénothérapie à court terme	46,51
Forfait 4 : Ventilation assistée pour trachéotomisés	117,74
Forfait 5 : Ventilation assistée supérieure ou égale à 12 heures	80,79
Forfait 6 : Ventilation assistée inférieure à 12 heures	67,86
Forfait 7 : Hyperinsufflations ou in-exsufflations	25,00
Forfait 8 : Trachéotomie sans ventilation	44,99
Forfait 9 : Traitement des apnées du sommeil par appareil de ventilation par pression positive continue	25,03
Appareil aérosol pour le traitement des affectations respiratoires :	
> Jusqu'à la 4 <sup>e</sup> semaine	de 9,30 à 19,82
> Au-delà de la 4 <sup>e</sup> semaine	de 4,57 à 21,34
> Au-delà de la 65 <sup>e</sup> semaine	de 2,74 à 13,11
Forfait 28 : Oxygénothérapie, AVF, prestation hebdomadaire	16,00
Forfait 29 : Oxygénothérapie, AVF, forfait de livraison	115,00

## b) Perfusion, nutrition entérale et insulinothérapie (PNI) à domicile

LVL Médical a développé ces prestations successivement en 1997 pour la perfusion, 2000 pour la nutrition entérale et 2001 pour l'insulinothérapie. En 2009, elles représentent 35,6% du chiffre d'affaires du Groupe en France.

### • La perfusion

La perfusion concerne différents types de traitements prescrits à domicile et pris en charge par l'Assurance Maladie :

- l'antibiothérapie,
- le traitement des immunodéficiences,

- la chimiothérapie,
- l'assistance nutritive (nutrition parentérale),
- le traitement de la douleur,
- la réhydratation par voie intraveineuse,
- le traitement des maladies hématologiques,
- le traitement de la maladie de Parkinson...

Contrairement à l'assistance respiratoire, qui assure une prise en charge récurrente, les traitements de perfusion à domicile sont de courtes durées ou intermittents (cures renouvelées plusieurs fois dans l'année).

La durée et la fréquence des cures peuvent donc varier selon les pathologies traitées et le stade de la maladie.

Perfusion	Tarif LPPR en €	
Pousse-seringue fixe 1 voie	2,10	Forfait journalier
Pousse-seringue fixe 2 voies et plus	3,89	Forfait journalier
Pousse-seringue portable	4,12	Forfait journalier
Set de remplissage adapté	15,24	1 par voie et par perfusion
Pompe programmable fixe	4,57	Forfait journalier
Accessoires à usage unique adaptés	11,05	1 par voie et par perfusion
Pompe programmable portable	9,15	Forfait journalier
Accessoires à usage unique adaptés	35,06	1 par voie et par perfusion
Forfait de mise à disposition des systèmes actifs (pompes ou pousse-seringues)	83,85	Forfait couvrant 4 semaines
Diffuseurs portables pour perfusion < 6 heures	29,00	2 par jour sauf pour la mucoviscidose 5 par jour
Diffuseurs portables pour perfusion 6 heures et < 72 heures	32,00	2 par jour
Diffuseurs portables pour perfusion 72 heures	35,00	2 par période de 72 heures
Forfait de mise à disposition des diffuseurs	30,49	Forfait couvrant 4 semaines
Perfuseur de précision volumétrique à usage unique	7,17	1 par voie et par perfusion
Set de remplissage adapté	8,99	1 par voie et par perfusion
Appareil de perfusion stérile non réutilisable	2,03	1 par voie et par perfusion
Set de pose de perfusion sur chambre implantable ou voie veineuse centrale	8,08	1 par perfusion
Set de pose de perfusion sur voie périphérique	11,43	1 par perfusion
Set d'héparinisation	6,56	1 à 3 pour 15 jours

#### • La nutrition entérale

Il s'agit de l'introduction dans le tube digestif d'une alimentation liquide au moyen d'une sonde. Elle se substitue à une alimentation orale.

Cette nutrition artificielle peut s'effectuer par différents types de sondes :

- nasogastrique, naso-jéjunale ou nasoduodénale ;
  - gastrostomie ;
  - jéjunostomie
- ou par bouton de gastrostomie.

Les pathologies concernées sont nombreuses : les cancers ORL ou digestifs, les maladies neurologiques, les maladies digestives inflammatoires chroniques (maladie de Crohn, colites...), la sclérose en plaques, l'accident vasculaire cérébral, les insuffisances respiratoires, rénales et hépatiques, la mucoviscidose, les états infectieux sévères, les maladies métaboliques...

La durée moyenne des traitements est de 6 mois.

Nutrition entérale	Tarifs LPPR en € (à compter du 30/11/2009)	
Forfait de première installation	178,00	
Forfait 1 : nutrition entérale sans pompe	61,13	Forfait hebdomadaire
Forfait 2 : nutrition entérale avec pompe	83,24	Forfait hebdomadaire
Sonde en PVC naso-gastrique ou naso-jéjunale (que chez l'enfant de moins de 16 ans)	0,54	
Sonde polyuréthane/silicone, naso-gastrique ou naso-jéjunale	5,30	
Sonde de gastrostomie ou de jéjunostomie, remplacement	40,00	
Bouton de gastrostomie ou de jéjunostomie et ses accessoires	243,92	
Prolongateur adaptable au bouton, renouvellement	11,43	
Mélange polymérique normoprotidique et hypoénergétique	3,24 à 9,72	de 500 à 1 500 ml
Mélange polymérique normoprotidique et normoénergétique	3,38 à 10,14	de 500 à 1 500 ml
Mélange polymérique normoprotidique et hyperénergétique	3,93 à 11,79	de 500 à 1 500 ml
Mélange polymérique hyperprotidique et normoénergétique	3,84 à 11,52	de 500 à 1 500 ml
Mélange polymérique hyperprotidique et hyperénergétique	3,97 à 11,91	de 500 à 1 500 ml
Nutriments standard, Impact Enteral	20,00	500 ml

### • L'insulinothérapie par pompe

L'insulinothérapie est relative au traitement du diabète, maladie chronique nécessitant un traitement quotidien à vie.

Il existe deux principaux types de diabètes : insulino-dépendant (type 1) et non insulino-dépendant (type 2).

Les patients pris en charge par LVL Médical sont ceux traités par insuline.

L'insuline a pour principale fonction de contrôler et de réguler le taux de sucre dans le sang. Elle peut être administrée soit par injection (seringues), soit par pompe portable programmable, système plus proche du métabolisme, qui évite les fluctuations glycémiques pour une meilleure qualité de vie.

L'insulinothérapie par pompe programmable à domicile concerne majoritairement les patients diabétiques type 1, les femmes déclarant un diabète pendant leur grossesse, et les enfants (du nouveau-né à l'adolescent). Actuellement, de plus en plus de patients diabétiques de type 2 sont équipés d'une pompe.

Insulinothérapie	Tarif LPPR en €	
Forfait de formation technique initiale	403,00	
Forfait mensuel de formation technique continue	174,50	
Pompe programmable ambulatoire	3,50	Forfait journalier
Accessoires à usage unique adaptés	24,54	

### • Prestations, matériels et consommables fournis par le Groupe

#### - La prestation

Pour les activités de perfusion, nutrition et insulinothérapie à domicile, LVL Médical apporte, sur prescription médicale, une solution technique adaptée à chaque traitement : perfuseurs, pousse-seringues, pompes à perfusion, programmables, fixes ou ambulatoires, diffuseurs portables à usage unique.

Le rôle des experts métiers LVL consiste à assurer la coordination de la prise en charge du patient dans le cadre de son retour à domicile, sa formation et celle de son entourage, ainsi que la formation des personnels paramédicaux libéraux intervenant dans le cadre du traitement. Ces experts assurent également un retour d'information au prescripteur sur l'observance du patient et le déroulement de sa prestation.

LVL Médical assure également l'approvisionnement des patients en consommables (sets nécessaires à la pose de la perfusion, sets d'héparinisation, sets de remplissage, tubulures, nutriments...).

#### - Acquisition du matériel

Le prix d'acquisition du matériel (pompes et pousse-seringues) varie entre 350 € et 3 500 € selon le degré de technicité de l'appareillage.

#### - Moyens d'exploitation

Perfusion et insulinothérapie à domicile

Types de produits	Fournisseurs
Pompes	Hospira, Baxter, Medtronic, Roche Diagnostics, Smiths, Novalab
Pousse-seringues	B. Braun Médical
Diffuseurs	Baxter, Braun, N.M. Médical
Sets et consommables	Hemodia, Labodial, Medtronic, Pharmaset, Roche Diagnostics,

Nutrition entérale à domicile

Types de produits	Fournisseurs
Pompes	Nestlé, Nutricia, Covidien, Frésenius
Nutriments	Lactalis, Frésenius Kabi, Nestlé, Nutricia

#### • Cadre réglementaire

Le Groupe rappelle que la LPPR est le cadre réglementaire pour l'ensemble de ses activités françaises. Matériel et consommables sont facturés dans le cadre de la LPPR.

### 1.3 Le marché / environnement concurrentiel

#### a) Tendances du marché par prestation

• **Le marché de la thérapie respiratoire** à domicile représente aujourd'hui en France plus de 500 millions d'euros, et constitue la plus grosse dépense de la LPPR. L'assistance respiratoire à domicile a connu une croissance de 16% entre 2006 et 2007, essentiellement due à l'essor de la PPC. (Source : CPAM, Point d'information de l'Assurance Maladie, 15 mai 2008)

La progression du marché français de l'oxygénothérapie à domicile était de 13% en 2007, ce marché étant relativement mature. (Même source que ci-dessus)

Ce marché est notamment soutenu par une détection plus précoce des BPCO (Broncho Pneumopathies Chroniques Obstructives) grâce aux différentes campagnes internationales de prévention auxquelles s'associe LVL Médical.

Les BPCO concernent 6 à 8% de la population adulte, mais seulement un tiers des cas sont diagnostiqués. 1,9 millions de français présentent aujourd'hui une BPCO modérée, 600 000 autres ont de leur côté une BPCO sévère. Parmi eux, 100 000 terminent leurs jours sous assistance respiratoire permanente. Faute de centres en nombre suffisant, moins de 26 000 malades bénéficient en France chaque année d'une réhabilitation respiratoire, seul moyen d'améliorer vraiment la qualité de vie de ceux qui sont frappés de BPCO à un stade avancé. (Source : [www.doctissimo.fr](http://www.doctissimo.fr) et [www.bpcoco.fair.org](http://www.bpcoco.fair.org))

Concernant le traitement des apnées du sommeil, plus de 100 000 patients sont aujourd'hui appareillés en France alors que selon les études épidémiologiques les plus récentes, ce syndrome concernerait de 4 à 8% de la population adulte d'âge moyen, soit entre 2,4 et 6 millions de personnes. Grâce à un dépistage plus systématique et suite à l'inscription à la LPPR de ce traitement, les appareillages sont de plus en plus fréquents et ce marché devrait continuer à connaître une croissance annuelle supérieure à 20% sur les prochaines années. (Source : [www.doctissimo.fr](http://www.doctissimo.fr) et CPAM)

LVL Médical s'intéresse également à la prise en charge de l'apnée du sommeil chez l'enfant et l'adolescent obèse.

De façon générale, une détection plus précoce des affections susceptibles d'être traitées par assistance respiratoire à domicile permettrait de prendre en charge un nombre beaucoup plus important de patients, tout en évitant une hospitalisation beaucoup plus onéreuse qui devient nécessaire à un stade plus avancé.

• **Le marché de la perfusion à domicile** est un marché émergent dont le potentiel est considérable de part la multitude des traitements possibles, mais dont aucune donnée statistique n'est disponible à ce jour.

• **Le marché de la nutrition à domicile** (dont entérale et complémentation orale) représentait en 2006, en France, un marché de 157 millions d'euros soit 4,5% des remboursements effectués dans le cadre de la LPPR (Source : CPAM, Point d'information de l'Assurance Maladie, 15 mai 2008). La nutrition entérale représente à elle seule 64 millions d'euros, et a connu une croissance de 10% entre 2006 et 2007. Le développement de cette activité a poussé la Haute Autorité de Santé à revoir les modalités de prise en charge de cette prestation telle que décrite dans la LPPR. Ainsi, une nouvelle réglementation a été publiée au JO du 30 novembre 2009. L'objectif de cette réglementation est de professionnaliser la prestation de la nutrition entérale à domicile, en insistant notamment sur :

- La présence obligatoire de personnel compétent,
- L'éducation du patient et de son entourage, en rendant obligatoire la visite de 1<sup>ère</sup> installation à domicile,
- L'importance de l'initialisation du traitement, en insistant sur l'appel à 48h et en instaurant une visite de suivi à 14 jours,
- La coordination entre les intervenants et la traçabilité des interventions (carnet de suivi), en imposant un retour d'informations écrit au minimum tous les 3 mois.

Par conséquent, les nouvelles contraintes de ce texte vont limiter structurellement la pression concurrentielle et favoriser le développement de la nutrition au sein du Groupe LVL Médical.

• **Le marché de l'insulinothérapie par pompe**

La Haute Autorité de Santé estime l'augmentation de la fréquence du diabète à +5,7% par an, et définit cette maladie comme une maladie chronique en pleine expansion. En France, plus de 2,8 millions de personnes en sont atteintes, dont 300 à 500 000 non diagnostiquées.

Les diabétiques de type I (type insulino-dépendants), représentant 90% des patients appareillés d'une pompe, sont estimés à 15 000 personnes, mais le potentiel devrait doubler d'ici 2010. (Source : AFD et Medtronic, 3<sup>ème</sup> Symposium National de la Thérapie par Pompe à Insuline, Nice, Janvier 2008).

## b) La concurrence

- La concurrence de LVL Médical sur le secteur de l'**assistance respiratoire à domicile** revêt une certaine particularité dans la mesure où il faut distinguer le secteur associatif du secteur privé.

Le secteur associatif, historiquement le plus ancien, représente encore aujourd'hui un pourcentage significatif (estimé à environ 40%, source interne) du marché de l'assistance respiratoire à domicile. Les associations régionales sont pour la plupart intégrées dans les hôpitaux et dirigées par les chefs de services hospitaliers.

La concurrence privée est aujourd'hui essentiellement représentée par deux filiales du Groupe Air Liquide : Vitalaire et Orkyn implantées nationalement ainsi que d'autres sociétés plus locales ou régionales. Les acteurs locaux sont essentiellement présents sur une ville ou un département et beaucoup de ces intervenants ne sont pas spécialisés dans le traitement de l'ensemble des maladies respiratoires. A l'intérieur du secteur privé marqué par un phénomène de forte concentration depuis quatre ans, LVL Médical est le deuxième intervenant après Air Liquide.

- Pour la **perfusion à domicile**, nous retrouvons également des prestataires nationaux d'assistance médicale à domicile spécialisés dans la perfusion à domicile : Générimed, ou encore Homeperf.

L'Hospitalisation à Domicile (HAD) est également un acteur majeur du marché. Elle connaît cependant des contraintes structurelles : elle est limitée en nombre de lits, et son périmètre géographique d'intervention est généralement limité à la périphérie de l'hôpital.

- En ce qui concerne la **nutrition entérale à domicile** et l'**insulinothérapie**, on retrouve les mêmes intervenants que sur le marché de l'assistance respiratoire à domicile ainsi que Nestlé Homecare, filiale de Nestlé, principalement présente dans le domaine de la nutrition entérale.

## 1.4 Notre stratégie en France

LVL Médical ambitionne de conforter sa position de leader sur le marché de l'assistance médicale à domicile.

L'adoption de la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » en 2009 est venue réaffirmer et structurer la politique générale de soutien au développement de la santé à domicile.

Par ailleurs, le Groupe va poursuivre sa stratégie de conquête de parts de marché sur ses différents métiers que sont : l'assistance respiratoire, la perfusion, la nutrition, l'insulinothérapie à domicile.

Le Groupe a mis en place une démarche permanente d'innovation et de développement de nouvelles activités. Ainsi en est-il des

nouvelles prises en charge dans les domaines de l'antibiothérapie ou de l'insulinothérapie.

La démarche innovante du Groupe auprès de ses patients et prescripteurs s'est traduite notamment par la mise en place de procédés de mesure en matière d'oxygénothérapie et de contrôle de l'observance.

## 1.5 Une organisation au service d'une meilleure satisfaction des patients

### a) Décentralisation opérationnelle et mutualisation des moyens au service de la performance

- **Proximité et personnalisation : un réseau tourné vers l'optimisation de notre qualité de service**

Les agences réparties entre les filiales françaises du Groupe, sont autonomes sur le plan opérationnel ce qui permet à LVL Médical d'offrir davantage de réactivité et de proximité à ses patients.

Les patients pris en charge par les agences LVL Médical vivent dans un rayon de moins de 150 kilomètres autour de l'agence.

- **Mutualisation des moyens**

LVL Médical assure la continuité du traitement des patients lors de leurs déplacements partout en France, grâce à la mutualisation de ses moyens matériels et humains d'une part, et grâce à sa couverture optimisée des bassins de vie français de l'autre. Toutes les formalités sont prises en charge par nos équipes, le patient ne s'occupe de rien.

### b) Une démarche de management de la qualité

Nos équipes déploient leur énergie à optimiser sans cesse les prestations dans une démarche permanente d'écoute et de disponibilité au service des patients et du corps médical.

Nous travaillons à l'amélioration continue de notre qualité de service, validée par la norme ISO 9001 : 2000 attribuée à l'intégralité des agences françaises et aux services du Siège, qui répondent désormais aux nouvelles exigences de la norme internationale et ce, pour toutes les activités du Groupe.

En complément de la certification, le Groupe mène depuis plusieurs années une Démarche Qualité. Cette dernière s'intègre dans une politique constante d'amélioration de ses procédures et supports dans toutes les phases de l'activité.

LVL Médical s'attache à exercer ses activités en totale conformité avec une réglementation en évolution permanente.

L'écoute des patients et leur satisfaction est au cœur des préoccupations et de la Démarche Qualité du Groupe. Plus de 96% des patients sont satisfaits de la prestation LVL Médical et plus de 97% recommanderaient LVL Médical à un proche.

### c) Faits marquants 2009

L'exercice aura été marqué par l'amélioration continue de l'organisation de LVL médical.

#### • Refonte du système d'information LVL Médical

La refonte du système d'information initiée par LVL médical a permis, au cours de l'exercice, de réussir le lancement de l'extranet prescripteurs, projet répondant à une forte attente des prescripteurs, pour développer et renforcer la relation avec les professionnels de santé.

Le déploiement du système sera effectif fin janvier 2010 pour le Siège de la société et la Plateforme de Maintenance Centralisée et fin 2010 pour l'ensemble des filiales.

Maîtrise des processus, accompagnement de la croissance et sécurisation des données sont les principaux résultats attendus de ce projet ambitieux.

#### • Optimisation de la gestion du parc matériel

La Mise en place à Bron (69) de la Plateforme de Maintenance Centralisée répond au besoin d'optimisation de la gestion du parc matériel.

Au service de chaque agence en France, la plateforme de Maintenance centralisée voit sa valeur ajoutée reconnue avec les premiers effets positifs de la centralisation des achats qui doivent se poursuivre sur les prochains mois et prochaines années.

#### • Renforcement de la direction générale

Le poste de Secrétaire Général a été créé au cours de l'exercice afin de suivre au plus près le développement des activités allemandes et piloter les croissances externes. Il témoigne ainsi du renforcement de la Direction Générale souhaité pour faire face aux enjeux de développement du Groupe, en France comme à l'étranger.

#### • Maillage du territoire

Afin de développer la proximité avec ses patients (valeur forte du Groupe LVL médical depuis sa création), 2 nouvelles agences ont été ouvertes en 2009, à Nancy et Besançon.

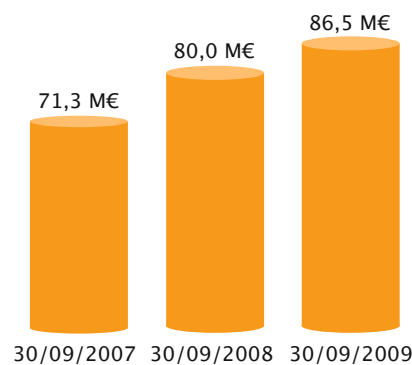
## 1.6 Activité sur l'exercice

Description de l'activité en France sur l'exercice : voir Chapitre 9 Examen de la situation financière et du résultat du Groupe - paragraphe 2.1

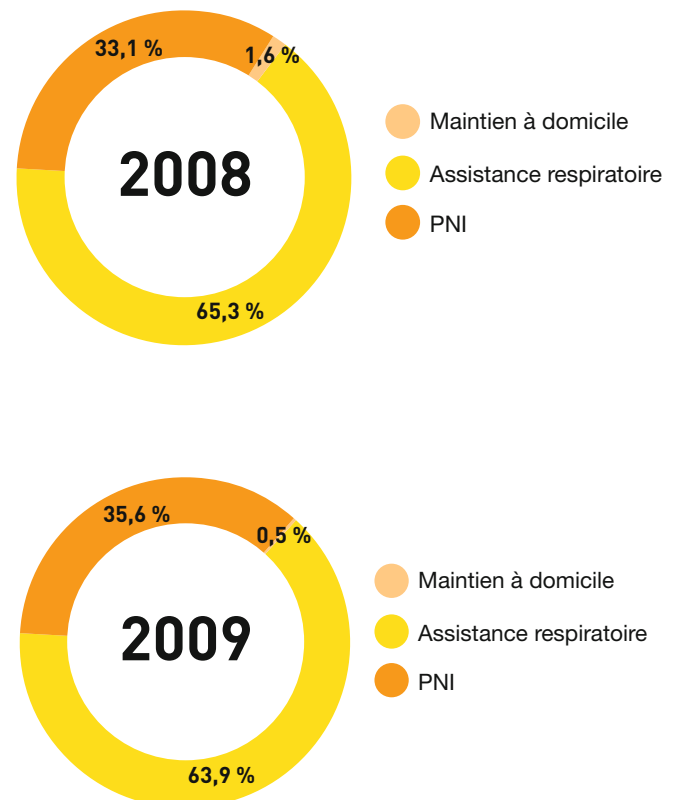
### Chiffre d'Affaires au 30/09/2009

Assistance Respiratoire	55,3 M€	+ 5,9% vs 07-08
Perfusion, Nutrition, Insulinothérapie	30,8 M€	+ 16,3% vs 07-08
Maintien à Domicile	0,4 M€	-68,3% vs 07-08

### Progression du Chiffre d'Affaires



### Evolution de la répartition du Chiffre d'Affaires entre 2008 et 2009



## 2 Présentation des activités soins infirmiers et soins intensifs : LVL Médical en Allemagne

### 2.1 Le métier

En Allemagne où sa filiale Bonitas bénéficie d'une excellente image de marque (liée à son savoir-faire) et du soutien des tutelles, le Groupe est leader sur le marché des structures de soins.

Ces activités sont différentes des activités françaises puisque les équipes (1 100 collaborateurs en équivalent temps plein) sont essentiellement constituées de personnel soignant.

Bonitas exerce deux activités :

- les soins infirmiers à domicile (« Pflegedienste »),
- les soins intensifs à domicile et en structures dédiées (unités de soins intensifs, « Intensivstationen »).

Fin 2009, Bonitas comptait 39 agences en Allemagne.



### 2.2 Les prestations

#### a) Les « Pflegedienste » : plus de 1 200 patients pris en charge chaque jour représentant 17% du chiffre d'affaires de Bonitas sur l'exercice

Les structures de soins à domicile effectuent les prestations suivantes :

- soins infirmiers,
- mise en route et coordination des traitements et des prestations à domicile,
- toilette,
- aide à l'alimentation,
- coordination d'intervenants locaux pour prestations sociales (aide psychologique, ménage, courses...) et portage de repas,
- audit du domicile du patient et commande du matériel de maintien à domicile nécessaire auprès de structures d'appareillage médical,
- audit de patients dépendants pris en charge par leur famille et émission d'un rapport aux caisses.

#### b) Les soins intensifs («Intensivpflege») : près de 400 patients (dont 180 enfants) pris en charge chaque jour représentant 83% du chiffre d'affaires de Bonitas sur l'exercice

Ils s'adressent à des patients nécessitant des soins intensifs de longue durée, essentiellement des patients en état végétatif chronique.

Les enfants font prioritairement l'objet d'une prise en charge à domicile alors que les autres patients sont accompagnés dans le cadre d'unités de soins spécialisées.

Les structures/unités dédiées accueillent des patients qui nécessitent des soins intensifs de longue durée (perfusion, dialyse, nutrition parentérale et entérale, monitoring cardiaque, ventilation) dans un environnement proche de celui de la maison, leurs familles pouvant s'y rendre librement sans contrainte horaire.

Elles s'attachent à recréer une atmosphère chaleureuse et familiale autour des patients dont elles ont la charge et sont constituées de personnel soignant qui se relaie 24 heures sur 24 et travaille en étroite collaboration avec les médecins libéraux.

Ces structures servent de sites pilotes au gouvernement fédéral qui souhaite voir dupliquer ce modèle au niveau national et sont certifiées ISO 9004 : 2000.

#### • Acquisition du matériel

Hormis l'activité de soins intensifs, la structure de soins à domicile ne dispose d'aucun stock de matériel.

Le matériel et les consommables nécessaires aux traitements sont commandés à des structures d'appareillage («Sanitätshäuser») en fonction de chaque type de prise en charge au domicile du patient. Ce sont alors lesdites structures qui facturent leurs prestations d'appareillage directement aux caisses après livraison chez le patient. Les prestations sanitaires et sociales des structures de soins ne requièrent donc aucune acquisition de matériel.

### • Cadre réglementaire

L'assurance dépendance ("Pflegeversicherung") a été créée en 1995 pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes.

Elle est financée par une nouvelle cotisation sociale obligatoire dont le taux est fixé par la loi fédérale. Sa gestion est confiée aux Caisses d'Assurance Maladie.

Le patient reconnu dépendant peut opter pour le versement d'allocations mensuelles allouées en fonction de son degré de dépendance (3 niveaux) ou choisir une prise en charge professionnelle dont le montant est fonction également du degré de dépendance. Ce montant est alors versé directement à la structure de soins à domicile par l'assurance dépendance.

Seul(e) un(e) infirmier(ère) diplômé(e) d'état, justifiant d'un minimum de 2 ans d'expérience en soins ambulatoires et ayant suivi une formation spécifique de gestion et de coordination des soins à domicile, peut établir sa propre structure. Une structure de soins à domicile doit comporter un minimum de 5 infirmier(ère)s diplômé(e)s d'état pour pouvoir opérer.

Les structures doivent satisfaire aux conditions du cahier des charges élaboré par le service d'inspection médicale des caisses (il procède à l'évaluation des patients afin de leur attribuer un niveau de dépendance). Des audits de contrôle sont régulièrement effectués, directement au domicile des patients ou au sein même de la structure de soins.

Un numéro d'autorisation est attribué par les caisses afin de permettre la facturation. Chaque acte effectué par les structures de soins est répertorié auprès de l'assurance dépendance (toilette, alimentation, administration de médicaments, soins infirmiers...). A chaque acte correspond un nombre de points.

Chaque structure de soins négocie la valeur de son point avec les caisses. Cette valeur sert de base à la facturation. Les unités de soins intensifs ont négocié un forfait journalier avec les caisses qui inclut toutes les prestations, hormis les médicaments et les interventions des médecins, qui sont facturés en sus aux caisses d'assurance maladie.

### • Prise en charge

La prise en charge d'un patient à domicile est effectuée sur prescription médicale. Elle a lieu à la suite de l'appel de la famille, du médecin, de l'hôpital ou de la caisse. Le schéma de facturation mensuelle diffère très largement d'un patient à l'autre en fonction de son degré de dépendance et de sa pathologie.

Plusieurs formules se complètent : assurance dépendance pour l'aspect soins et équipement de maintien à domicile, assurance maladie pour les médicaments, aide sociale pour les personnes les plus démunies dont le coût des soins dépasse les forfaits de prise en charge ou encore contribution privée pour les autres.

### • L'esprit de service LVL Médical

Parce qu'une situation de dépendance doit rester une étape normale de la vie sans se transformer en expérience traumatisante, parce que personne ne peut enlever à un patient la possibilité de choisir l'endroit où il se sent bien, nos équipes de soignants à domicile, en Allemagne comme en France, incarnent au quotidien les valeurs du Groupe LVL Médical. Chaque patient est unique et décide de son propre mode de vie.

### • Développement

Il consiste essentiellement en la recherche d'une solide réputation de fiabilité et de professionnalisme auprès des intervenants locaux de la chaîne de soins : médecins, hôpitaux, mais également auprès des interlocuteurs des caisses et des familles.

## 2.3 Le marché / environnement concurrentiel

Le système de santé allemand compte 11 500 structures de soins à domicile ("Pflegedienste").

Ces structures de proximité se sont multipliées ces dernières années suite à la mise en place de l'assurance soins de longue durée ("Pflegeversicherung") et leurs activités représentent aujourd'hui un marché annuel global estimé à 4 milliards d'euros.

Les "Pflegedienste" sont des structures de soins constituées de personnel infirmier qui assurent des prestations sanitaires et sociales, sur prescription médicale, tout en coordonnant les traitements et l'appareillage à domicile.

2 250 000 personnes sont prises en charge chaque année en Allemagne au titre de l'assurance dépendance :

- 709 000 sont prises en charge par des structures de type maisons de retraite ou centres de soins spécialisés,
- 1 540 000 sont soignées à domicile : 33 % par des structures professionnelles comme Bonitas (504 000 personnes), 67 % par des "soignants familiaux" (1 036 000 personnes).

Selon des estimations officielles, le nombre de personnes dépendantes augmentera de 350 000 à 400 000 personnes d'ici 2010. La structure familiale se modifiant, le pourcentage de patients pris en charge par des professionnels dépassera dans le même temps les 25%.

Comme les autres pays d'Europe, l'Allemagne est actuellement confrontée au vieillissement de la population et à la nécessité de trouver rapidement des solutions pour pouvoir contenir l'augmentation des dépenses de santé. En Allemagne comme en France, l'assistance médicale à domicile est moins coûteuse que l'hospitalisation traditionnelle et constitue une réelle alternative dont les enjeux médicaux, sociaux et économiques ne sont plus à démontrer.

La réorganisation du système de santé amorcée conduira nécessairement à un accroissement du marché de l'assistance médicale à domicile. Cette croissance ne bénéficiera cependant qu'aux structures capables de s'adapter aux nouvelles conditions d'exercice d'un secteur en pleine mutation.

## 2.4 Un développement dynamique

### a) Poursuite de la croissance en 2009

Dans le cadre de son développement sur le marché des soins intensifs, Bonitas a créé en 2009 plusieurs nouvelles agences notamment à Borgstedt (nord du pays), Torgau (est du pays) et Landshut (sud du pays).

Par ailleurs le Groupe a poursuivi en Allemagne sa politique de croissance externe active qui s'est traduite notamment par les acquisitions de Lynn's Best (Octobre 2008), Heilomed (Janvier 2009) et Provita (3 branches d'activité en Avril 2009).

Ainsi, le maillage du territoire s'est poursuivi, ce qui permet d'optimiser l'affectation des ressources et d'améliorer à terme la rentabilité des activités.

Compte-tenu de cette forte croissance dès le mois d'Octobre 2008, un management intermédiaire a été mis en place entre les responsables d'agence et la direction générale. Ceci a permis d'assurer un meilleur suivi de l'activité des agences.

Le Groupe entend consolider cette forte croissance réalisée ces dernières années en Allemagne et par ailleurs continuer sa couverture de l'ensemble du territoire allemand par croissance externe.

Enfin la qualité de l'organisation et des prestations délivrées par le Groupe ont permis d'obtenir au cours de l'exercice des hausses significatives de tarifs auprès des Caisses d'Assurance Maladie des différents Länders.

### b) Stratégie

LVL Médical souhaite consolider son leadership national en Allemagne.

La contribution de l'Allemagne au chiffre d'affaires consolidé du Groupe tend à être de plus en plus significative par :

- Le développement par croissance interne des activités soins infirmiers à domicile et soins intensifs à domicile ou en structures dédiées.
- Des opportunités de croissance externe.

## 2.5 Une approche « multicanal » : un leadership également conquis sur le marché des structures dédiées aux soins intensifs

Fidèle à la démarche pionnière animant LVL Médical, le Groupe a étudié et développé un nouveau circuit de prise en charge en soins intensifs. Dans le cadre de maisons de soins, à mi-chemin entre l'hôpital et le domicile, ces structures proposent une solution, répondant aux attentes des patients et de leur entourage, ainsi qu'aux problématiques d'optimisation des coûts de prise en charge des patients en soins intensifs. Véritable modèle de réussite, cette nouvelle approche de la prise en charge fait désormais office de référence en Allemagne et tend à se développer sur l'ensemble du territoire allemand.

## 2.6 Activité sur l'exercice : une croissance extrêmement soutenue en Allemagne : +43,9%

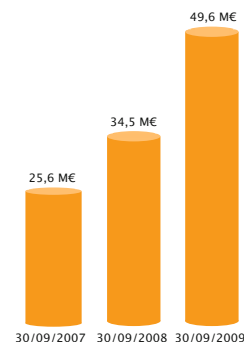
Les structures de soins y enregistrent un CA de 41,1 M€ sur l'exercice en hausse de 19%.

Les Pflegedienste (soins ambulants à domicile) enregistrent un CA de 8,5 M€ sur l'exercice en hausse de 8%.

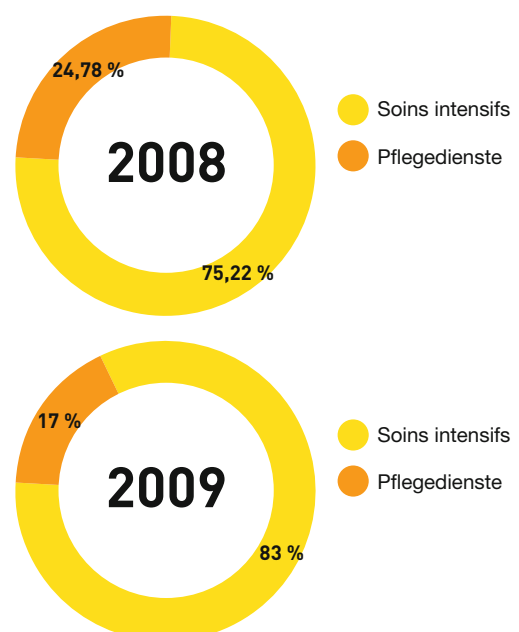
1 600 patients sont dorénavant pris en charge quotidiennement par la filiale allemande Bonitas.

LVL Médical revendique la place de n°1 en Allemagne sur ces activités.

### Progression du Chiffre d'Affaires



### Evolution de la répartition du Chiffre d'Affaires entre 2008 et 2009





# Organigramme au 31 décembre 2009

## La société holding LVL Médical Groupe a plusieurs fonctions :

---

Elle détient des participations dans ses filiales (voir organigramme ci-après) dont elle perçoit des dividendes; et elle assure les prestations suivantes pour ses filiales :

- Définition de la stratégie et de l'image du Groupe
- Animation des filiales et contrôle de leur gestion notamment par le biais des directeurs de zone
- Animation de la démarche qualité
- Gestion du personnel et développement des ressources humaines
- Gestion administrative, juridique, comptable, financière et informatique
- Définition de la politique d'achat et négociation des marchés avec les fournisseurs
- Gestion de trésorerie centralisée
- Contrôle interne
- Développement commercial
- Marketing
- Communication

En contrepartie des prestations fournies, la société LVL Médical Groupe perçoit des redevances dont le montant annuel est ajusté en fonction des dépenses réellement engagées pour leur réalisation, rehaussé d'une marge de 2,5% et facturé aux filiales en fonction de leur chiffre d'affaires.

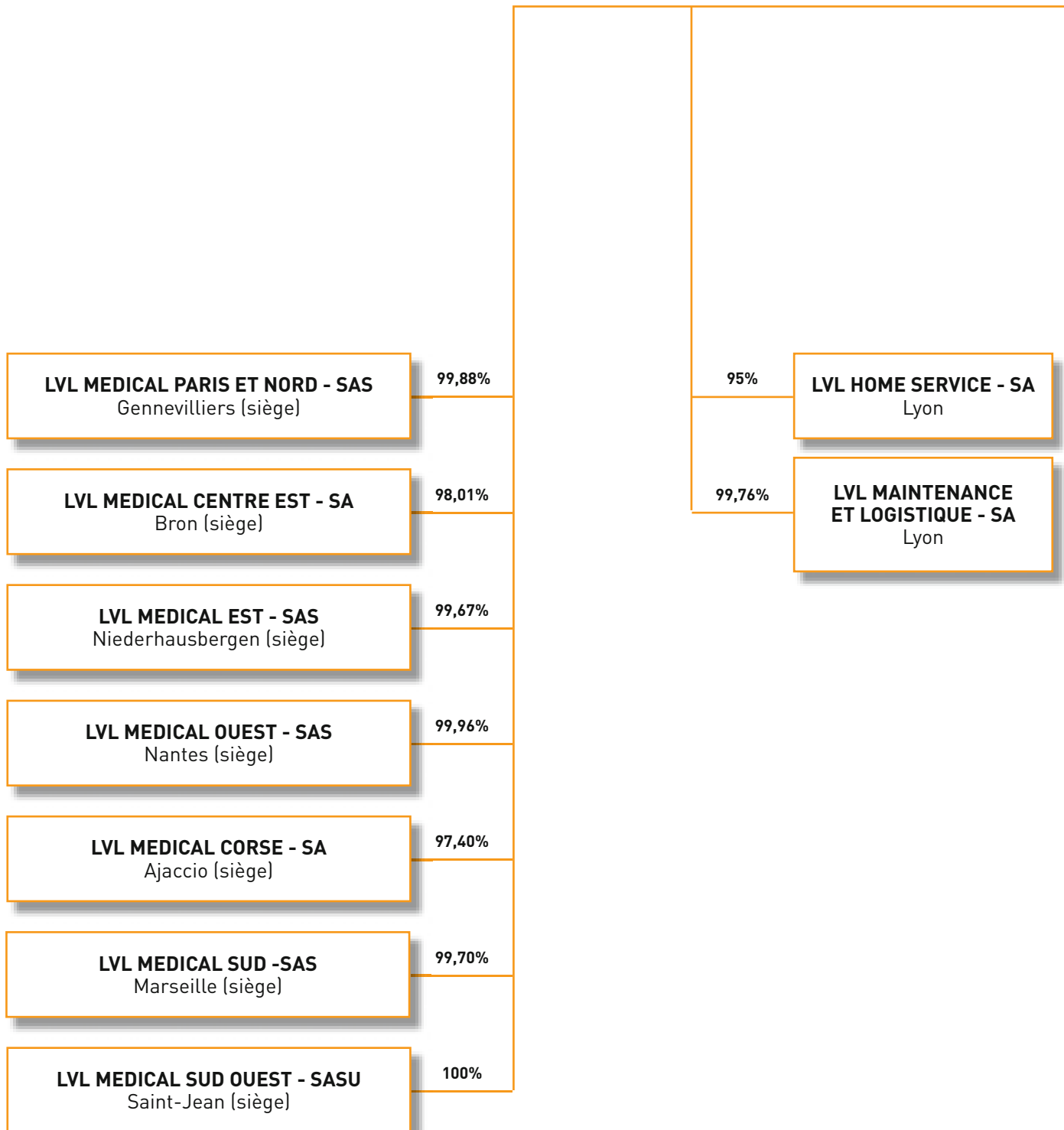
Le montant total des redevances versées par les filiales françaises au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009 s'est élevé à 9 363 K€. Les filiales Allemandes n'ont pas versé de redevances au titre de ce même exercice.

## Les filiales ont essentiellement pour fonction :

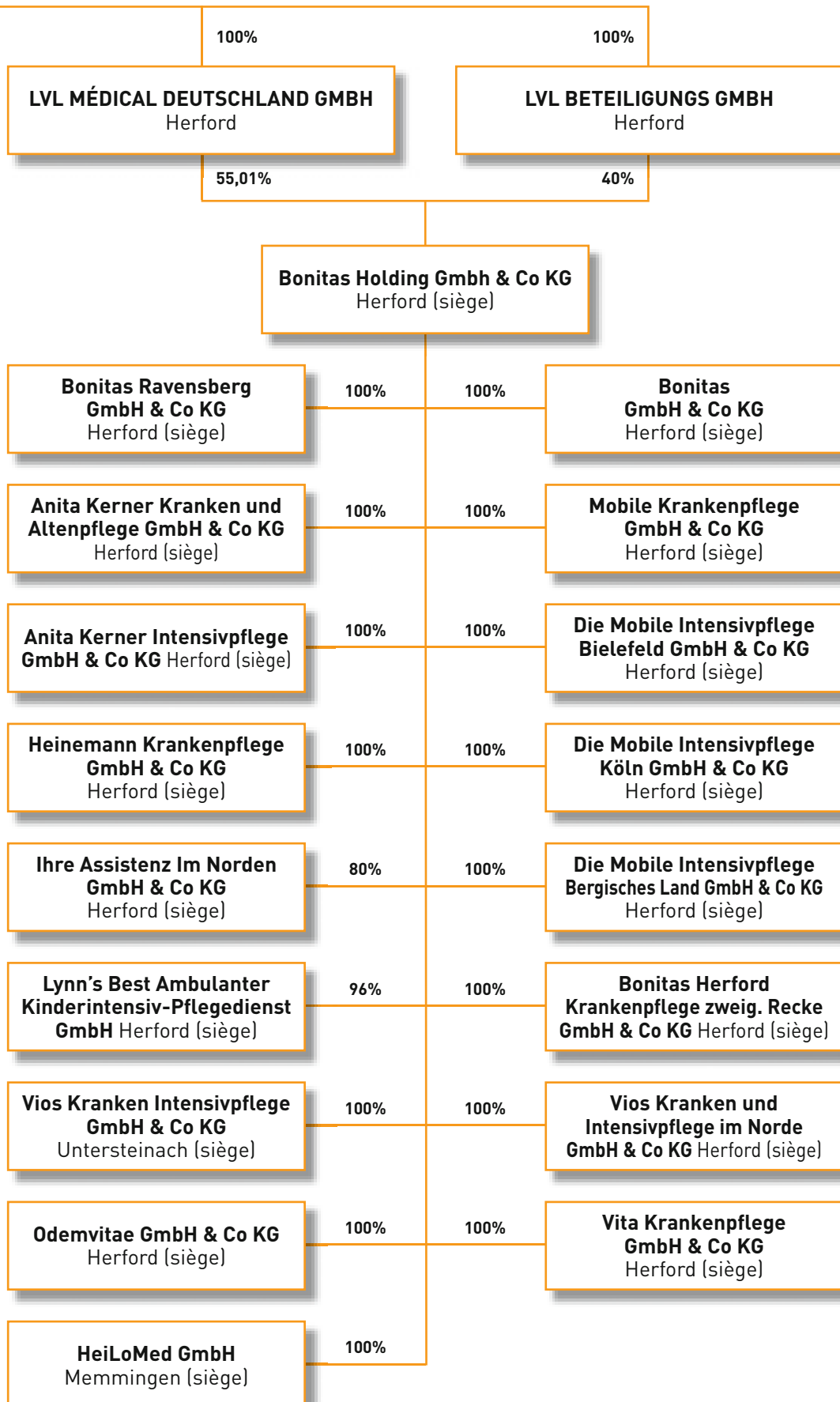
---

- La logistique
- La gestion administrative et technique
- Le développement régional

## LVL MEDICAL



# GROUPE Lyon





# Propriété immobilière, usines et équipements

<b>1</b>	<b>Propriété immobilière</b>	<b>52</b>
<b>2</b>	<b>Impact environnemental</b>	<b>52</b>
	2.1 En France.....	52
	2.2 En Allemagne.....	52

## 1 Propriété immobilière

La politique immobilière du Groupe ne consiste pas à détenir d'immeubles en pleine propriété.

En France, les locaux loués pour l'exercice de l'activité du Groupe sont aménagés en bureaux et en entrepôts pour le stockage des matériels et consommables.

En Allemagne, les locaux loués pour l'exercice de l'activité du Groupe sont aménagés en bureaux ou en centres de soins intensifs.

### Principales immobilisations corporelles :

Une part prépondérante des immobilisations corporelles du Groupe est constituée par les matériels médicaux nécessaires à la prise en charge des patients.

Ces matériels sont de faible coût unitaire (voir chapitre 6 - Aperçu des activités, paragraphe 1.2 - Prestations).

## 2 Impact environnemental

Compte tenu de sa nature, l'activité du Groupe n'a pas d'impact environnemental significatif.

### 2.1 En France

Le Groupe travaille toutefois à réduire son empreinte par :

#### Une gestion optimisée des déchets

- LVL Médical Groupe encourage ses collaborateurs et partenaires à réduire leur consommation de papier et envisage aussi l'élargissement à l'ensemble de ses agences des bonnes pratiques adoptées au siège depuis près de 4 ans. Il souhaite généraliser la collecte de papier à recycler ainsi que des piles et cartouches d'encre usagées dont la consommation s'est accrue corrélativement au développement.
- Par ailleurs, le Groupe fait procéder à la récupération et à la destruction de ses déchets (matériel rebuté, cartons, batteries et plastiques) par des sociétés agréées sélectionnées pour leur responsabilité environnementale et leur respect des principes du développement durable.

#### Une réduction des émissions de CO2

Le Groupe, face aux problématiques énergétiques, adopte un comportement responsable. En effet, pour participer à la lutte contre le réchauffement climatique, il est attendu des entreprises une maîtrise de leurs émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, l'ensemble de la flotte de véhicules de société destinés aux déplacements professionnels a moins de 3 ans.

### Convention avec le SYTRAL (Transports en Commun Lyonnais) depuis fin 2007

Le Groupe, conscient de sa responsabilité sociale et environnementale a souhaité s'engager à développer et à favoriser l'usage des transports en commun par ses salariés en leur permettant de bénéficier d'une réduction significative sur l'abonnement au réseau de transports en commun de la région lyonnaise.

### 2.2 En Allemagne

A l'image de la France, le Groupe ne manufacture aucun produit.

Le parc automobile de Bonitas est composé de plusieurs centaines de véhicules parcourant chacun en moyenne 23 000 kilomètres. La société souhaiterait utiliser des voitures électriques mais le réseau de stations spécifiques en Allemagne n'est pas encore suffisamment développé.

Bonitas respecte scrupuleusement la législation sur le recyclage des déchets, laquelle est réglementée par le décret du 27 septembre 1994.





# Examen de la situation financière et du résultat du Groupe

<b>1</b>	<b>Situation financière</b>	<b>56</b>
	1.1 Capitaux propres .....	56
	1.2 Structure financière .....	57
	1.3 Flux de trésorerie .....	57
<b>2</b>	<b>Activité et résultat opérationnel</b>	<b>58</b>
	2.1 Croissance du chiffre d'affaires .....	59
	2.2 Résultat opérationnel .....	60
	2.3 Autres postes du compte de résultat .....	61
<b>3</b>	<b>Stratégies ou facteurs ayant ou pouvant influencer les opérations de la Société</b>	<b>62</b>

Les commentaires analysés ci-dessous se fondent sur les informations financières extraites des comptes consolidés du Groupe, établis selon les normes IFRS, au 30 septembre 2008 et 2009. L'évaluation de l'activité du Groupe doit être par ailleurs effectuée en tenant compte des informations contenues dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du présent Document de Référence.

## 1 Situation financière

### 1.1 Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres consolidés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007 :

EN K€	Capital	Primes liées au capital	Autocontrôle	Composante CP emprunts Oblig.	Paiement en actions	Résultats accumulés	Total Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
<b>SITUATION NETTE CLÔTURE 30/09/2007</b>	4 526	70 933	-47	0	893	-34 103	42 203	49	42 252
Incidence des changements de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SITUATION NETTE OUVERTURE 01/10/2007</b>	4 526	70 933	-47	0	893	-34 103	42 203	49	42 252
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-59	-59	-85	-144
Résultat de la période	-	-	-	-	-	6 812	6 812	275	7 087
Mouvements / actions propres	-	-	-1 686	-	-	-	-1 686	-	-1 686
Composante fonds propres des émissions obligataires	-	-	-	1 989	-	-	1 989	-	1 989
Paiement en actions	-	-	-	-	1 637	-	1 637	-	1 637
Autres variations	-	-	-	-	-	-206	-206	96	-110
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	12	12	32	44
<b>SITUATION NETTE CLÔTURE 30/09/2008</b>	4 526	70 933	-1 732	1 989	2 530	-27 544	50 701	367	51 068
Incidence des changements de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SITUATION NETTE OUVERTURE 01/10/2008</b>	4 526	70 933	-1 732	1 989	2 530	-27 544	50 701	367	51 068
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-104	-104	-123	-228
Résultat de la période	-	-	-	-	-	9 947	9 947	325	10 272
Mouvements / actions propres	-450	-5 305	1 659	-	-	-9 313	-13 409	-	-13 409
Composante fonds propres des émissions obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions	-	-	-	-	1 593	-	1 593	-	1 593
Autres variations	-	-	-	-	-	-17	-17	0	-17
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SITUATION NETTE CLÔTURE 30/09/2009</b>	4 076	65 629	-73	1 989	4 123	-27 032	48 711	568	49 279

Les capitaux propres part du groupe ont diminué de 2 M€ et s'élèvent au 30/09/2009 à 48,7 M€. Cette diminution s'explique notamment par les éléments suivants :

- 9,9 M€ de résultat part du Groupe
- +1,6 M€ correspondant aux charges sur stock-options constatées en résultat sur l'exercice
- -13,4 M€ d'acquisition d'actions propres imputées sur les capitaux propres

## 1.2 Structure financière

La structure financière du Groupe LVL Médical au 30 septembre 2009 est la suivante :

EN K€	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	<b>48 711</b>	<b>50 701</b>	<b>42 203</b>
Endettement obligataire	57 365	56 423	649
Endettement bancaire	0	4	10 116
Locations financières	5	298	427
Divers	4	0	0
Intérêts courus	28	1 141	233
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>57 402</b>	<b>57 866</b>	<b>11 425</b>
Trésorerie nette	-37 973	-51 620	-5 363
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>19 428</b>	<b>6 246</b>	<b>6 062</b>

### Endettement obligataire

Il se décompose en :

- 649 K€ d'Océanes correspondant à 12 898 Océanes à échéance 01/10/2010, servant un coupon fixe de 2,5%, remboursables au nominal,
- 56 716 K€ correspondant à la composante dette de l'OBSAAR émise en juin 2008, nette de frais d'émission. Ces obligations sont remboursables à hauteur de 10 M€ en juin 2011, 20 M€ en juin 2012 et 30 M€ en juin 2013. Elles portent intérêt au taux Euribor 3 mois - 0,51% l'an. La variation entre 2008 et 2009 correspond aux frais financiers complémentaires constatés au titre du retraitement de la composante capitaux propres et des frais d'émission selon la méthode du taux d'intérêts effectif.

### Endettement bancaire et locations financières

Les emprunts bancaires ont été intégralement remboursés lors de l'émission d'OBSAAR de juin 2008.

Les encours de location financière représentent 5 K€ au 30/09/2009.

### Trésorerie nette

Les fonds levés lors de l'émission d'OBSAAR n'ont pas été intégralement utilisés au 30/09/2009, ce qui explique le volume important de trésorerie disponible. Le Groupe gère cette trésorerie de manière extrêmement prudente, ceci excluant tout recours à des placements risqués ou en devise autre que l'Euro.

L'endettement est désormais quasiment intégralement à taux variable. La dette nette de 20 M€ du groupe est donc exposée aux variations de taux d'intérêts.

Le Groupe a en conséquence initié sur l'exercice la mise en œuvre d'une stratégie de couverture de taux.

## 1.3 Flux de trésorerie

Au cours de l'exercice 2009, le Groupe LVL Médical a généré une capacité d'autofinancement consolidée (avant coût de l'endettement financier net et impôt) de 28,3 M€.

La variation du BFR a généré un flux de trésorerie de +0,2 M€. Les décaissements d'impôt se sont élevés à -2,5 M€, le Groupe ayant bénéficié d'un remboursement d'IS 2008 de 0,8 M€ sur la France.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont donc élevés sur l'exercice à 26 M€.

Les flux de trésorerie liés aux investissements s'élèvent à -24,2 M€, dont :

- -13,6 M€ d'investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, dont :
  - -10,9 M€ d'investissements en matériel médical,
  - -1,0 M€ d'investissements incorporels et logiciels,
  - -0,3 M€ de matériel informatique et bureautique,
  - -1,4 M€ d'agencements et installations générales, dont 0,3 M€ en Allemagne. Sur la France, 0,4 M€ ont été dépensés pour l'aménagement du nouveau siège social et 0,3 M€ pour l'aménagement des agences du groupe.
- +0,6 M€ de produit de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, dont 0,2 M€ au titre de la cession d'un bien immobilier sis à Nîmes, et 0,2 M€ au titre de la cession de l'activité MAD de l'agence de Saint Etienne
- -11,1 M€ d'incidence des variations de périmètre, liés aux rachats successifs d'activités de soins intensifs en Bavière : Lynn's Best au 01/10/2008, HeiLoMed au 01/01/2009, les agences de Nuremberg et Ingolstadt de Provita au 01/04/2009 et celle de Passau au 01/08/2009.

Les flux de trésorerie liés au financement de -14,5 M€ se décomposent en :

- Rachat d'actions propres à hauteur de -13,4 M€
- Remboursement d'emprunts : -0,3 M€ de locations financières
- Intérêt financiers nets versés : -0,6 M€
  - -1,6 M€ d'intérêts versés
  - +1 M€ d'intérêts reçus des équivalents de trésorerie
- auxquels viennent s'ajouter -0,2 M€ de dividendes versés aux minoritaires.

La variation de trésorerie sur l'exercice s'établit donc à -12,7 M€. Sans l'impact des décaissements non récurrents que constituent :

- les rachats d'actions propres : -13,4 M€,
- les acquisitions de structures de soins intensifs en Allemagne : -11,1 M€,

la variation de trésorerie aurait été positive de +11,9 M€ : ces 11,9 M€ représentent la capacité de désendettement du groupe sur l'exercice 2009.

### Sources de financement nécessaires pour financer les investissements

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'élèvent sur l'exercice à 26 M€. Les investissements récurrents se sont élevés à 13 M€, et les acquisitions de structures de soins intensifs en Allemagne à 11,1 M€.

Ceci illustre la capacité du Groupe à financer ses investissements récurrents. Le Groupe dispose par ailleurs, depuis l'émission d'OBSAAR, de la trésorerie nécessaire pour financer ses investissements non récurrents.

## 2 Activité et résultat opérationnel

EN K€	30/09/2009	% CA	30/09/2008	% CA	Variation % CA	30/09/2007	% CA	Variation % CA
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>136 126</b>	-	<b>114 528</b>	-	-	<b>96 970</b>	-	-
Autres produits de l'activité	967	0,7%	734	0,6%	0,1%	215	0,2%	0,5%
Achats consommés	-20 322	-14,9%	-19 161	-16,7%	1,8%	-17 008	-17,5%	2,6%
Charges externes	-20 156	-14,8%	-17 636	-15,4%	0,6%	-15 493	-16,0%	1,2%
Charges de personnel	-64 522	-47,4%	-52 209	-45,6%	-1,8%	-40 355	-41,6%	-5,8%
Impôts et taxes	-2 914	-2,1%	-2 636	-2,3%	0,2%	-2 620	-2,7%	0,6%
<b>EBITDA</b>	<b>29 179</b>	<b>21,4%</b>	<b>23 619</b>	<b>20,6%</b>	<b>0,8%</b>	<b>21 707</b>	<b>22,4%</b>	<b>-1,0%</b>
Dotations nettes aux amortissements	-9 559	-7,0%	-8 934	-7,8%	0,8%	-7 775	-8,0%	1,0%
Dotations nettes aux dépréciations des créances clients	37	0,0%	-256	-0,2%	0,3%	410	0,4%	-0,4%
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	33	0,0%	-237	-0,2%	0,2%	354	0,4%	-0,3%
Autres produits et charges d'exploitation	-194	-0,1%	-260	-0,2%	0,1%	410	0,4%	-0,6%
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT AVANT STOCK-OPTIONS</b>	<b>19 496</b>	<b>14,3%</b>	<b>13 932</b>	<b>12,2%</b>	<b>2,2%</b>	<b>15 107</b>	<b>15,6%</b>	<b>-1,3%</b>
Charges nettes / stock-options	-1 593	-1,2%	-1 637	-1,4%	0,3%	-893	-0,9%	-0,2%
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>17 903</b>	<b>13,2%</b>	<b>12 296</b>	<b>10,7%</b>	<b>2,4%</b>	<b>14 213</b>	<b>14,7%</b>	<b>-1,5%</b>

## 2.1 Croissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe s'est élevé à 136,1 M€ contre 114,5 M€ sur l'exercice précédent, soit une croissance de 18,9%, dont :

- France : 86,5 M€
- Allemagne : 49,6 M€

Répartition du chiffre d'affaires d'activité par prestation :

EN K€	30/09/2009	30/09/2008	Variation
Assistance respiratoire	55,3	52,3	5,9%
Perfusion, Nutrition, Insulinothérapie	30,8	26,5	16,3%
Maintien à domicile (MAD)	0,4	1,3	-68,3%
<b>ASSISTANCE MÉDICALE À DOMICILE</b>	<b>86,5</b>	<b>80,0</b>	<b>8,1%</b>
<b>SOINS INFIRMIERS À DOMICILE</b>	<b>49,6</b>	<b>34,5</b>	<b>43,8%</b>
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>136,1</b>	<b>114,5</b>	<b>18,9%</b>

LVL Médical intervient en France sur le marché de l'assistance médicale à domicile, dont l'évolution est caractérisée par les facteurs suivants, qui apparaissent relativement constants depuis quelques années :

- l'assistance médicale à domicile peut (selon la pathologie) coûter de 3 à 10 fois moins cher qu'une hospitalisation ;
- l'évolution démographique contribue au renforcement de ce besoin d'assistance médicale ;
- le retour ou le maintien à domicile d'un patient est vécu comme synonyme d'un meilleur confort et d'une meilleure qualité de vie ;
- l'évolution des techniques médicales de détection des affections et de leur traitement permet la mise en place de protocoles thérapeutiques adaptés au maintien à domicile.

A ce titre, LVL Médical figure parmi les premiers intervenants privés de l'assistance respiratoire à domicile en France.

L'assistance respiratoire représente ainsi 63,9 % du chiffre d'affaires France.

La perfusion, la nutrition entérale et l'insulinothérapie à domicile représentent, au 30/09/09, 35,6 % du chiffre d'affaires France. A périmètre constant (hors effet du désengagement du MAD), l'activité en France a progressé sur l'exercice de 9,4 % contre 12,2 % durant l'exercice précédent.

L'activité en Allemagne a été marquée par une croissance très forte (+ 43,8 %).

Cette croissance est le fruit de la duplication au niveau national du modèle jusque-là mis en œuvre au niveau local, et donc d'une forte croissance du maillage du territoire.

Au cours de l'exercice notre filiale Bonitas a fortement renforcé sa présence sur le Land bavarois, à travers l'acquisition des structures de soins Lynn's Best, HeiLoMed, et du rachat des agences de Nuremberg, Ingolstadt et Passau de Pro Vita.

La croissance interne des activités allemandes s'est élevée à 11,2%.

Plus de 1 600 patients sont dorénavant pris en charge quotidiennement par la filiale allemande Bonitas, dont 400 en soins intensifs.

LVL Médical revendique la place de n° 1 en Allemagne sur ses activités.

## 2.2 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant consolidé avant stock-options s'établit à 19,5 M€, soit 14,3% du CA contre 13,9 M€ et 12,2 % du CA au titre de l'exercice précédent.

La nette amélioration de la marge opérationnelle provient essentiellement des activités françaises.

**En France, la marge opérationnelle est en augmentation de 3,7 points de chiffre d'affaires par rapport au 30/09/2008, et revient au niveau du 30/09/2007 :**

EN K€	France			France			France		
	30/09/2009	% CA	30/09/2008	% CA	Variation % CA	30/09/2007	% CA	Variation % CA	
Chiffre d'affaires	86 530	-	80 035	-	-	71 335	-	-	
Autres produits de l'activité	297	0,3%	153	0,2%	0,2%	215	0,3%	0,0%	
Achats consommés	-20 326	-23,5%	-19 158	-23,9%	0,4%	-17 029	-23,9%	0,4%	
Charges externes	-13 176	-15,2%	-12 512	-15,6%	0,4%	-11 177	-15,7%	0,4%	
Charges de personnel	-26 686	-30,8%	-25 957	-32,4%	1,6%	-22 388	-31,4%	0,5%	
Impôts et taxes	-2 914	-3,4%	-2 636	-3,3%	-0,1%	-2 620	-3,7%	0,3%	
<b>EBITDA</b>	<b>23 725</b>	<b>27,4%</b>	<b>19 924</b>	<b>24,9%</b>	<b>2,5%</b>	<b>18 336</b>	<b>25,7%</b>	<b>1,7%</b>	
Dotations nettes aux amortissements	-9 202	-10,6%	-8 717	-10,9%	0,3%	-7 608	-10,7%	0,0%	
Dotations aux provisions nettes sur créances clients	106	0,1%	-215	-0,3%	0,4%	410	0,6%	-0,5%	
Dotations nettes aux provisions	33	0,0%	-242	-0,3%	0,3%	332	0,5%	-0,4%	
Autres produits et charges d'exploitation	60	0,1%	-88	-0,1%	0,2%	518	0,7%	-0,7%	
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT AVANT STOCK-OPTIONS</b>	<b>14 722</b>	<b>17,0%</b>	<b>10 662</b>	<b>13,3%</b>	<b>3,7%</b>	<b>11 987</b>	<b>16,8%</b>	<b>0,2%</b>	

Cette amélioration de la marge opérationnelle de 3,7 points se décompose comme suit :

- +2,5 points sur l'Ebitda. Le gain provient :
  - des charges de personnel (+1,6 pts de CA)
    - baisse des effectifs au siège et à la plate-forme de maintenance centralisée
    - croissance des effectifs ETP dans les filiales opérationnelles (+4,6%) inférieure à celle de l'activité
  - des achats et des charges externes (+0,8 pts de CA)
    - dégradation de -0,5 pts de CA sur les consommables, liés à l'effet de report du mix activité vers les activités Perfusion / Nutrition / Insulinothérapie
    - compensée par des gains sur les carburants (+0,5 pts CA), les coûts de maintenance des matériels médicaux (+0,4 pts CA), l'oxygène (+0,3 pts CA)
- les dotations aux amortissements et provisions et autres produits et charges d'exploitation ressortent à -9 M€ et -10,4% du CA, contre -9,3 M€ et -11,6% du CA en 2008.

Les comptes 2008 intégraient -493 K€ d'éléments non récurrents qui pénalisaient le résultat opérationnel courant de -0,6 pts de CA, là où les comptes 2009 intègrent 60 K€ (+0,1 pts de CA) d'éléments non récurrents positifs.

En Allemagne, la marge opérationnelle est stable par rapport à 2008 :

EN K€	Allemagne								
	30/09/2009	% CA	30/09/2008	% CA	Variation % CA	30/09/2007	% CA	Variation % CA	
Chiffre d'affaires	49 596	-	34 493	-	-	25 635	-	-	
Autres produits de l'activité	670	1,4%	581	1,7%	-0,3%	0	0,0%	1,4%	
Achats consommés	4	0,0%	-3	0,0%	0,0%	21	0,1%	-0,1%	
Charges externes	-6 980	-14,1%	-5 124	-14,9%	0,8%	-4 316	-16,8%	2,8%	
Charges de personnel	-37 836	-76,3%	-26 252	-76,1%	-0,2%	-17 968	-70,1%	-6,2%	
Impôts et taxes	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0,0%	
<b>EBITDA</b>	<b>5 454</b>	<b>11,0%</b>	<b>3 695</b>	<b>10,7%</b>	<b>0,3%</b>	<b>3 372</b>	<b>13,2%</b>	<b>-2,2%</b>	
Dotations nettes aux amortissements	-358	-0,7%	-217	-0,6%	-0,1%	-167	-0,7%	-0,1%	
Dotations aux provisions nettes sur créances clients	-69	-0,1%	-41	-0,1%	0,0%	0	0,0%	-0,1%	
Dotations nettes aux provisions	0	0,0%	5	0,0%	0,0%	22	0,1%	-0,1%	
Autres produits et charges d'exploitation	-254	-0,5%	-172	-0,5%	0,0%	-108	-0,4%	-0,1%	
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT AVANT STOCK-OPTIONS</b>	<b>4 774</b>	<b>9,6%</b>	<b>3 270</b>	<b>9,5%</b>	<b>0,1%</b>	<b>3 119</b>	<b>12,2%</b>	<b>-2,5%</b>	

L'EBITDA est en légère amélioration par rapport à l'exercice 2008 (+0,3 pts de CA), mais reste inférieur à celui de l'exercice 2007 (-2,2 pts de CA).

Ceci s'explique par le fort rythme de croissance de l'activité (structuration des équipes pour gérer la croissance, productivité inférieure des équipes sur les nouvelles agences).

## 2.3 Autres postes du compte de résultat

### Charges nettes sur stock-options

Les charges nettes s'élèvent à -1 593 K€, contre -1 637 K€ en 2008, soit un gain de 0,3 points de chiffre d'affaires.

### Autres produits et charges opérationnels

Les produits et charges opérationnels non courants incluent notamment :

- Plus-values de cession de l'activité MAD de l'agence de Saint Etienne (+32 K€) et d'un local immobilier (+132 K€)
- VNC des matériels médicaux rebutés suite à l'inventaire physique des matériels : -134 K€ (206 K€ avaient été provisionnés au 30/09/2008, pour un impact total de 340 K€)
- -780 K€ de mises au rebut, notamment de matériel médical

### Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'élève sur l'exercice à -1 372 K€, contre -1 288 K€ sur l'exercice précédent.

Voici le détail des postes et l'explication de cette variation :

EN K€	30/09/2009			30/09/2008		
	Pdts et charges cash	Charges calculées	Total	Pdts et charges cash	Charges calculées	Total
Océanes	-16	-	-16	-16	-	-16
OBSAAR	-1 258	-942	-2 200	-804	-226	-1 031
Emprunts bancaires	-	-	0	-522	-288	-810
Locations financières	-1	-	-1	-28	-	-28
Dettes diverses	-192	-	-192	-221	-	-221
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>-1 467</b>	<b>-942</b>	<b>-2 409</b>	<b>-1 591</b>	<b>-514</b>	<b>-2 105</b>
Produits de trésorerie	1 037	-	1 037	818	-	818
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>-430</b>	<b>-942</b>	<b>-1 372</b>	<b>-773</b>	<b>-514</b>	<b>-1 288</b>

Les charges financières nettes cash sont en légère diminution par rapport à l'exercice 2008 :

- La forte baisse des taux d'intérêts compense le fait que les intérêts portent sur 12 mois en 2009 contre 3,5 mois en 2008 ;
- Les produits de placement substantiels proviennent de la part non utilisée de l'OBSAAR.

Les charges financières calculées ont augmenté de 428 K€ ; en effet, 942 K€ d'intérêts calculés ont été intégrés dans les charges financières sur 2009 au titre des OBSAAR.

#### Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices s'établit à -5 056 K€, dont une charge d'impôt exigible de -6 057 K€ et un produit d'impôt différé de 1 002 K€.

### 3 Stratégies ou facteurs ayant ou pouvant influencer les opérations de la Société

Le Groupe exerçant des activités dans les secteurs de l'assistance médicale à domicile, il est soumis aux lois suivantes :

- Titres 1 à 4 de la Liste des Produits et Prestations Remboursables prévus à l'article L165-1 du Code de la Sécurité Sociale (LPPR) ;
- Arrêté du 17 novembre 2000 relatif aux BPDO (Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène) ;
- Convention nationale régissant les rapports entre les CRAM et prestataires délivrant des dispositifs médicaux, produits et prestations associées ;
- Article R5212-1 du Code de la Santé publique relatif à la matériovigilance ;
- Arrêté du 19 décembre 2006 définissant les modalités de délivrance des matériels ;
- Décret du 19 décembre 2006 relatif aux prestataires de service et distributeurs de matériels.





# Trésorerie et capitaux

Voir Chapitre 20 – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société, paragraphes 1.3 et 1.4, tableaux de variation des capitaux propres et tableau consolidé des flux de trésorerie, voir également Chapitre 4 – Facteurs de risques - Risque de liquidité.



# Recherche et développement, brevets et licences

L'activité du Groupe LVL Médical ne nécessite pas la mise en place d'une politique de recherche et développement.

Le Groupe ne détient aucun brevet et n'exploite aucune licence de marques significative pour son activité. Le Groupe estime ne pas être en état de dépendance vis-à-vis de brevets ou licences qui seraient détenus par des tiers.

LVL Médical est titulaire des droits de propriété intellectuelle nécessaires à son activité notamment ses marques (LVL Médical), logos et noms de domaine [www.lvl-medical.com](http://www.lvl-medical.com) | [www.assistance-medicale-a-domicile.com](http://www.assistance-medicale-a-domicile.com) | [www.sante-a-domicile.com](http://www.sante-a-domicile.com) | [www.bonitas.de](http://www.bonitas.de) | [www.ihre-assistenz.de](http://www.ihre-assistenz.de) | [www.lynns-best.de](http://www.lynns-best.de)



# Information sur les tendances

<b>1</b>	<b>Événements récents</b>	<b>70</b>
<b>2</b>	<b>Perspectives d'avenir</b>	<b>70</b>
	2.1 En termes d'activité .....	70
	2.2 En termes d'organisation .....	71

Le présent chapitre a pour objet de présenter les perspectives de développement du Groupe, à court et moyen terme. Ce chapitre vient compléter les informations données dans le chapitre 6 - Aperçu des activités.

## 1 Événements récents

Voir chapitre 6 – Aperçu des activités, paragraphes 1.5-c et 2.4-a.

## 2 Perspectives d'avenir

### 2.1 En termes d'activité

#### En France

L'assistance médicale à domicile est indéniablement un secteur porteur et attractif. En raison d'une part d'un contexte favorable : le vieillissement de la population, le traitement possible à domicile de pathologies longues de plus en plus nombreuses et les régimes sociaux qui connaissent des déséquilibres financiers en sont les points majeurs. D'autre part, l'intérêt de nouveaux acteurs (fonds d'investissement, distributeurs, mutuelles et assurance) pour ce marché entraîne une connaissance et une appréciation du secteur en progression.

Dans ce contexte, le groupe LVL Médical poursuit un développement soutenu notamment en Perfusion, Nutrition et Insulinothérapie, renforçant ainsi ses positions sur ces activités stratégiques.

En terme de réglementation, le changement de la réglementation LPPR en nutrition entérale qui crée notamment un forfait de 1<sup>ère</sup> installation, témoigne d'une volonté de renforcer les forfaits de mise à disposition et au-delà, de revaloriser la prestation.

Concernant l'assistance respiratoire, LVL Médical consolide sa position dans cette activité « historique ».

Comme pour l'ensemble de ses activités, LVL Médical enregistre pour l'activité respiratoire des taux d'observance de ses patients très supérieurs à ceux constatés chez ses concurrents. Cela témoigne de la qualité du travail réalisé au quotidien par les collaborateurs du Groupe auprès des patients et de la pertinence des choix de proximité, qualité et éducation du patient effectués par le Groupe.

Dès lors, les choix stratégiques faits par LVL Médical démontrent, au-delà de préoccupations communes avec les tutelles, la professionnalisation des activités à forte valeur ajoutée.

L'arrêt du maintien à domicile au cours de l'exercice décidé par LVL Médical permet également de parer aux répercussions de la volonté des tutelles de diminuer la tarification.

Par ailleurs, la signature et la mise en place d'un partenariat stratégique avec Malakoff Médéric fait partie des faits marquants de l'exercice. Au-delà d'être un signe fort pour la stabilité de l'actionnariat, l'arrivée de Malakoff Médéric au capital offre aussi la perspective de partenariats avec le monde mutualiste. En

effet, le nombre de patients souffrant de pathologies chroniques nécessitant un traitement à domicile augmente fortement chaque année. L'augmentation prévisible de la quote-part des régimes complémentaires dans la prise en charge de ces patients représente une réelle opportunité pour le groupe LVL Médical qui entend jouer pleinement son rôle de leader des prestations médicales à domicile. Pour les médecins partenaires du groupe LVL Médical, comme pour les patients pris en charge, cette alliance avec Malakoff Médéric ouvre de nouvelles possibilités d'améliorer et de compléter encore la qualité et la diversité des prestations.

Dernier élément en terme d'avenir et d'évolution de LVL Médical : la ré-adhésion au syndicat professionnel SYNALAM. Elle indique une volonté forte et commune de faire reconnaître l'Assistance Médicale à Domicile comme un acteur incontournable dans la chaîne de santé et témoigne d'une vision métier partagée : professionnalisation du métier, éthique et transparence dans la prestation, formation des équipes, éducation thérapeutique, adhésion aux chartes élaborées par les associations de patients.

#### En Allemagne

Si la poursuite du développement en Allemagne a été un fait marquant et très positif de l'exercice, d'une part en raison des acquisitions réalisées (Lynn's best, Heilomed et 3 branches d'activité de Provita) et d'autre part grâce à l'augmentation des tarifs permise par les renégociations tarifaires sur l'activité de soins intensifs, les perspectives pour 2010 sont toutes aussi encourageantes.

LVL Médical (au travers de sa filiale allemande Bonitas) prévoit en effet d'accélérer la création d'unités de soins intensifs de taille plus réduite avec pour objectif de renforcer la proximité patient et permettre l'amélioration de la rentabilité.

Par ailleurs, les activités de soins infirmiers (Pflegedienste) et soins intensifs à domicile font l'objet d'une attention particulière pour leurs opportunités de développement.

La poursuite de la croissance externe en Allemagne doit permettre la consolidation du secteur, l'acquisition de structures petites et moyennes, un meilleur maillage du territoire et l'optimisation de l'organisation.

## 2.2 En termes d'organisation

### En France

Dans le cadre de l'amélioration continue de son organisation, LVL Médical a créé en 2009, la fonction de Secrétaire Général afin notamment, d'accompagner le développement des activités allemandes et de piloter les croissances externes.

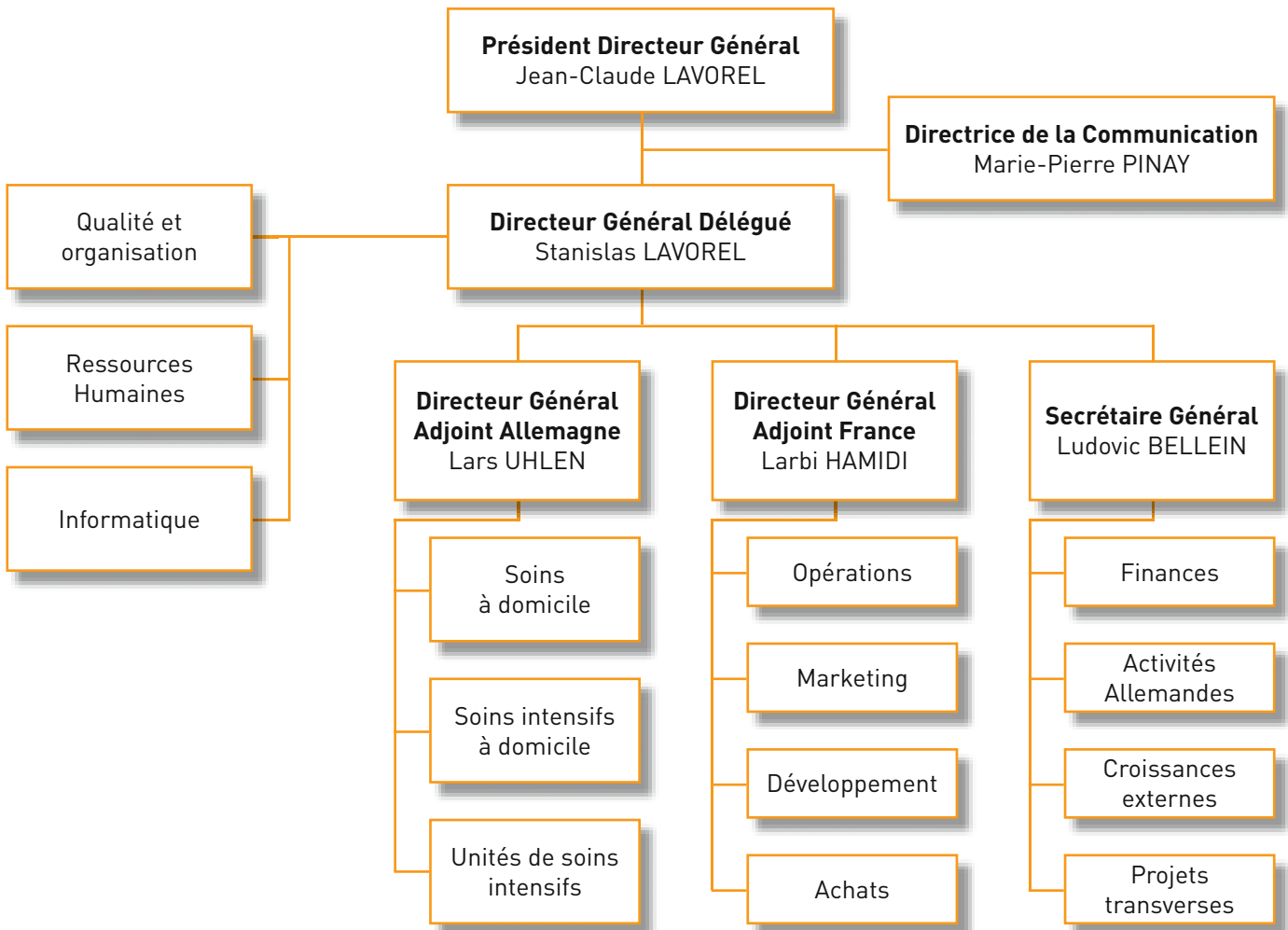
Ce renforcement de la Direction Générale illustré également par la mise en place d'une Direction Générale France doit permettre l'animation, la coordination des moyens de développement en vue de renforcer la cohérence et la force des actions et processus mis en place.

LVL Médical a par ailleurs structuré ses fonctions support au service d'une organisation professionnalisée et pérenne.

### En Allemagne

La croissance des activités allemandes au cours des dernières années a conduit le management local à faire évoluer l'organisation. Cette dernière repose désormais sur quatre « super-coordonateurs » en lien direct avec la Direction Générale qui suivent l'activité de chacune des agences selon une répartition géographique. Cette organisation permet de sécuriser le suivi de l'activité et de mieux maîtriser les risques.

Par ailleurs un processus d'intégration des structures acquises a fait ses preuves depuis quelques années et permet de maîtriser et d'adapter, sous quelques mois, l'organisation de la nouvelle entité.





# Prévisions ou estimations du bénéfice

Le Groupe ne souhaite pas communiquer de prévisions ou estimations quant à ses résultats.



# Organes d'administration, de direction et de surveillance

<b>1</b>	<b>Membres du Conseil d'Administration</b>	<b>76</b>
<b>2</b>	<b>Expérience des organes de direction, d'administration et de surveillance</b>	<b>79</b>
<b>3</b>	<b>Conflits d'intérêts potentiels et accords</b>	<b>79</b>

## 1 Membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 6 membres :

<b>Nom et adresse professionnelle</b>	Jean-Claude LAVOREL (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général) Cité Internationale - 44, quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon
<b>Date de première nomination</b>	27 novembre 1989
<b>Date d'échéance du mandat</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010
<b>Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé</b>	Président Directeur Général
<b>Fonction principale exercée en dehors de la Société</b>	Néant
<b>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe</b>	Président de LVL Médical Ouest SAS Président Directeur Général de LVL Home Service SA Président Directeur Général de LVL Médical Corse SA Président de LVL Médical Sud SAS Président de LVL Médical Est SAS Président du Conseil d'Administration de LVL Médical Centre Est SA Président du Conseil d'Administration de LVL Maintenance et Logistique SA
<b>Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe</b>	Président de JCL Finances SAS Président de Ultimal SA Président de Final SA Gérant de SCI de gestion familiale
<b>Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années</b>	Néant
<b>Nom et adresse professionnelle</b>	Stanislas LAVOREL (Administrateur et Directeur Général Délégué) Fils de Jean-Claude LAVOREL Cité Internationale - 44, quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon
<b>Date de première nomination</b>	26 septembre 1997
<b>Date d'échéance du mandat</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010
<b>Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé</b>	Directeur Général Délégué
<b>Fonction principale exercée en dehors de la Société</b>	Néant
<b>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe</b>	Directeur Général de LVL Médical Centre-Est SA Représentant permanent de LVL Médical Groupe Président dans LVL Médical Paris et Nord SAS Représentant permanent de LVL Médical Groupe Société Administrateur dans LVL Maintenance et Logistique SA Représentant permanent de LVL Médical Groupe Société Administrateur dans LVL Home Service SA Représentant permanent de LVL Médical Groupe Société Administrateur dans LVL Médical Corse SA Représentant permanent de LVL Médical Groupe Présidente dans LVL Médical Sud Ouest SASU Représentant permanent de LVL Médical Groupe Société Administrateur dans LVL Médical Centre Est SA
<b>Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe</b>	Directeur Général de JCL Finances SAS Représentant permanent de JCL Finances dans la Potinière SASU et dans les Clés du Luxe SASU Gérant de Les Murs du Luxe SARL Gérant de Supergab SARL Représentant permanent de JCL Finances Société Administrateur dans Medivalys SA Gérant de SCI de gestion familiale
<b>Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années</b>	Néant

<b>Nom et adresse professionnelle</b>	Benjamin LAVOREL (Administrateur) Fils de Jean-Claude LAVOREL Cité Internationale - 44, quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon
<b>Date de première nomination</b>	24 janvier 2000
<b>Date d'échéance du mandat</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011
<b>Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé</b>	Administrateur
<b>Fonction principale exercée en dehors de la Société</b>	Gérant du Bus Café
<b>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe</b>	Administrateur de LVL Maintenance et Logistique SA
<b>Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe</b>	Gérant de BC Conseil SARL Gérant du Bus Café SARL Administrateur SNFS SA
<b>Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années</b>	Néant

<b>Nom et adresse professionnelle</b>	Jacques CAMBET (Administrateur) Cité Internationale - 44, quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon
<b>Date de première nomination</b>	9 juillet 1999
<b>Date d'échéance du mandat</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009
<b>Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé</b>	Administrateur
<b>Fonction principale exercée en dehors de la Société</b>	Retraité
<b>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe</b>	Néant
<b>Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe</b>	Administrateur de SNAL SA Administrateur de SECLYCA SA
<b>Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années</b>	Néant

<b>Nom et adresse professionnelle</b>	Jacques MIGNOT (Administrateur) Cité Internationale - 44, quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon
<b>Date de première nomination</b>	24 janvier 2000
<b>Date d'échéance du mandat</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013
<b>Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé</b>	Administrateur
<b>Fonction principale exercée en dehors de la Société</b>	Président de Neftys Pharma SA Président d'Elvetis Président de Véto Santé Président du Laboratoire Agecom SAS
<b>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe</b>	Néant
<b>Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe</b>	Gérant de la Financière de la Rosetta Gérant de la SCI Léopard Gérant de la SCI Giffarloup
<b>Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années</b>	Néant

<b>Nom et adresse professionnelle</b>	Didier GENET (Administrateur) Cité Internationale - 44, quai Charles de Gaulle - 69006 Lyon
<b>Date de première nomination</b>	20 mars 2008
<b>Date d'échéance du mandat</b>	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013
<b>Fonction et mandat exercé dans la société au cours de l'exercice écoulé</b>	Administrateur
<b>Fonction principale exercée en dehors de la Société</b>	Gérant de MF Immobilier Gérant de MF Investissement Gérant de MF Immo.com
<b>Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe</b>	Néant
<b>Autres mandats et fonctions exercés en-dehors du Groupe</b>	Néant
<b>Autres mandats significatifs exercés au cours des cinq dernières années</b>	Jusqu'au mois d'avril 2005 : Président du Directoire de Cyril Finance (filiale des MMA) Président du Conseil de Surveillance de Cyril Finance Asset Management Président du Conseil d'Administration de Cyril Corporate Administrateur de Cogefi Administrateur de SICAV (Biosphère, Cyril convertibles, Cyril trésor)

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009, la composition du Conseil d'Administration a été modifiée ainsi qu'il suit :

- démission de Messieurs Jean-Luc Delmas et Gilles Copin, pour des raisons personnelles,
- démission de Monsieur Vincent Favier (nommé le 26 janvier 2009), en raison de la cession de la totalité des actions détenues par la société Amber Master Fund dont il était le représentant au Conseil d'Administration

A ce jour, le Conseil d'Administration est composé de six administrateurs.

Les administrateurs ne se sont pas vus confiés par l'entreprise de mission spécifique, rémunérée ou non, en marge de leurs fonctions.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, à la connaissance de la Société, aucun membre d'un organe d'Administration, de direction ou de surveillance n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, d'incrimination ou de sanction publique officielle, ni n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, au cours des cinq dernières années.

En outre, aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en cette qualité auprès d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

## 2 Expérience des organes de direction, d'administration et de surveillance

### Jean-Claude LAVOREL (61 ans)

- Président Fondateur du Groupe LVL Médical depuis le 27 novembre 1989.
- Autodidacte, Jean-Claude LAVOREL a exercé des responsabilités commerciales de 1976 à 1983 au sein du Groupe « Synthelabo », spécialisé en matériel médical, avant d'intégrer le Groupe allemand « Hellige », spécialisé en électronique médicale dans lequel il a exercé les fonctions de directeur d'agence jusqu'en 1989, date à laquelle il fonde le Groupe LVL Médical.

### Stanislas LAVOREL (37 ans)

- Directeur Général Délégué depuis le 26 septembre 1997.
- Fils de Jean-Claude LAVOREL.
- Titulaire d'un DESS de droit bancaire et financier, Stanislas LAVOREL a tout d'abord été consultant avant de rejoindre le Groupe LVL Médical dont il est Directeur Général Délégué.

### Benjamin LAVOREL (33 ans)

- Fils de Jean-Claude LAVOREL.
- Titulaire d'un baccalauréat de gestion, et après une formation à l'Ecole de Management de Lyon (EM Lyon), Benjamin LAVOREL prend, en 1997, la direction de la société « PRIS », Institut Français de Collecte pour la Prévention des Risques, société basée en région lyonnaise (Vénissieux), spécialisée dans l'environnement (collecte de déchets médicaux). Depuis 2000, il est gérant de sociétés, notamment du « Bus Café » à Lyon.

### Jacques CAMBET (80 ans)

- De formation droit et gestion, Jacques CAMBET est administrateur de la société LVL Médical Groupe depuis le 9 juillet 1999.
- Président-Directeur Général de la société « Cambet SA » de 1972 à 1990, il a assuré les fonctions de Juge au Tribunal de Commerce de Lyon (de 1978 à 1988).

### Jacques MIGNOT (58 ans)

- Titulaire d'une maîtrise en Sciences Economiques, suivie d'un MBA CESMA (EM Lyon) et d'un CPA Executive MBA HEC, Jacques MIGNOT dispose d'une solide expérience en matière de direction d'entreprises notamment au sein du Groupe OCP (Celesio).
- Il y a été successivement de 1983 à 1986, Directeur d'Etablissement puis au sein de ce même Groupe, de 1990 à 1997, Président des sociétés ODS, Orkyn, DGX Pharma, de 1997 à 2003, société Fininvest et depuis 2003, Président des sociétés Neftys Pharma, Elvetis et Véro Santé.

### Didier GENET (65 ans)

- Diplômé ESSEC, licencié en sciences économiques, Didier GENET, après avoir été fondé de pouvoir d'agent de change, a créé et développé l'établissement financier Cyril Finance, filiale des M.M.A .
- Il en a été le président de 1987 à 2005. La société a été rachetée par Oddo et Cie en 2005. Senior Advisor d'Oddo et Cie de 2005 à 2007, il exerce actuellement les fonctions de gérant de MF Investissement, MF Immobilier, et MF Immocom.

## 3 Conflits d'intérêts potentiels et accords

A la date du présent Document de Référence, aucun membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance n'est, à la connaissance de la Société, en situation de conflit d'intérêts potentiel entre ses devoirs à l'égard de la Société et ses intérêts privés.

Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, clients ou fournisseurs de la Société, en vertu duquel l'une des personnes visées au paragraphe 14.1 ci-dessus a été sélectionnée en tant que membre du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale.



# Rémunération et avantages

<b>1</b>	<b>Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux mandataires sociaux de la Société</b>	<b>82</b>
<b>2</b>	<b>Engagements d'indemnités de départ</b>	<b>82</b>
<b>3</b>	<b>Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages</b>	<b>82</b>
<b>4</b>	<b>Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux</b>	<b>82</b>
<b>5</b>	<b>Stock-options et actions gratuites</b>	<b>82</b>
<b>6</b>	<b>Recommandations AFEP/MEDEF</b>	<b>82</b>

## 1 Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux mandataires sociaux de la Société

Les rémunérations et avantages en nature octroyés par le Groupe pour les exercices clos les 30 septembre 2008 et 2009 étaient les suivants :

Mandataires sociaux	Exercice 2008-2009 (en euros)				Exercice 2007-2008 (en euros)			
	Salaires bruts	Avantages en nature	Rémunération variable	Jetons de présence	Salaires bruts	Avantages en nature	Rémunération variable	Jetons de présence
Jean-Claude LAVOREL	91 469	9 156	-	4 000	91 469	9 156	-	1 230
Stanislas LAVOREL	126 000	5 880	10 000	4 000	110 510	5 880	-	1 230
Gilbert HABY	150 000	10 068	-	-	150 000	10 068	-	-

Il a été comptabilisé en charge au cours de cet exercice la somme de 22 057,15 euros correspondant à hauteur de 11 200 euros aux jetons de présence dus au titre de l'exercice 2007/2008, et à hauteur de 10 857,14 euros à ceux dus au titre de l'exercice 2008/2009 (le tout en fonction de l'assiduité des administrateurs).

## 2 Engagements d'indemnités de départ

Il est en outre précisé qu'il n'existe au sein de la société ou de ses filiales aucun accord portant engagement de verser des indemnités de départ au profit de dirigeants ou de salariés, en cas de démission ou de licenciement sans cause réelle et sérieuse, ou encore en cas d'offre publique visant les titres de la société.

## 3 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

Il n'est constaté ni provisionné aucune somme aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages.

## 4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant.

## 5 Stock-options et actions gratuites

Voir chapitre 21 Informations complémentaires - paragraphe 21.1.5 - Autres titres donnant accès au capital

## 6 Recommandations AFEP/MEDEF

Lors de sa réunion du 15 décembre 2008, le conseil d'administration de la société a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF en date du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Compte tenu de la taille de la société, de la bonne application des règles de gouvernance au sein de celle-ci, et du fait qu'à ce jour ces recommandations ne concernent qu'un seul dirigeant au sein du groupe, le conseil d'administration de la société a décidé de ne pas soumettre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux auxdites recommandations.

Un communiqué portant sur cette décision a été mis en ligne sur le site de la société le 23/12/2008 et a été diffusé le 26/12/2008 via le diffuseur officiel habituel de la société.





# Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

<b>1</b>	<b>Echéance du mandat des administrateurs</b>	<b>86</b>
<b>2</b>	<b>Contrats de service</b>	<b>86</b>
<b>3</b>	<b>Comités spécialisés</b>	<b>86</b>
<b>4</b>	<b>Gouvernement d'entreprise</b>	<b>86</b>
<b>5</b>	<b>Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société pour l'exercice 2008-2009</b>	<b>86</b>
<b>6</b>	<b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société LVL Médical Groupe</b>	<b>93</b>

## 1 Echéance du mandat des administrateurs

Voir chapitre 14 - Organes d'administration, de direction et de surveillance, paragraphe 14.1 du présent document.

## 2 Contrats de service

Voir Chapitre 20 – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société, note 17 des comptes sociaux au 30/09/2009.

## 3 Comités spécialisés

En liaison avec les règles de l'AMF et les dispositions légales en vigueur, la société LVL Médical Groupe a engagé une réflexion sur la mise en place d'un comité d'audit au cours de l'exercice à clore le 30 septembre 2010.

## 4 Gouvernement d'entreprise

Voir chapitre 14 - Organes d'administration, de direction et de surveillance, paragraphe 14.1 du présent document.

## 5 Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société pour l'exercice 2008-2009

Conformément aux dispositions des articles 225.37 et 225.68 du Code de Commerce qui trouvent leur origine dans la Loi de Sécurité Financière (LSF) du 1<sup>er</sup> août 2003 (article 117), dans les Sociétés françaises faisant appel public à l'épargne, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe LVL Médical.

### 5.1 Condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le groupe LVL Médical n'a pas défini de règle particulière concernant le gouvernement d'entreprise et se réfère aux préconisations de l'Association Française des Entreprises privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), en dehors des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux compte tenu de la taille de la société et du fait que cela ne concerne qu'un seul dirigeant au sein du groupe. Ce code peut notamment être consulté sur le site internet [www.code-afep-medef.com](http://www.code-afep-medef.com).

Le gouvernement d'entreprise a pour objectif de préciser les principes de bon fonctionnement et de transparence propres à améliorer leur gestion. Il est basé sur des valeurs de compétence, de responsabilité, d'intégrité et de respect des actionnaires.

#### 5.1.1 Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration représente l'ensemble des actionnaires du groupe. Ses pouvoirs sont définis par l'article L.225-35 du code de Commerce d'une part, et par l'article 17 des statuts du groupe LVL Médical d'autre part. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question relative à la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques du groupe et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale, il contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et au marché, à travers les états financiers ou à l'occasion d'opérations importantes, il détermine la rémunération du Directeur Général et des directeurs généraux délégués. Il n'y a pas de limitation aux pouvoirs du Directeur Général apportées par le conseil d'administration. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Il est notamment informé de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la société (notamment des opérations externes d'acquisition ou de cession, des investissements de croissance, des opérations de restructuration interne, des décisions relatives au financement ou à l'endettement de la société). Chaque question abordée fait l'objet d'un débat entre les membres et est soumise au vote à l'issue de la discussion. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

#### 5.1.2 Composition au 30 septembre 2009

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société. Conformément aux dispositions statutaires, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la société. Le Conseil d'Administration est composé de 6 membres, dont 3 indépendants (50%).

Nom	Fonction	Echéance :
Jean-Claude LAVOREL	Président du Conseil d'Administration - D-G	Mars 2011 (ou AGO EX. clos le 30/09/2010)
Stanislas LAVOREL	Administrateur D-G Délégué	Mars 2011 (ou AGO EX. clos le 30/09/2010)

Jacques CAMBET	Administrateur	Mars 2010 (ou AGO EX. clos le 30/09/2009)
Jacques MIGNOT	Administrateur	Mars 2014 (ou AGO EX. clos le 30/09/2013)
Benjamin LAVOREL	Administrateur	Mars 2012 (ou AGO EX. clos le 30/09/2011)
Didier GENET	Administrateur	Mars 2014 (ou AGO EX. clos le 30/09/2013)

Messieurs Benjamin Lavorel, Jacques Mignot, Jacques Cambet et Didier Genet n'exercent pas de fonction au sein du Groupe. L'ensemble des administrateurs disposent d'une expérience établie de la vie des affaires. Messieurs Jacques Mignot, Jacques Cambet et Didier Genet n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement, ce qui leur permet de jouer pleinement leur rôle d'administrateur indépendant. Ils sont administrateurs de la société depuis moins de douze ans. Les administrateurs ne se sont pas vus confiés par l'entreprise de mission spécifique, rémunérée ou non, en marge de leurs fonctions.

### 5.1.3 Conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président ou par un ensemble d'administrateurs représentant au moins le tiers des membres du conseil, en indiquant l'ordre du jour de la séance et si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de 2 mois. Le Président :

- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission dans un délai suffisant
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission dans un délai suffisant.

De manière générale et sauf cas d'urgence, parallèlement à la convocation proprement dite des membres du Conseil, la direction procède à l'information individuelle de chaque administrateur relativement à chacun des points inscrits à l'ordre du jour, de manière à ce que les membres du Conseil puissent mener leurs travaux en ayant disposé de tous éléments utiles dans des délais suffisants.

### 5.1.4 Travaux du Conseil durant l'exercice clos le 30 septembre 2009

Les travaux du Conseil d'Administration de la Société sont menés et conduits sous l'impulsion de son Président, lequel exerce aussi les fonctions de Direction Générale en liaison avec le Directeur Général Délégué. Le Conseil d'Administration s'est réuni à 7 reprises au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009, au siège social, à Lyon. Le taux de présence des administrateurs est compris entre 57% et 100%. Il s'est réuni aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exigeait et notamment pour examiner et arrêter les comptes, examiner et valider des opérations de restructuration, analyser les documents prévisionnels, analyser et valider les conventions de gestion, statuer sur les dossiers

présentant des conséquences financières importantes pour la Société. Le procès verbal rédigé à l'issue de chaque séance du Conseil résume les débats et les décisions prises, est approuvé puis signé par le président de séance et un administrateur (ou 2 administrateurs en cas d'empêchement du président de séance).

### 5.1.5 Rémunération des administrateurs et mandataires sociaux

Le montant global de la rémunération des administrateurs est proposé par le Conseil d'administration au vote de l'assemblée générale. Il a été fixé pour l'exercice au 30 septembre 2009 à 16 000 euros. La répartition de l'enveloppe globale entre chaque administrateur est réalisée selon l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration. Le Rapport de Gestion donne dans son paragraphe « 11.7 - Montant des rémunérations et avantages de chaque mandataire » le détail des rémunérations versées aux mandataires sociaux.

### 5.1.6 Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'article 22.2 des statuts de la société dispose :

Le droit des actionnaires de participer aux assemblées générales est subordonné à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur. Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire dans toutes les assemblées. Il peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Le conseil d'administration dispose de la faculté d'accepter les formulaires de vote et les procurations qui parviendraient à la Société au-delà de la date limite prévue par la réglementation en vigueur. Le conseil d'administration a la faculté de décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou autre moyen de télécommunication dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

## 5.2 Procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe

Les dispositifs de contrôle interne décrits ci-dessous s'appliquent uniformément sur l'ensemble des sociétés françaises du Groupe. Le système de contrôle interne mis en place au sein de la filiale allemande du Groupe fait l'objet d'un chapitre spécifique (partie 2.6).

### 5.2.1 Objectifs du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne constitue l'ensemble des dispositifs en place visant la maîtrise des processus fonctionnels, opérationnels et décisionnels de l'entreprise et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, donnant ainsi une assurance raisonnable sur l'atteinte des objectifs fixés. Il vise, notamment, à obtenir une assurance raisonnable sur l'atteinte des objectifs suivants :

- Le respect du cadre défini par les lois, règlements et par les valeurs internes au Groupe.
- La prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité du Groupe, et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

- La fiabilité de l'information financière communiquée aux actionnaires et la production d'états financiers qui reflètent avec fidélité et sincérité l'activité et la situation financière du Groupe.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés. Le dispositif de contrôle interne du groupe LVL Médical est inscrit dans un objectif d'amélioration continue. Ainsi les actions visant à renforcer l'efficacité du système de contrôle interne en cours ou planifiées sont précisées dans le paragraphe 2.5.

### 5.2.2 Documents de référence du contrôle interne

#### Références gouvernance

Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées - AFEP et MEDEF.

#### Références audit interne

- La loi de sécurité financière - art. 117 du 1<sup>er</sup> août 2003
- Le cadre de référence du dispositif de contrôle interne de l'AMF - Janvier 2007
- Les normes professionnelles de l'audit interne et modalités pratiques d'application (IFACI)

### 5.2.3 Les acteurs du Contrôle Interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, la Direction Générale et l'ensemble des professionnels du Groupe. Chaque collaborateur, à son niveau de responsabilité, participe au bon fonctionnement et à l'amélioration des dispositifs de maîtrise de l'entreprise.

L'ensemble des cadres opérationnels et fonctionnels du Groupe sont responsabilisés et impliqués dans une logique de contrôle interne des processus qu'ils supervisent.

#### La Direction du Groupe au 30/09/2009

Nom	Fonction
Jean-Claude LAVOREL	Président Directeur Général
Stanislas LAVOREL	Directeur Général Délégué
Gilbert HABY	Directeur Général Délégué (non Adm.)
Ludovic BELLEIN	Secrétaire Général
Larbi HAMIDI	Directeur des Opérations

La Direction du groupe conduit la stratégie de l'entreprise et contrôle sa correcte application. Elle définit la politique annuelle déclinant la mise en œuvre des objectifs stratégiques du Groupe pour l'exercice. Elle revoit et valide les budgets annuels.

Ces deux dernières années, afin de mieux accompagner les évolutions et projets stratégiques en cours, le groupe a renforcé sa direction par la mise en place de nouvelles instances décisionnelles (Comité de Direction restreint, Comité de zones, Comité opérationnel) et par le recrutement, en juillet 2009, d'un Secrétaire Général.

Le Comité de Direction est composé de 10 membres, y compris le président. Il pilote notamment le suivi des projets du groupe et effectue le suivi des performances opérationnelles et financières des différentes filiales. C'est l'instance de gestion du groupe. Un compte rendu est rédigé après chaque Comité de Direction, reprenant les points évoqués et les actions à entreprendre.

#### Les membres du Comité de Direction au 30/09/2009

Nom	Fonction
Jean-Claude LAVOREL	Président Directeur Général
Stanislas LAVOREL	Directeur Général Délégué
Ludovic BELLEIN	Secrétaire Général
Larbi HAMIDI	Directeur des Opérations
Gilbert HABY	Directeur LVL Médical Est
Serge BONNEFOI	Directeur des Ressources Humaines
Marc LE DOZE	Directeur Financier
Denis LEFORTIER	Directeur Achats
Delphine VALE	Directrice Marketing
Catherine SERRE	Directeur Qualité et Affaires Règlementaires

Aux comités de direction peuvent également intervenir tout autre membre du personnel pouvant apporter des précisions sur les points mis à l'ordre du jour.

Le Comité de Direction s'est réuni à 5 reprises au cours de l'exercice 2008-2009.

Un ordre du jour est établi sur la base des informations communiquées par chaque membre et transmis une semaine avant la réunion du Comité. Chaque Comité de Direction fait l'objet d'un compte rendu formalisé détaillant les informations échangées, les décisions prises et le plan d'actions associé.

#### Les membres du Comité de Zones au 30/09/2009

Nom	Fonction
Jean-Claude LAVOREL	Président Directeur Général
Stanislas LAVOREL	Directeur Général Délégué
Ludovic BELLEIN	Secrétaire Général
Larbi HAMIDI	Directeur des Opérations
Gilbert HABY	Directeur LVL Médical Est
Serge BONNEFOI	Directeur des Ressources Humaines
Marc LE DOZE	Directeur Financier
Catherine SERRE	Directeur Qualité et Affaires Règlementaires
Jean-Claude LEGUAY	Responsable Organisation Zone Paris Nord
Amaury DE KERMEL	Directeur Zone Sud Ouest
Denis LEFORTIER	Directeur Achats

Le Comité de zones s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2008-2009. Un ordre du jour est établi et transmis une semaine avant la réunion du comité. Chaque Comité de zones fait l'objet d'un compte rendu formalisé détaillant les informations échangées, les décisions prises et la mise à jour des plans d'actions en cours.

#### Le Secrétaire Général

Face aux enjeux de développement en France comme en Allemagne, le groupe a décidé de renforcer la Direction Générale du Groupe en recrutant Monsieur Ludovic Bellein, en qualité de Secrétaire Général.

Ludovic Bellein a notamment pour mission :

- d'animer et coordonner les projets qui sont sous la responsabilité directe du Directeur Général,
- de suivre et coordonner les activités de nos filiales allemandes,
- d'assurer la coordination entre les différents départements du siège,
- de prendre en charge les dossiers de croissance externe.

Au delà de sa formation financière et juridique, Ludovic Bellein a une expérience de plus de 18 ans acquise dans le domaine des services en tant qu'Avocat, Directeur juridique et Secrétaire Général.

### Le Directeur des Opérations

Il est en charge du contrôle de la correcte application des directives de la Direction Générale, et notamment de l'homogénéisation des pratiques et de l'organisation de l'ensemble des filiales du groupe. Il coordonne l'ensemble des Directions Opérationnelles de chaque zone et s'assure de la mise en œuvre des moyens permettant l'atteinte des objectifs de croissance et de rentabilité du groupe. Il est garant de la mise en œuvre et du respect :

- de la stratégie et de l'organisation définies par la Direction Générale
- de la qualité de la prestation de service effectuée dans les différentes zones

### Le Directeur de Zone, Responsable des Opérations de Zone

Il est responsable de sa filiale, a en charge l'application des directives de la Direction Générale et le management des processus supports décentralisés et de réalisation du service. Chaque Directeur de Zone organise des comités de pilotage réunissant les responsables de la zone afin de communiquer sur les décisions prises lors des comités de zones, de faire un suivi périodique des activités, de l'avancée dans la réalisation des objectifs de chacun, de la maîtrise des risques et de l'amélioration continue de la prestation.

### Le Directeur des Ressources Humaines

Il détermine, en collaboration avec la Direction Générale, la politique de gestion des ressources humaines au sein du Groupe et la met en application :

- Politique de gestion des compétences (évaluation des compétences, professionnalisation des équipes, adaptation des ressources humaines à l'évolution des métiers de l'entreprise (plan de formations ciblé selon les besoins et objectifs stratégiques Groupe)
- Politique de recrutement
- Politique salariale
- Administration du personnel
- Relation avec les partenaires sociaux

Il est le garant du bon climat social et de la bonne application de la législation sociale (droit du travail, convention collective, accords sociaux). Par ailleurs, il pilote la mise à jour du Document Unique relatif à l'évaluation des risques professionnels qui contribue à améliorer la prévention des risques auxquels peuvent être exposés l'ensemble des salariés du Groupe.

### Le Directeur Financier (Chief Financial Officer)

Il est responsable de la Direction Financière et s'appuie, pour l'exercice de son contrôle, sur un directeur comptable, un

responsable de la consolidation, un responsable du service Contrôle de Gestion et Achat Moyen Généraux et un responsable informatique.

Il pilote notamment l'élaboration et le suivi de l'information comptable et financière, l'établissement des comptes consolidés, l'élaboration du budget annuel et l'analyse des écarts avec les résultats réels, les relations avec les partenaires financiers. Il pilote, conjointement avec l'AMO, le système d'information financier du Groupe. Il est responsable du processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Directeur Financier est en charge du suivi et de la mise à jour des provisions pour risques et pour charges et des engagements hors bilan du Groupe. Conformément aux dispositions de l'article L.225.35 du code de commerce, chaque nouvel engagement hors bilan fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

### Le Directeur Comptable

Il encadre le service comptabilité, centralisé au siège. Il a en charge :

- Le suivi et le contrôle de l'ensemble des travaux comptables du Groupe\* en France ainsi que les déclarations fiscales dans le respect des normes comptables françaises et de la législation fiscale en vigueur
- La vérification du respect des procédures Groupe et la mise en place d'indicateurs d'alerte et de suivi adaptés
- Le contrôle de l'ensemble des flux financiers du Groupe, notamment
  - La gestion du recouvrement des créances impayées
  - La gestion prévisionnelle de trésorerie avec analyse des écarts, le cas échéant
  - Le contrôle systématique des décaissements ainsi que le suivi rigoureux des pouvoirs bancaires, accordés exclusivement au Président et au Directeur Général
- La production des comptes sociaux semestriels et annuels dans le respect des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers
- La veille réglementaire et l'application des nouvelles normes comptables et fiscales

\* Exceptée la facturation, délocalisée en filiale sur les plates-formes administratives.

Le service est organisé dans le respect du principe de séparation des tâches incompatibles.

### Le Responsable Consolidation

Il est en charge de la production des comptes consolidés du Groupe. Il établit les comptes consolidés Groupe selon les normes IAS IFRS et conformément à la procédure formalisée de consolidation des comptes reprenant les règles et méthodes comptables, liasses de consolidation et planning.

### La responsable Contrôle de gestion et Achats Moyens Généraux

Elle est en charge :

- du pilotage du pôle contrôle de gestion : définition et mise en place des indicateurs clés et tableaux de bord nécessaires au pilotage et à la maîtrise des activités,
- du pilotage du pôle Achat Moyens Généraux

### Le pôle Contrôle de Gestion

Il a en charge l'élaboration des budgets annuels en collaboration avec les directeurs de zone et les responsables de services du siège ainsi que le suivi et l'analyse des écarts mensuels réels / budgétés.

Le processus de construction budgétaire est lancé en juin pour l'ensemble des Sociétés du Groupe et services du siège. Sur la base des réalisations de l'année précédente, chaque responsable prépare le budget prévisionnel de l'exercice. L'ensemble de ces budgets est mis en regard avec les objectifs stratégiques du Groupe et est validé par le Président en comité de validation budgétaire.

Tout au long de l'année, un système de reporting est diffusé chaque mois, établissant l'avancement des réalisations par rapport au budget pour chaque responsable. Des tableaux de bord permettent d'apporter un focus particulier sur des postes de dépenses importants tels que la masse salariale ou les consommables.

Au terme du 1<sup>er</sup> semestre, un processus d'actualisation budgétaire permet de faire un point sur les hypothèses initiales et d'ajuster, le cas échéant, le budget annuel.

Le suivi réel / budgété permet de limiter les risques, de détecter d'éventuelles anomalies, erreurs ou omissions et de prendre rapidement les décisions de gestion afin de rétablir, le cas échéant, la situation, notamment :

- le suivi mensuel des écarts entre chiffre d'affaires réel et budgété par activité et par agence,
- le suivi mensuel des écarts constatés sur les postes de charges d'exploitation,
- les écarts sur investissements.

### Le Pôle Achats Moyens généraux a en charge notamment :

- l'application de la politique Achat Moyens Généraux Groupe et les négociations fournisseurs
- la conformité des prix facturés avec les conditions négociées

### Le Responsable Informatique

Il est en charge de la sécurité, de la maintenance et de la mise en œuvre des évolutions cadrées par l'assistance à maîtrise d'ouvrage des systèmes informatiques du Groupe. Une charte informatique s'impose à l'ensemble des salariés du Groupe LVL Médical. Elle a pour finalité d'informer sur les bonnes règles de conduite et d'utilisation des outils informatiques tout en assurant la sécurité et le respect de la confidentialité des données. Le service informatique pilote la mise en place d'une politique de sécurité visant l'optimisation et la fiabilisation de l'ensemble des systèmes informatiques du Groupe.

### La Directrice Qualité et Affaires Réglementaires

Elle est responsable de la mise en œuvre des processus qualité au sein du Groupe LVL Médical et du respect de la réglementation spécifique à l'activité. Elle réalise des audits qualité permettant d'identifier les actions correctives, et notamment la mise à jour des processus métier, à mettre en place pour homogénéiser l'organisation des filiales du Groupe afin de garantir le niveau de qualité requis et d'assurer l'organisation la plus efficace.

Dans le cadre des processus qualité, le service Qualité pilote l'écoute client par le traitement des dysfonctionnements,

des plaintes et réclamations des patients et par l'enquête de satisfaction patients. Une revue de direction est organisée une fois par an entre le Président, le Directeur Général et la Directrice Qualité et affaires réglementaires afin de faire un état des lieux sur les indicateurs qualité et de définir les objectifs de la politique qualité du prochain exercice.

### Les Affaires Réglementaires

La personne chargée des affaires réglementaires a pour mission la gestion du cadre réglementaire relatif à l'activité du Groupe, notamment :

- assurer une veille réglementaire et gérer la mise en conformité du Groupe,
- informer et de former le personnel sur les obligations juridiques liées à l'exercice de leur activité,
- mettre en place des outils facilitant le contrôle, le suivi et le respect de la réglementation en vigueur,
- suivre, avec les avocats du Groupe, les éventuels litiges liés à la réglementation spécifique métier.

### Les Pharmaciens

Les pharmaciens sont responsables de la mise en œuvre et du contrôle du respect de la réglementation liée aux Bonnes Pratiques de Dispense d'Oxygène (BPDO). Des auto-inspections sont régulièrement effectuées par les pharmaciens afin de contrôler notamment :

- la conformité des locaux et matériels,
- la conformité et tenue à jour des documents,
- la conformité du niveau de formation du personnel technique,
- le respect des procédures en vigueur,
- la bonne adaptation et le respect des BPDO.

Ces auto inspections font l'objet d'un compte rendu écrit, daté et signé, avec détail, le cas échéant, des propositions de mesures correctives et un suivi de leur mise en place. Le pharmacien intervient également au domicile des patients afin de contrôler le respect par le personnel technique de ses instructions, évaluer la sécurité du matériel médical installé et le respect de la prescription médicale.

### La responsable de l'Audit interne

Rattachée à la Direction Générale, elle a comme objectifs de s'assurer de l'amélioration du système de contrôle interne du Groupe et du pilotage du processus de gestion des risques de l'organisation. Elle a, notamment, pour missions :

- Le pilotage du processus de gestion des risques au sein des sociétés françaises et allemandes du Groupe. Pour chacun des risques majeurs identifiés, stratégiques, financiers et opérationnels, le Groupe a défini des dispositifs pour réduire son exposition aux risques à un niveau qu'il a déterminé comme acceptable. Ces dispositifs de maîtrise sont régulièrement mis à jour en fonction des projets en cours et de l'évolution de l'organisation,
- La réalisation d'audits de conformité ou d'efficacité, sur demande de la Direction Générale, afin d'évaluer de manière objective et méthodique la qualité et l'efficacité du système de contrôle interne et de gouvernance en place,
- La veille active sur les évolutions réglementaires et les meilleures pratiques en matière de système de contrôle interne.

### 5.2.4 Eléments externes du contrôle

Le Groupe est placé dans un environnement de contrôle externe particulier du fait de son activité en lien avec l'Assurance Maladie.

- Les tutelles, les organismes qui gèrent les remboursements des prestations de sécurité sociale (Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Mutualité sociale agricole, organismes complémentaires etc.) effectuent un contrôle pointu sur les factures émises ; contrôle renforcé et systématisé avec le développement de la télétransmission des feuilles de soins (90% du CA France en télétransmission).
- Contrôle des CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) : chaque agence du Groupe a obtenu un agrément de la CRAM, accordé après contrôle du respect des conditions de la Convention (notamment compétence du personnel technique et conformité des locaux)
- DRASS : autorise ou non la dispense d'oxygène à domicile
- Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité, le Groupe est certifiée ISO 9001 version 2000 et le système de management de la qualité est audité chaque année par un organisme extérieur (BVQI).
- Cette organisation interne est complétée par le contrôle des commissaires aux comptes qui certifient les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe sur une base annuelle, et délivrent une attestation sur les états financiers consolidés semestriels.

### 5.2.5 Perspectives

Dans le cadre des objectifs stratégiques de poursuite de la croissance, de renforcement de la rentabilité et de la maîtrise de l'organisation du Groupe, les projets suivants sont en cours :

#### Mise en place d'un Progiciel de Gestion Intégré

Objectif : optimiser et sécuriser les processus et la gestion des flux informatisés du Groupe. Une cartographie des risques a été réalisée par la responsable du projet avec mise en place des dispositifs de maîtrise sur les principaux risques identifiés.

#### Mise en place d'audits qualité sur l'ensemble des filiales françaises du groupe

Objectif : identifier les écarts entre les processus cibles et les processus groupe et définir les plans d'actions visant l'homogénéisation des pratiques sur l'ensemble des zones et le respect du cadre réglementaire.

#### Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil d'administration et d'une charte de l'administrateur

Dans le principe de transparence des échanges et des décisions prise au sein du groupe, LVL Médical a planifié la mise en place d'un règlement intérieur déterminant le rôle et la responsabilité des membres et les règles de fonctionnement du Conseil d'administration. Il est également prévu de mettre en place une charte de l'administrateur qui a comme objectif de préciser les droits et obligations des administrateurs.

### 5.2.6 Système de contrôle interne - Bonitas Holding GmbH et Co.KG (36,4 % du CA Groupe)

La holding Bonitas GmbH et Co.KG, filiale allemande du Groupe, est une société qui gère plusieurs services indépendants de

soins à domicile situés dans différentes villes ainsi que leurs filiales. La holding centralise, dans le cadre des services de soins infirmiers à domicile, l'ensemble des fonctions administratives et financières des filiales. Parmi ces tâches figurent la comptabilité relative aux patients, la comptabilité des salaires et la comptabilité financière ainsi que la gestion des opérations de paiement. Outre la direction, sont également établis ici le contrôle de gestion, la gestion du parc automobile et le management de la qualité.

#### Les instances décisionnelles :

##### La Direction Générale

La Direction Générale est composée de 2 membres : le directeur général, M. Lars Uhlen et le directeur administratif M. Alexander Lang. Chaque question abordée fait l'objet d'un débat entre les membres et est soumise au vote à l'issue de la discussion. Les limitations de pouvoirs de la direction générale sont fixées dans l'accord d' Holding Bonitas. N'importe quelle décision qui excéderait l'autorité du comité de direction doit être discutée et ratifiée par le comité consultatif.

##### L'assemblée des commanditaires

Le comité consultatif a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Toute décision qui outrepasserait les attributions de la Direction Générale doit être approuvée et autorisée par le Conseil. Le Règlement Intérieur du Conseil énumère les cas pour lesquels le Conseil doit être saisi pour délibérer et valider les décisions. Il est composé des 4 membres suivants : M. Jean-Claude Lavorel, M. Stanislas Lavorel, MM. Lars Uhlen, M. Alexander Lang. Il se réunit au moins une fois par an et chaque fois que l'intérêt commun l'exige.

Il s'est réuni aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exigeait et notamment pour examiner les affaires non courantes, examiner et valider des opérations de restructuration, analyser les documents prévisionnels, analyser et valider les conventions de gestion, statuer sur les dossiers présentant des conséquences financières importantes pour la Société.

Les décisions sont validées à l'unanimité des commanditaires.

##### • Documents de référence du système de contrôle interne

La loi sur les Sociétés à responsabilité limitée et la loi sur les Sociétés anonymes exigent toutes deux la mise en place d'un système de contrôle interne efficace permettant de protéger l'intérêt des créanciers et des actionnaires de la société. Le paragraphe 91 -alinéa 2 de la loi sur les Sociétés anonymes (AktG) confie à la direction générale de la société la responsabilité de la mise en place de son système de contrôle interne adapté.

##### Définitions et objectifs

Le système de contrôle Interne est l'ensemble des dispositifs définis et mis en œuvre par l'assemblée des commanditaires, la Direction Générale et tous les salariés de la société visant à atteindre notamment les objectifs suivants :

- La conformité avec des lois et des règlements,
- La mise en œuvre des instructions données par la direction générale ou le conseil exécutif,
- La formalisation des processus internes de la société, particulièrement ceux touchant à la protection de ses actifs.

- La fiabilité d'informations financières.

Plus généralement, il contribue à la gestion des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficace de ses ressources. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

#### Périmètre du contrôle interne

C'est de la responsabilité de chaque société de mettre en œuvre un système de contrôle interne approprié à sa situation. Ce système doit être adapté aux caractéristiques spécifiques de la filiale et aux relations avec la société mère.

#### Principaux éléments du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne repose sur les trois points suivants :

- L'implication de l'ensemble des professionnels dans le système de contrôle interne,
- L'évaluation et l'analyse des principaux risques de la Société,
- La mise en place d'un responsable audit interne dont l'objectif est d'évaluer et d'améliorer l'efficacité du système de contrôle interne.

#### Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de l'ensemble des professionnels de la Société. Chaque collaborateur de la Société, à son niveau de responsabilité, participe au bon fonctionnement des dispositifs de contrôle interne de l'entreprise.

#### Contrôles de premier niveau

Les contrôles de premier niveau sont assurés grâce à la structure de l'organisation de l'entreprise, par exemple : séparation des fonctions, définition précise des tâches et du déroulement du travail, mise en place de contrôles automatisés.

#### Contrôle des managers

L'ensemble des responsables de l'entreprise est impliqué dans le contrôle interne du processus dont ils ont la responsabilité.

#### a. Les définitions de fonctions

La Société a mis en place des définitions de fonction détaillant la liste précise des tâches, les attributions du personnel ainsi que les règles d'exécution. Les définitions de fonction nous donnent une assurance raisonnable quant à la réalisation uniforme des processus récurrents de réalisation du service.

#### b. L'application du principe de séparation des fonctions

Dans la répartition des fonctions, le principe de séparation des fonctions incompatibles s'exprime, notamment entre l'exécution et le contrôle d'un processus. Une seule et même personne ne peut à la fois mettre en œuvre et contrôler toutes les phases d'un processus.

#### c. La sécurité grâce aux documents de référence de la Société

Une documentation de référence a été instaurée afin de définir les principaux processus de l'entreprise, garantir un enregistrement complet des données pour la facturation des prestations mais également pour un traitement identique des opérations commerciales. Son organisation comprend des mesures pour la formation, l'organisation, la gestion des flux et le classement des documents.

#### d. Les contrôles ponctuels

Pour la réalisation du contrôle et la vérification de son efficacité, des check-lists avec de nombreuses questions sont utilisées pour la quasi totalité des rapports de la Société. Les tâches présentant des risques de perte d'informations ou de valeurs ainsi que des risques d'erreurs vis-à-vis des clients ou des fournisseurs font l'objet de contrôles spécifiques. Ces contrôles peuvent être effectués par des professionnels ou être automatisés dans le système d'information (par exemple, contrôle de vraisemblance). Le test de performance est le principal moyen mis en place de contrôle de l'efficacité de la sécurité d'un processus.

#### e. Les mesures de sécurité du système informatique

La Société a mis en place un dispositif de contrôles automatiques : autorisations d'accès avec un système de gestion des mots de passe, mesures de protection des données, contrôle de cohérence des données saisies, instructions relatives à la saisie des données etc. Des points de la réglementation spécifiques au système de soins sont également automatisés afin d'en garantir le respect.

#### f. Eléments externes du contrôle

- La Société est placée dans un environnement de contrôle externe particulier du fait de notre activité en lien avec l'Assurance Maladie. Le service médical des Caisses d'Assurance Maladie vérifie que toutes les prestations des services de soins à domicile ont été fournies correctement.
- L'Office fédéral pour la protection au travail contrôle les mesures prises pour protéger le personnel des accidents de travail et autres dangers. La sécurité au travail fait l'objet d'un double contrôle grâce à une directive prévoyant la collaboration contractuelle avec un bureau d'ingénieurs en sécurité.
- Les Commissaires aux Comptes effectuent des contrôles complémentaires et certifient les états financiers de la Société.

#### Perspectives

##### Mise en place du processus de gestion des risques

Dans la même logique de maîtrise des risques que celle engagée par les filiales française du groupe en 2006, Bonitas a entamé la mise en place d'un processus de gestion de ses risques majeurs dès 2008.

##### Règlement intérieur de l'assemblée des commanditaires

Dans le principe de transparence des échanges et des décisions prises au sein du groupe, Bonitas a mis en place un règlement intérieur qui détermine dorénavant précisément le rôle et la responsabilité des membres et les règles de fonctionnement de l'assemblée des Commanditaires.

Etabli le 11 décembre 2009



Le Président du Conseil

## 6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société LVL Médical Groupe

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société LVL Médical Groupe S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations .

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

### Autres informations.

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce .

Fait à Lyon, le 27 janvier 2010

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton International



**Françoise Méchin - Robert Dambo**  
Commissaire aux Comptes

**Joye SA**



**Thierry Charlotte**  
Commissaire aux Comptes



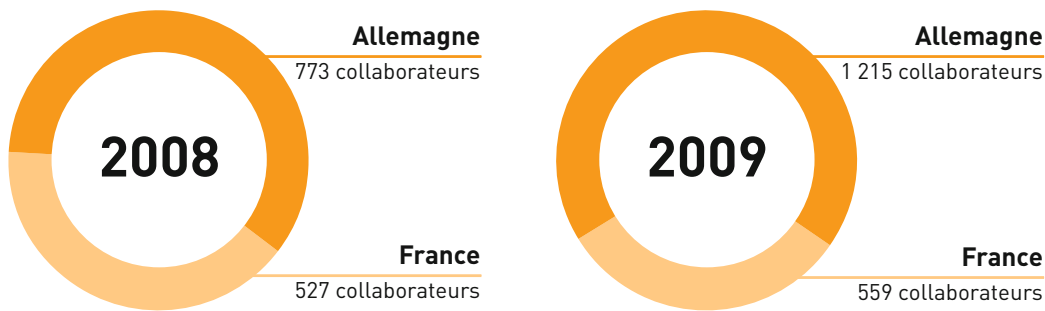
# Salariés

<b>1</b>	<b>Effectifs</b>	<b>96</b>
1.1	En France .....	97
1.2	En Allemagne .....	98
<b>2</b>	<b>Participation des mandataires sociaux</b>	<b>98</b>
2.1	Participation des mandataires sociaux au capital de l'émetteur.....	98
2.2	Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux de la Société.....	98
2.3	Attribution d'actions gratuites aux mandataires sociaux.....	98
<b>3</b>	<b>Intéressement et participation du personnel</b>	<b>98</b>
3.1	Contrats d'intéressement et de participation.....	98
3.2	Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés de la Société.....	98
3.3	Attribution d'actions gratuites aux salariés.....	98

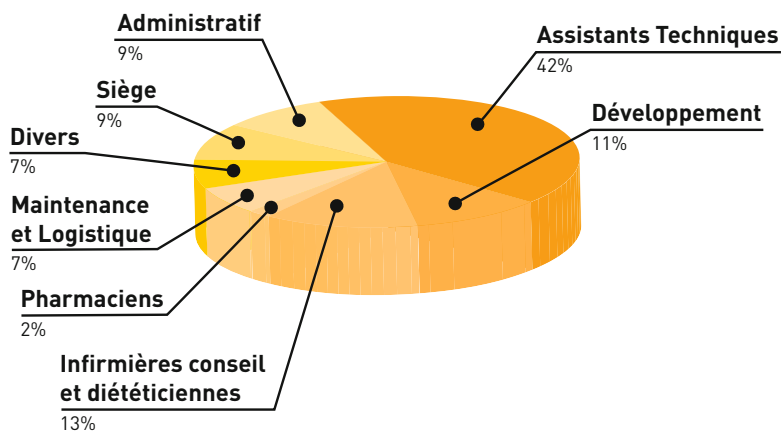
## 1 Effectifs

### Répartition par pays

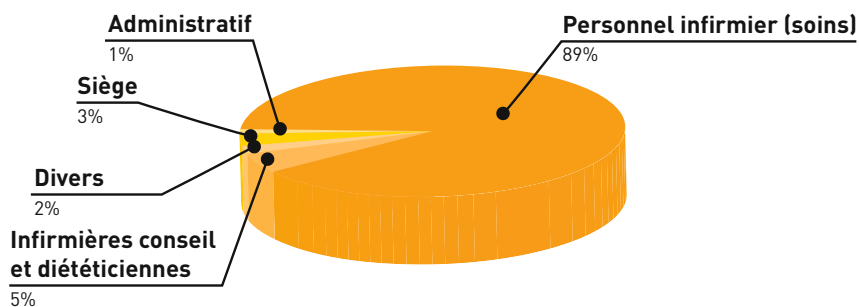
Evolution de la répartition des effectifs Equivalent Temps Plein (ETP) aux 30/09/2008 et 30/09/2009



### Répartition des effectifs France par catégorie



### Répartition des effectifs Allemagne par catégorie



L'effectif du Groupe LVL Médical au 30 septembre 2009 (équivalent temps plein), par zone géographique et par catégories, est constitué comme suit :

	France	Allemagne (soins)	Total
Siège	53	33	86
Administratifs	52	13	65
Assistants techniques	237	-	237
Développement	64	-	64
Infirmières conseil et diététiciennes	73	65	138
Personnel infirmier (soins)	-	1082	1082
Pharmaciens	10	-	10
Maintenance et logistique	39	-	39
Divers	31	22	53
<b>TOTAL</b>	<b>559</b>	<b>1215</b>	<b>1774</b>

## 1.1 En France

L'effectif ETP France du Groupe LVL Médical au 30 septembre 2009 s'élève à 559 salariés, se décomposant comme suit :

- 524 salariés sous contrat à durée indéterminée
- 35 salariés sous contrat à durée déterminée

Sur 627 salariés, 580 (soit 92,50 %) sont à temps plein, 47 (soit 7,50 %) sont à temps partiel (l'effectif équivalent temps plein s'élève à 559 personnes).

Cet effectif compte 41 % de femmes et 59 % d'hommes.

### Effectif par âge

âge	Hommes	Femmes
- de 25 ans	40	41
de 26 à 34 ans	134	97
de 35 à 44 ans	120	68
de 45 à 54 ans	67	40
+ de 55 ans	11	9

### Effectif par ancienneté

ancienneté	Hommes	Femmes
≤ 1 an	127	103
> 1 an et ≤ 3 ans	32	39
> 3 ans et ≤ 4 ans	21	21
> 4 ans et ≤ 5 ans	34	13
> 5 ans	158	79

### Les embauches

Le Groupe a embauché au cours de l'exercice 2008-2009, 149 salariés en contrats à durée indéterminée :

- 30 % concernent des assistants techniques,
- 25 % des infirmières et diététiciennes,
- 14 % des délégués régionaux.

	Nombre d'embauches	%
Siège	15	10%
Administratif	12	8%
Développement	21	14%
Infirmières et diététiciennes	37	25%
Assistants techniques	44	30%
Maintenance et logistique	10	7%
Pharmaciens	5	3%
Responsables d'agences/ Direction	5	3%
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	<b>100%</b>

### L'absentéisme

Les absences maladie représentent 75 % du total des absences, les absences maternité 16% et les absences accidents du travail représentent 9%.

### Les conditions d'hygiène et de sécurité

Un établissement en France dispose d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

### L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

Le montant de la cotisation « Handicapés » au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 33 098 euros.

### Les œuvres sociales

Les sommes versées au titre des œuvres sociales et culturelles, pour 2008/2009, se sont élevées sur cet exercice à 25 907 euros.

### La sous-traitance

Toutes les actions développées dans le Groupe sont dans la plupart des cas intégrées. Le Groupe fait très peu appel à la sous-traitance.

### Rémunérations

LVL Médical privilégie un système de rémunération valorisant les performances individuelles.

Sur l'année, le salaire annuel brut moyen s'élève à 30 045 euros soit un salaire mensuel brut moyen de 2 503 euros.

Le montant total des salaires et charges salariales pour l'ensemble du Groupe LVL Médical au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009 s'élève à 20,76 millions d'euros.

### Formation

L'ensemble du personnel est régulièrement formé à l'utilisation du matériel par les fournisseurs et aux différentes pathologies par un département formation. En 2009, LVL Médical a poursuivi son objectif de professionnalisation du métier en offrant une formation initiale physiopathologie aux nouveaux entrants et une formation de perfectionnement aux équipes terrain.

Bilan formation sur l'année 2009 : 2 730 heures sur l'année.

La formation interne a représenté 56% du total des heures formation.

La formation externe a représenté 44% du total des heures formation principalement sur le management des équipes, les techniques de vente et la bureautique

## 1.2 En Allemagne

Bonitas a vu ses effectifs temps plein renforcés de 442 collaborateurs au cours de l'exercice.

L'âge moyen des salariés est de 37 ans.

La politique sociale de la filiale allemande du Groupe LVL Médical est comparable à celle de la France, notamment en ce qui concerne la responsabilité sociale de l'entreprise (égalité entre hommes et femmes, non discrimination à l'embauche, politique de formation et évolution de carrière personnalisée).

A noter toutefois que l'embauche de travailleurs handicapés est très difficile en Allemagne compte-tenu de la spécificité du métier (personnel soignant) et qu'il n'existe pas d'accord de participation pour les collaborateurs.

## 2 Participation des mandataires sociaux dirigeants

### 2.1 Participation des mandataires sociaux dirigeants au capital de l'émetteur

Au 31 décembre 2009, l'intérêt direct des mandataires sociaux dirigeants au capital de l'émetteur était le suivant :

Mandataires sociaux	Nombre d'actions	% actions	Nombre droits de vote	% droits de vote
Jean-Claude Lavorel	777 467	6,68%	1 481 518	9,67%
Stanislas Lavorel	82 934	0,71%	126 935	0,83%
Gilbert Haby	224 445	1,93%	448 890	2,93%
<b>TOTAL</b>	<b>1 084 846</b>	<b>9,32%</b>	<b>2 057 343</b>	<b>13,43%</b>

Il existe des détentions indirectes (cf. chap. 18.1).

### 2.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux de la Société

Voir chapitre 21 Informations Complémentaires - paragraphe 1.3 Capital autorisé non émis

### 2.3 Attribution d'actions gratuites aux mandataires sociaux

Néant.

## 3 Intéressement et participation du personnel

### 3.1 Contrats d'intéressement et de participation

L'entreprise offre un certain nombre d'avantages sociaux à l'ensemble de ses collaborateurs, objet de négociations annuelles, dans un respect permanent de la législation sociale et fiscale et des conventions collectives applicables (protection sociale familiale : mutuelle, prévoyance, aide et accompagnement financier à la recherche de logement dans le cadre d'un recrutement ou d'une mutation).

La politique de rémunération du Groupe LVL Médical s'attache à ce que chacun des collaborateurs partage les fruits de la croissance de l'entreprise de la manière la plus égalitaire :

- au vu des critères légaux qui s'imposent,
- mais aussi au travers de la mise en place de l'Épargne salariale et plus particulièrement la participation versée aux collaborateurs.

Un accord de participation est en vigueur au sein du Groupe LVL Médical ; il concerne la société LVL Médical Groupe et l'ensemble de ses filiales en France.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009, le solde des abondements et versements sur la réserve spéciale de participation représente une charge d'un montant total de 2,15 millions d'euros.

Un plan d'épargne d'entreprise Groupe a été mis en place afin d'accueillir les fonds communs de placements mis en place pour les salariés.

Au titre de ce PEE, les salariés détenaient, au 31 décembre 2009, 22 630 actions.

### 3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés de la Société

Voir chapitre 21 Informations Complémentaires - paragraphe 1.3 Capital autorisé non émis

### 3.3 Attribution d'actions gratuites aux salariés

Néant.





# Principaux actionnaires

<b>1</b>	<b>Répartition actuelle du capital social et des droits de vote</b>	<b>102</b>
<b>2</b>	<b>Principaux actionnaires disposant de droits de vote spéciaux</b>	<b>102</b>
<b>3</b>	<b>Contrôle de la Société</b>	<b>102</b>
<b>4</b>	<b>Accords connus de la Société pouvant entraîner un changement de contrôle de cette dernière</b>	<b>102</b>

## 1 Répartition actuelle du capital social et des droits de vote

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2009 :

Actionnaire	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Jean-Claude Lavorel	777 467	6,68%	1 481 518	9,68%
Membres Famille Lavorel	239 605	2,06%	425 277	2,78%
JCL Finances (1)	3 043 436	26,13%	4 346 150	28,39%
Ultimal (2)	1 359 225	11,67%	2 502 325	16,35%
<b>TOTAL CONCERT FAMILLE LAVOREL</b>	<b>5 419 733</b>	<b>46,54%</b>	<b>8 755 270</b>	<b>57,20%</b>
<b>TOTAL FAMILLE HABY (dont Gilbert Haby)</b>	<b>289 375</b>	<b>2,48%</b>	<b>578 750</b>	<b>3,78%</b>
<b>CONCERT LAVOREL-HABY</b>	<b>5 709 108</b>	<b>49,02%</b>	<b>9 334 020</b>	<b>60,98%</b>
Malakoff Médéric Assurances	1 230 163	10,56%	1 230 163	8,04%
URRPIMMEC	307 541	2,64%	307 541	2,01%
<b>TOTAL MALAKOFF MEDERIC ASSURANCES</b>	<b>1 537 704</b>	<b>13,20%</b>	<b>1 537 704</b>	<b>10,05%</b>
<b>CONCERT LAVOREL MALAKOFF MEDERIC (3)</b>	<b>6 957 437</b>	<b>59,74%</b>	<b>10 292 974</b>	<b>67,24%</b>
FCPE LVL Croissance (4)	22 630	0,19%	22 630	0,15%
Autodétention	5 600	0,05%	0	0,00%
Public (5)	4 370 881	37,54%	4 412 372	28,82%
<b>TOTAL</b>	<b>11 645 923</b>	<b>100,00%</b>	<b>15 306 726</b>	<b>100,00%</b>

(1) JCL Finances est une Société holding détenue à 74,29 % par Jean-Claude Lavorel, dont le siège social est sis 34 avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 392 398 624.

(2) Ultimal S.A. est une Société Holding détenue à 99,9 % par JCL Finances, dont le siège social est sis 10 A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg, immatriculée au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg - RCS - section B numéro 62 891.

(3) Aux termes du pacte d'actionnaires d'une durée de 5 ans, signé le 1<sup>er</sup> octobre 2009 entre Messieurs Jean-Claude Lavorel, Stanislas Lavorel, les sociétés JCL Finances, Ultimal Sa, Malakoff Médéric et URRPIMMEC d'une part et la société LVL Médical Groupe d'autre part, les parties ont déclaré agir de concert

(4) Fonds Communs de Placement Entreprise "LVL Croissance" créé à l'effet de souscrire les actions LVL Médical émises dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société réservée aux salariés autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2001 et mise en œuvre par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 septembre 2001. Le FCPE "LVL Croissance" a fait l'objet d'un agrément par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro 07848.

(5) Au 31/12/09, les sociétés Amber Master Fund et UBS ne détiennent plus aucun titre.

## 2 Principaux actionnaires disposant de droits de vote spéciaux

Hormis l'existence d'actions à droit de vote double ouvertes à tout actionnaire détenant des actions au nominatif depuis plus de 3 ans, il n'existe pas d'actions à droits de vote spéciaux.

## 3 Contrôle de la Société

L'émetteur est directement et indirectement contrôlé par la Famille Lavorel à hauteur de 46,54% du capital et 57,20% des droits de vote.

## 4 Accords connus de la Société pouvant entraîner un changement de contrôle de cette dernière

Par courrier en date du 7 septembre 2004 adressé à l'Autorité des Marchés Financiers la famille Haby, la famille Lavorel, JCL Finances et Ultimal SA ont indiqué poursuivre leur action de concert de fait vis-à-vis de la Société. Le pacte signé le 1<sup>er</sup> Octobre 2009 avec la société Malakoff Médéric n'a pas de conséquence sur le contrôle de la société.





# Opérations avec des apparentés

- |          |   |            |
|----------|---|------------|
| <b>1</b> | <b>Flux intra-groupe</b>  | <b>106</b> |
| <b>2</b> | <b>Rapport spécial des Commissaires aux Comptes<br/>sur les conventions et engagements réglementés<br/>au 30 septembre 2009</b> | <b>107</b> |

## 1 Flux intra-groupe

Voir :

- Chapitre 7 - Organigramme / fonctions de la holding LVL Médical
- Chapitre 9 - Examen de la situation financière et du résultat du Groupe
- Chapitre 20 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société, paragraphe 2.4 - Annexes aux comptes sociaux au 30 septembre 2009, note 17.

## 2 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés au 30 septembre 2009

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES  
RELEVANT DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE  
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009

---

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les conventions et engagements nouveaux conclus au cours de l'exercice sont présentés dans le tableau I du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau III du présent rapport.

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Le détail de ces conventions et engagements est présenté dans le tableau II du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau III du présent rapport.

Fait à Lyon, le 27 janvier 2010

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton International

**Joye SA**



**Françoise Méchin - Robert Dambo**  
Commissaire aux Comptes



**Thierry Charlotte**  
Commissaire aux Comptes

**Tableau I - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice****Tableau I.1 - Acquisition d'un bloc de 552 500 actions cédées par Amber Master Fund**

Il s'agit d'une convention par laquelle la société « LVL Médical Groupe » a fait l'acquisition d'un bloc de 552 500 actions cédées par Amber Master Fund dont Monsieur Favier est le représentant ; Monsieur Favier est également administrateur au sein de LVL Médical Groupe .

La transaction a été réalisée au prix de 13 € net vendeur l'action, soit un montant global de 7 182 500 € .  
(CA du 24 Juillet 2009)

**Tableau I.2 - Abandon de créance au profit de la SCI OJA**

La société SCI OJA a fait l'objet d'une dissolution anticipée en date du 18 Juin 2007 et sa liquidation amiable étant envisagée, le Conseil d'Administration du 7 Juillet 2009 a décidé de procéder à la reconstitution de ses fonds propres par l'abandon de créance de la société LVL Médical Groupe d'un montant de 51 083,30 euros, sur la base d'une situation nette arrêtée au 31 Mars 2009 .

(CA du 7 Juillet 2009)

**Tableau II - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice****Tableau II.1 - Convention de prestations de services signée avec la filiale LVL Maintenance & Logistique le 13/12/2007**

Il s'agit d'une convention par laquelle la société « LVL Médical Groupe » facture à la société « LVL Maintenance & Logistique » des prestations de Direction Générale, Secrétariat Général, Communication, Marketing, Ressources Humaines, Juridiques, Qualité. L'évaluation de la quote-part de besoin de la filiale dans l'accès aux prestations fournies par la société « LVL Médical Groupe » est effectuée en fonction du poids de l'effectif de la filiale dans l'effectif total du Groupe

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant en euros
LVL MAINTENANCE & LOGISTIQUE	Montant H.T. inscrit dans les produits : Période du 1 <sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2009 (CA du 12/12/2007)	282 386 €

**Tableau II.2 - Facturation à la société de prestations de services en matière commerciale, administrative et de direction**

Poursuite de la convention de prestation de services et de management conclue entre la société JCL Finances et la société LVL Médical Groupe ( le Conseil d'Administration dans sa séance du 31 janvier 2007, avait procédé à l'ajustement de la rémunération en fixant le taux global à 1,35 % du CA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007).

Les autres dispositions du barème de taux de ladite convention restent inchangées.

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant en euros
JCL FINANCES	Montant H.T. inscrit dans les charges : Période du 1 <sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2009 Taux global de rémunération : 1,35% du Chiffre d'Affaires	1 838 524 €

**Tableau II.3 - Facturation par la société de prestations de services en matière commerciale, administrative et de direction**

Sociétés concernées	Nature de la convention	Montant en euros
LVL MEDICAL EST	Montant H.T. inscrit dans les produits	2 301 181 €
LVL MEDICAL CENTRE-EST	Montant H.T. inscrit dans les produits	1 256 052 €
LVL MEDICAL OUEST	Montant H.T. inscrit dans les produits	966 631 €
LVL MEDICAL SUD	Montant H.T. inscrit dans les produits	885 811 €
LVL MEDICAL SUD OUEST	Montant H.T. inscrit dans les produits	812 486 €
LVL MEDICAL PARIS ET NORD	Montant H.T. inscrit dans les produits	2 763 756 €
LVL MEDICAL CORSE	Montant H.T. inscrit dans les produits	94 442 €

Tableau II.4 - Domiciliation à titre gratuit des sociétés filiales au siège social de la société-mère

Sociétés domiciliées	Adresse du siège social
LVL MAINTENANCE ET LOGISTIQUE	44 Quai Charles de Gaulle 69006 LYON
LVL HOME SERVICE	44 Quai Charles de Gaulle 69006 LYON

Tableau II.5 - Convention de facturation de frais de personnel pour la permanence téléphonique

Le conseil d'administration du 13/12/2006 a autorisé la convention suivante :

La société « LVL Home Service » accomplit par l'intermédiaire de ses salariés une mission d'accueil téléphonique permanent pour le compte de la société « LVL Médical Groupe ». En contrepartie la société « LVL Home Service » refacture à la société « LVL Médical Groupe » l'ensemble des salaires et cotisations sociales, des primes éventuelles ainsi les coûts de fonctionnement. Montant en charge chez LVL Médical Groupe pour l'exercice 2008/2009 : 102 938 €.

Tableau II.6 - Convention de trésorerie

Une gestion de trésorerie centralisée des sociétés du groupe LVL Médical a été mise en place.

En France et à l'étranger, les avances de trésorerie sont rémunérées au taux EONIA fin de mois.

Les charges et produits inclus dans le résultat financier de la société sont détaillés dans le tableau ci-après.

Sociétés concernées	Nature de la convention	Charges en euros	Produits en euros
LVL MEDICAL PARIS NORD	Montant inscrit en comptabilité	-	32 397 €
LVL MEDICAL SUD	Montant inscrit en comptabilité	7 746 €	9 707 €
LVL MEDICAL OUEST	Montant inscrit en comptabilité	14 119 €	61 €
LVL MEDICAL CENTRE-EST	Montant inscrit en comptabilité	-	10 072 €
LVL MEDICAL EST	Montant inscrit en comptabilité	72 676 €	-
LVL MEDICAL SUD-OUEST	Montant inscrit en comptabilité	-	3 005 €
LVL MEDICAL CORSE	Montant inscrit en comptabilité	-	2 562 €
LVL HOME SERVICE	Montant inscrit en comptabilité	-	15 396 €
LVL MAINTENANCE ET LOGISTIQUE	Montant inscrit en comptabilité	-	317 490 €
LVL MEDICAL DEUTSCHLAND	Montant inscrit en comptabilité	-	67 000 €
LVL BETEILIGUNGSGESSELLSCHAFT	Montant inscrit en comptabilité	-	15 915 €

tableau III - Personnes concernées par les conventions et engagements relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce

Intéressé	LVL MÉDICAL Groupe	Jean-Claude LAVOREL	Stanislas LAVOREL	Gilbert HABY	Jacques CAMBET	Benjamin LAVOREL	Jacques MIGNOT	Vincent FAVIER
Qualité	Société-mère Contrôle L.233-3	Président Directeur Général	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	Administrateur	Administrateur	Administrateur	Administrateur
JCL FINANCES		X	X			X		
AMBER MASTER FUND								X
LVL BETEILIGUNGS	X	X						
LVL MEDICAL DEUTSCHLAND	X	X						
LVL MEDICAL SUD OUEST	X	X	X			X		
LVL MAINTENANCE ET LOGISTIQUE	X	X	X			X		
LVL MÉDICAL CENTRE-EST	X	X	X					
LVL MÉDICAL CORSE	X	X	X					
LVL MEDICAL EST	X	X		X				
LVL MEDICAL OUEST	X	X	X					
LVL MEDICAL PARIS ET NORD	X	X	X					
LVL MEDICAL SUD	X	X						



# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

<b>1</b>	<b>Comptes consolidés au 30 septembre 2009</b>	<b>112</b>	<b>5</b>	<b>Politique de distribution des dividendes</b>	<b>161</b>
1.1	Bilan consolidé.....	112	5.1	Dividende global.....	161
1.2	Compte de résultat consolidé.....	113	5.2	Politique future de dividendes.....	161
1.3	Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	114	5.3	Délai de prescription des dividendes.....	161
1.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	115	<b>6</b>	<b>Procédures judiciaires et d'arbitrage</b>	<b>161</b>
1.5	Notes sur les états financiers consolidés.....	116	<b>7</b>	<b>Changement significatif de la situation financière ou commerciale</b>	<b>161</b>
<b>2</b>	<b>Comptes sociaux au 30 septembre 2009</b>	<b>142</b>			
2.1	Bilan au 30 septembre 2009.....	142			
2.2	Compte de résultat au 30 septembre 2009.....	144			
2.3	Projet d'affectation du résultat.....	144			
2.4	Annexe aux comptes sociaux au 30 septembre 2009..	145			
<b>3</b>	<b>Rapports des Commissaires aux Comptes</b>	<b>157</b>			
3.1	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2009.....	157			
3.2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux au 30 septembre 2009.....	158			
3.3	Dates des dernières informations financières vérifiées.....	160			
<b>4</b>	<b>Informations financières intermédiaires au 31 décembre 2009</b>	<b>160</b>			
4.1	Activité.....	160			
4.2	Faits marquants.....	160			

## 1 Comptes consolidés

### 1.1 Bilan consolidé | en milliers d'euros (K€)

Actif	Notes de l'annexe	Clôture au 30/09/2009	Clôture au 30/09/2008	Clôture au 30/09/2007
Immobilisations incorporelles	16.1	1 053	557	1 382
Ecart d'acquisition	16.2	40 048	26 119	26 027
Immobilisations corporelles	16.3	29 115	26 777	22 560
Autres actifs financiers	16.4	769	724	597
Impôts différés	17	1 976	2 093	60
Autres actifs long terme	18	620	1 407	1 170
<b>TOTAL ACTIFS NON-COURANTS</b>	-	<b>73 580</b>	<b>57 677</b>	<b>51 795</b>
Stocks et en-cours	19.1	3 467	3 109	2 869
Clients et autres débiteurs	19.2	21 821	18 585	15 175
Créances d'impôt	19.3	65	791	212
Autres actifs courants	19.4	626	482	530
VMP et autres placements	20	4 000	25 074	1
Disponibilités	20	33 973	26 546	5 364
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	-	<b>63 953</b>	<b>74 588</b>	<b>24 152</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	-	<b>137 533</b>	<b>132 265</b>	<b>75 947</b>

Passif	Notes de l'annexe	Clôture au 30/09/2009	Clôture au 30/09/2008	Clôture au 30/09/2007
Capital	21.1	4 076	4 526	4 526
Primes liées au capital	-	65 629	70 933	70 933
Actions propres	21.2	-73	-1 732	-47
Charges directement imputées en réserves	21.3	6 111	4 519	893
Résultats accumulés	-	-27 032	-27 544	-34 103
Capitaux propres, part du Groupe	-	48 711	50 701	42 203
Intérêts minoritaires	-	568	367	49
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	-	<b>49 279</b>	<b>51 068</b>	<b>42 252</b>
Emprunts et dettes financières	25	57 370	56 607	8 063
Engagements envers le personnel	23	197	381	336
Autres provisions	22.1	368	565	522
Impôts différés	17	521	1 622	258
Autres passifs long terme	24	2 248	2 086	2 329
<b>TOTAL PASSIFS NON-COURANTS</b>	-	<b>60 703</b>	<b>61 260</b>	<b>11 509</b>
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	25	32	1 260	3 362
Fournisseurs et autres créditeurs	26	23 984	17 753	15 923
Dettes d'impôt	-	2 956	206	2 434
Autres passifs courants	27	579	718	466
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	-	<b>27 551</b>	<b>19 937</b>	<b>22 186</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	-	<b>88 254</b>	<b>81 198</b>	<b>33 695</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	-	<b>137 533</b>	<b>132 265</b>	<b>75 947</b>

## 1.2 Compte de résultat consolidé | en milliers d'euros (K€)

	Notes de l'annexe	Clôture 30/09/2009 (12 mois)	Clôture 30/09/2008 (12 mois)	Clôture 30/09/2007 (12 mois)
Chiffre d'affaires	5	136 126	114 528	96 970
Autres produits de l'activité	-	967	734	215
Achats consommés	-	-20 322	-19 161	-17 008
Charges externes (1)	-	-20 156	-17 636	-15 493
Charges de personnel (1)	6	-64 522	-52 209	-40 355
Impôts et taxes	-	-2 914	-2 636	-2 620
Dotations nettes aux amortissements	8	-9 559	-8 934	-7 775
Dotations nettes aux dépréciations sur créances clients	8	37	-256	410
Dotations nettes aux dépréciations et provisions	8	33	-237	354
Autres produits et charges d'exploitation	9	-194	-260	410
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT AVANT STOCK OPTIONS</b>	-	<b>19 496</b>	<b>13 932</b>	<b>15 107</b>
Charges nettes / stock options	10.4	-1 593	-1 637	-893
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	-	<b>17 903</b>	<b>12 296</b>	<b>14 213</b>
Résultat sur cession de participations consolidées	11	-	177	415
Autres produits et charges opérationnels non courants	12	-821	-2 415	13
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	-	<b>17 082</b>	<b>10 057</b>	<b>14 641</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	13	1 037	818	186
Coût de l'endettement financier brut	13	-2 409	-2 105	-2 254
Coût de l'endettement financiers net	-	-1 372	-1 288	-2 068
Autres produits et charges financiers	13	-382	-106	-120
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	-	<b>15 328</b>	<b>8 663</b>	<b>12 454</b>
Impôts sur les bénéfices	14.2	-5 056	-1 577	-1 899
<b>RÉSULTAT APRÈS IMPÔT</b>	-	<b>10 272</b>	<b>7 087</b>	<b>10 555</b>
Q-P de résultat des mises en équivalence	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT NET TOTAL</b>	-	<b>10 272</b>	<b>7 087</b>	<b>10 555</b>
Part du Groupe	-	9 947	6 812	10 323
Part des minoritaires	-	325	275	232
Résultat par action (en euros)	15	0,810	0,530	0,978
Résultat dilué par action (en euros)	15	0,800	0,517	0,832

(1) Par rapport à la publication du compte de résultat du 30/09/2007 un reclassement a été effectué entre les charges de personnel et les charges externes pour un montant de 154 K€.

## 1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés | en milliers d'euros (K€)

	Capital	Primes liées au capital	Autocontrôle	Composante CP emprunts Oblig.	Paiement en actions	Résultats accumulés	Total Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
<b>SITUATION NETTE CLÔTURE 30/09/2007</b>	4 526	70 933	-47	0	893	-34 103	42 203	49	42 252
Incidence des changements de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SITUATION NETTE OUVERTURE 01/10/2007</b>	4 526	70 933	-47	0	893	-34 103	42 203	49	42 252
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-59	-59	-85	-144
Résultat de la période	-	-	-	-	-	6 812	6 812	275	7 087
Mouvements / actions propres	-	-	-1 686	-	-	-	-1 686	-	-1 686
Composante fonds propres des émissions obligataires	-	-	-	1 989	-	-	1 989	-	1 989
Paiement en actions	-	-	-	-	1 637	-	1 637	-	1 637
Autres variations	-	-	-	-	-	-206	-206	96	-110
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	12	12	32	44
<b>SITUATION NETTE CLÔTURE 30/09/2008</b>	4 526	70 933	-1 732	1 989	2 530	-27 544	50 701	367	51 068
Incidence des changements de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SITUATION NETTE OUVERTURE 01/10/2008</b>	4 526	70 933	-1 732	1 989	2 530	-27 544	50 701	367	51 068
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-104	-104	-123	-228
Résultat de la période	-	-	-	-	-	9 947	9 947	325	10 272
Mouvements / actions propres	-450	-5 305	1 659	-	-	-9 313	-13 409	-	-13 409
Composante fonds propres des émissions obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiement en actions	-	-	-	-	1 593	-	1 593	-	1 593
Autres variations	-	-	-	-	-	-17	-17	0	-17
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SITUATION NETTE CLÔTURE 30/09/2009</b>	4 076	65 629	-73	1 989	4 123	-27 032	48 711	568	49 279

Le détail des réserves sociales de LVL Médical Groupe est donné en note 16.2.- de l'annexe aux comptes sociaux.

Il sera proposé à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009 de LVL Médical de distribuer un dividende par action de 0,25 Euro.

## 1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés | en milliers d'euros (K€)

	Notes	30/09/2009 (12 mois)	30/09/2008 (12 mois)	30/09/2007 (12 mois)
<b>RÉSULTAT NET TOTAL CONSOLIDÉ</b>	-	<b>10 272</b>	<b>7 087</b>	<b>10 555</b>
Elim. des amortissements et provisions	-	8 867	9 483	7 856
Pertes sur utilisation d'actions propres	-	0	0	-4 122
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-	1 154	1 704	-426
Elim. des produits de dividendes	-	0	0	0
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	-	1 593	1 637	893
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT</b>	-	<b>21 886</b>	<b>19 911</b>	<b>14 756</b>
Elim. de la charge (produit) d'impôt	-	5 056	1 577	1 899
Elim. du coût de l'endettement financier net	-	1 372	1 288	2 068
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT</b>	-	<b>28 314</b>	<b>22 775</b>	<b>18 723</b>
Incidence de la variation du BFR	33.1	217	-1 853	-1 255
Impôts payés	-	-2 548	-6 240	-1 779
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>33.1</b>	<b>25 983</b>	<b>14 682</b>	<b>15 689</b>
Incidence des variations de périmètre	-	-11 124	115	-1 836
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-13 631	-15 101	-12 700
Acquisition d'actifs financiers	-	-10	0	-28
Variation des prêts et avances consentis	-	-35	-127	-38
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	644	431	279
Dividendes reçus	-	0	0	0
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>33.2</b>	<b>-24 156</b>	<b>-14 682</b>	<b>-14 323</b>
Augmentation de capital	-	0	0	0
Cession (acquisition) nette d'actions propres	-	-13 409	-1 787	4 651
Emission d'emprunts	-	0	65 181	2 400
Remboursement d'emprunts	-	-293	-17 129	-10 157
Intérêts financiers nets versés	-	-572	-809	-427
Distribution de dividendes	-	-228	-144	-161
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>33.3</b>	<b>-14 502</b>	<b>45 313</b>	<b>-3 695</b>
Variation de la trésorerie	-	-12 675	45 313	-2 329
Trésorerie d'ouverture	-	50 628	5 315	7 644
Trésorerie de clôture	-	37 953	50 628	5 315
Variation de la trésorerie	-	-12 675	45 313	-2 329

## 1.5 Notes sur les états financiers consolidés

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2009. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2009.

LVL Médical est une société anonyme de droit français, dont le siège est situé à Lyon. Le groupe exerce deux activités distinctes (cf. note 2.7.- sur l'information sectorielle) :

- L'assistance médicale à domicile en France ;
- Les soins infirmiers à domicile en Allemagne.

### Note 1 - Faits marquants de l'exercice

#### 1.1 Variations de périmètre

Sur l'exercice 2008-2009, le groupe LVL Médical a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale allemande Bonitas :

- 100% de la société Lynn's Best au 1<sup>er</sup> octobre 2008 pour un montant de 10,7M€ (dont 8,3 M€ payé au 01/10/2008 et le solde de 2,4 M€ payable en 5 annuités de 0,5M€). Cette société, spécialisée dans la prise en charge d'enfants en soins intensifs et située en Bavière, représente un chiffre d'affaires actuel de 7,6 M€ en année pleine avec une rentabilité de près de 15%.
- 100% de la société HeiLoMed au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour un montant de 0,9M€. Cette société spécialisée en soins intensifs située en Bavière représente un chiffre d'affaires actuel de 1,6M€ en année pleine avec une rentabilité opérationnelle supérieure à celle des activités allemandes du groupe LVL Médical.
- Une branche d'activité située en Bavière (Ingolstadt et Nuremberg) et spécialisées dans la prise en charge de patients en soins intensifs au 1<sup>er</sup> avril 2009 pour un montant de 2,4 M€. Cette branche d'activité représente un chiffre d'affaires d'environ 4,8 M€ en année pleine.
- Une branche d'activité située en Bavière, proche de la frontière autrichienne, et spécialisées dans la prise en charge de patients en soins intensifs au 1<sup>er</sup> août 2009 pour un montant de 0,1 M€. Cette branche d'activité représente un chiffre d'affaires d'environ 0,6 M€ en année pleine.

Ces acquisitions ont été financées par les fonds issus de l'émission d'OBSAAR.

#### 1.2 Rachat d'actions propres et annulations

Le groupe détenait au 30/09/2008 92 719 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat. Sur l'exercice, 1 192 251 actions propres complémentaires ont été acquises au titre de ce programme, pour un montant de 13 510 K€. L'ensemble des actions propres détenues au titre du programme de rachat a ensuite été annulé par le biais d'une réduction de capital, voir note 21.2.-

#### 1.3 Mise en place de contrats de couverture de taux

Le groupe a mis en place sur l'exercice des contrats de couverture du risque de taux (swaps & tunnels) –couverture de flux de trésorerie. Ces contrats sont qualifiés d'opérations de couverture, car la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de mise en place de la couverture et son efficacité est démontrée voir note 25.3.-

#### 1.4 Stock-options

Le 30 mars 2009, le conseil d'administration de la société LVL Médical Groupe a annulé et remplacé le plan de stock-options du 4 octobre 2007 par un nouveau plan ayant les mêmes attributaires et les mêmes caractéristiques, sauf le prix d'exercice qui est recalé en fonction du cours de bourse actuel. Une information détaillée sur ce nouveau plan de stock options est donnée en notes 2.20.4.- et 10.1.-.

#### 1.5 Fin de l'inventaire des immobilisations corporelles

Le processus d'inventaire physique des matériels médicaux démarré sur l'exercice 2008 a été finalisé au cours du second semestre 2009.

Par rapport à la provision pour dépréciation de 207 K€ constatée au 30/09/2008, une charge complémentaire de 134 K€ a été prise en compte sur l'exercice (cf. note 16.3.-).

#### 1.6 Désengagement dans le Maintien à Domicile

LVL Médical a cédé le 1<sup>er</sup> janvier 2009 l'activité Maintien à Domicile de son agence de Saint-Etienne, qui représentait un chiffre d'affaires de 1,1 M€. Cette cession finalise le désengagement du groupe LVL Médical des activités de Maintien à Domicile, dont le taux de marge opérationnelle était inférieur à celui des autres activités françaises.

Cette cession a pris la forme d'une cession de branche d'activité, puisque les activités d'assistance respiratoire, de perfusion, de nutrition et d'insulinothérapie de l'agence de Saint Etienne sont restées dans le groupe. A l'occasion de cette cession, une part de l'écart d'acquisition affecté à l'UGT LVL Médical Centre Est a été reprise à hauteur de 50 K€.

Cette cession génère une plus-value de 32 K€ dans les comptes consolidés.

#### 1.7 Autres faits marquants de l'exercice clos le 30 septembre 2009

Le groupe a signé en décembre 2008 un contrat de mise en œuvre d'une nouvelle solution de gestion intégrée de ses activités.

Le projet de mise en œuvre, qui a démarré en 2009, devrait être finalisé au cours de l'exercice 2011, avec le déploiement d'un premier lot au premier semestre de l'exercice 2009/2010.

Le bilan consolidé au 30 septembre 2009 inclut 716 K€ d'immobilisations incorporelles comptabilisées au titre de ce projet (cf. note 16.1.-).

## 1.8 Evènements post-clôture du 30 septembre 2009

### 1.8.1 Acquisition

Le Groupe est en cours d'acquisition à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, d'une société spécialisée dans la prise en charge de patients en soins infirmiers à domicile localisé à Krefeld. Cette structure génère en année pleine un CA de l'ordre de 1,1 M€.

### 1.8.2 Recomposition de la détention du capital du Groupe

Le Groupe Malakoff Médéric, leader de la protection sociale paritaire en France et 2<sup>ème</sup> assureur collectif de personnes, a acquis en novembre 2009 13,2% du capital du Groupe LVL Médical. Cette opération, menée en concertation avec la direction du Groupe LVL Médical, répond à l'objectif du Groupe Malakoff Médéric d'apporter toujours plus de services à valeur ajoutée à ses clients, notamment dans le domaine de la santé et de la prise en charge de la personne âgée.

Pour le Groupe LVL Médical, cette recomposition actionnariale ouvre de nouvelles possibilités de renforcer la qualité et la diversité des prestations, ainsi qu'un partenariat stratégique avec un acteur dont le poids dans la prise en charge des patients est inéluctablement appelée à augmenter.

## Note 2 - Principes de consolidation et méthodes d'évaluation

### 2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de LVL Médical au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne à cette date. L'adresse du site internet de la Commission européenne sur lequel le référentiel adopté par l'Union Européenne est disponible : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

LVL Médical Groupe a appliqué les nouvelles normes et interprétations IFRS suivantes au 30 septembre 2009 : l'amendement de la norme IAS 1 « Présentation des Etats Financiers », et la norme IFRS 7 « Instruments financiers, informations à fournir ». Ces deux normes concernent l'information à donner en annexe, elles n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés.

Les nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire au 30/09/2009 (amendement IAS 39 et IFRS 7 - reclassement des actifs financiers-, IFRIC 11- actions propres et transactions intragroupes-, et IFRIC 14 -plafonnement des actifs et obligation de financement minimum) n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés de LVL Médical.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 30/09/2009, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Le groupe n'anticipe pas, compte tenu de l'analyse en cours, d'impact significatif sur ses capitaux propres. Ainsi, en ce qui concerne les normes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

- la norme IAS 1 révisée n'aura un impact que sur la présentation des comptes ;
- la mise en œuvre de la norme IFRS 8 - secteurs opérationnels-, ne devrait pas entraîner changements significatifs sur les informations déjà communiquées dans le cadre d'IAS14, ni sur la détermination des UGT dans le cadre de la mise en œuvre des tests de dépréciation.

La société n'a pas utilisé de principes comptables contraires aux normes IFRS d'application obligatoire à fin juin 2009 et non encore adoptées au niveau européen. Elle ne s'attend pas à ce que les normes et interprétations, publiées par l'IASB, mais non encore approuvées au niveau européen, aient une incidence significative sur ses états financiers.

### 2.2 Règles générales de présentation des états de synthèse

Le bilan consolidé est présenté selon le critère de distinction «courant» / «non courant» défini par la norme IAS 1. Ainsi, les provisions constituées au passif, les dettes financières et les actifs financiers, les dettes sociales sont ventilées entre la part à plus d'un an en «non courant» et la part à moins d'un an en «courant». Les provisions pour risques portant sur un actif sont présentées en moins du poste d'actif correspondant.

Les charges calculées sur stocks options et assimilées (IFRS2) sont présentées sur une ligne distincte dans le résultat opérationnel courant.

Le compte de résultats consolidé est présenté par nature, selon le modèle proposé par le Conseil National de la Comptabilité (C.N.C.) dans sa recommandation 2004-R-02.

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé par le Conseil National de la Comptabilité (C.N.C.) dans sa recommandation 2004-R-02.

### 2.3 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer les avantages de ses activités. Il est généralement effectif lorsque le groupe détient plus de 50% des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés dans lesquelles LVL Médical exerce une influence notable sont mises en équivalence (pourcentage de détention compris entre 20 et 50%). Il n'existe pas à ce jour de sociétés mises en équivalence.

Les sociétés dont l'impact n'est pas significatif, ou qui sont détenues uniquement en vue de leur cession à court terme ne sont pas consolidées.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 3.-.

### 2.4 Elimination des opérations intragroupes

Les soldes et transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés en consolidation (achats, ventes, dividendes, cessions de stocks, d'immobilisations,...).

### 2.5 Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 30 septembre, date d'établissement des comptes consolidés du Groupe.

### 2.6 Estimations de la direction

L'établissement des comptes consolidés implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations, dans le cas d'une évaluation d'un élément en l'absence de moyen de mesure précis, et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs, passifs, produits, charges, ainsi que sur les informations données en annexe.

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valorisation des écarts d'acquisition, la mise en œuvre des tests des dépréciations d'actifs (notamment concernant les actifs incorporels et les écarts d'acquisition), des provisions (dépréciation des créances douteuses, provisions pour risques, etc.), des durées d'amortissement du matériel médical, des impôts différés et des engagements de retraite et assimilés.

### 2.7 Informations sectorielles

L'analyse des critères prévus par la norme IAS 14 permettant de déterminer des secteurs d'activité et des secteurs géographiques (structure de l'organisation et autonomie, nature des produits et des projets, type de clientèle, environnement réglementaire,...) a conduit le groupe à identifier deux secteurs d'activité, qui correspondent également aux secteurs géographiques :

- Assistance médicale à domicile / la France,
- Soins infirmiers à domicile / l'Allemagne.

Le détail de l'information sectorielle est donné en note 5.- de l'annexe.

### 2.8 Méthodes de conversion en devises

Les transactions en devises sont marginales. L'ensemble des filiales intégrées dans le périmètre de consolidation à l'euro pour monnaie de fonctionnement.

### 2.9 Ecart d'acquisition

Les fonds de commerce acquis et non identifiables séparément selon les critères de la norme IAS 38 sont traités comme des écarts d'acquisition.

Lors du passage aux normes IAS / IFRS, les écarts d'acquisition et fonds commerciaux ont été figés pour leur montant net existant au 1<sup>er</sup> octobre 2004. Les amortissements cumulés à cette date ont été compensés avec les valeurs brutes.

Les regroupements d'entreprises intervenus depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004 sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en

conformité avec les règles prévues par la norme IFRS 3. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en écart d'acquisition. La détermination des justes valeurs des actifs et passifs acquis ainsi que des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, à l'exception des impôts différés actifs.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, majoré des coûts externes directement attribuables à l'acquisition et des ajustements de prix considérés comme probables et pouvant être mesurés de façon fiable.

Il n'existe pas de clauses d'earn-out en cours au 30 septembre 2009.

Les écarts d'acquisition sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie lors de l'acquisition, en fonction des synergies attendues par le groupe.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwills) sont comptabilisés immédiatement en résultat, le cas échéant.

En l'absence de dispositions prévues par la norme sur les regroupements d'entreprise, LVL Médical a retenu les positions suivantes :

- en cas d'acquisitions de parts de minoritaires postérieure à la prise de contrôle, le Groupe a opté pour la constatation d'un écart d'acquisition au bilan (ou en résultat s'il s'agit d'un badwill), sans réévaluation des actifs et passifs à la juste valeur,
- en cas d'engagements de rachats fermes des parts détenues par les minoritaires, une dette financière est constatée au bilan pour le montant des engagements déterminé en fonction des termes du contrat (montant fixe ou variable, rachat à tout moment à l'initiative du minoritaire, ...). La dette est actualisée, lorsque les échéances de règlements sont déterminées contractuellement à des dates fixes, lorsque l'impact est significatif. La contrepartie de la dette est constatée en écarts d'acquisition et en intérêts minoritaires à la clôture de l'exercice. Le calcul des mouvements de minoritaires est effectué en cours d'exercice comme s'il n'y avait pas d'engagement de rachat. Le calcul est mis à jour à chaque clôture tant que l'engagement existe. Les variations de la dette sont imputées en contrepartie des écarts d'acquisition et des intérêts minoritaires ; elles n'ont aucun impact sur le résultat. L'écart d'acquisition ainsi déterminé est pris en compte pour les tests de dépréciation.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année selon les principes généraux définis dans la note 2.14.-. Les dépréciations ne peuvent être reprises en résultat avant la cession de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition est rattaché.

### 2.9.1 Engagements de rachat des parts détenues par les minoritaires

Dans le cadre de l'acquisition de la société Lynn's Best (cf. note 1.1), le Groupe a souscrit un engagement de rachat des 4% d'intérêts minoritaires sur les 5 prochaines années. Cet engagement d'achat ferme d'intérêts minoritaires est enregistré en dettes, pour un montant égal au prix de rachat des intérêts minoritaires net de l'effet d'actualisation.

Le Groupe a opté pour la comptabilisation en écart d'acquisition de l'écart entre le prix de rachat estimé des intérêts minoritaires et la quote-part de la situation nette acquise. Lors du dénouement de cet engagement, l'écart d'acquisition est impacté le cas échéant de toutes modifications dans le versement du prix.

### 2.10 Réévaluation

Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels.

### 2.11 Immobilisations incorporelles

#### 2.11.1 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont constatés en charges opérationnelles lorsqu'ils sont engagés.

Les frais de développement sont immobilisés, lorsque les 6 critères définis par la norme IAS 38 sont respectés : faisabilité technique, intention d'achever et de l'utiliser ou de le vendre, capacité à l'utiliser ou le vendre, avantages économiques probables, disponibilité des ressources et capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées au projet.

Le groupe n'a pas de projets de développement répondant à la définition de la norme.

#### 2.11.2 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constatées au coût d'acquisition, frais accessoires inclus, ou à leur coût de production, en cas de production interne.

Les coûts directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés s'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période.

Les immobilisations incorporelles sont toutes à durée de vie définie. Elles sont amorties sur la durée d'utilité attendue, de manière linéaire.

Elles sont essentiellement constituées de logiciels, amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

### 2.12 Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires et des autres coûts directement attribuables à l'actif, ou à leur coût de fabrication, en cas de production interne.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en composants, lorsque les différences de durée d'utilisation attendue entre les composants et la structure principale peuvent être déterminées dès l'origine de manière fiable, et lorsque l'impact est significatif. Compte tenu de la nature de ses actifs corporels, principalement des matériels médicaux de faible valeur unitaire, le Groupe n'a

pas mis en œuvre de ventilation de ses actifs corporels.

Le Groupe n'a pas opté pour l'activation des frais d'emprunts. Les subventions d'investissement reçues sont présentées en diminution du coût d'acquisition. La quote-part de la subvention constatée en résultat est présentée en moins des dotations aux amortissements.

Les coûts d'entretien et de réparation courants sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les coûts ultérieurs ne sont immobilisés que lorsque les critères de comptabilisation des immobilisations corporelles sont satisfaits, notamment en cas de remplacement d'un composant identifié et significatif.

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée par leur valeur brute, les valeurs résiduelles étant non déterminables ou non significatives. Un amortissement est constaté selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation attendue par le Groupe.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

• Agencement des constructions :	10 ans
• Matériel médical :	4 à 8 ans
• Autres installations techniques matériels et outillages :	10 ans
• Matériel de transport :	5 ans
• Matériel de bureau :	10 ans
• Matériel informatique :	3 ans
• Mobilier :	10 ans

Les modalités d'amortissement sont révisées chaque année. Les modifications sont constatées de manière prospective, lorsque l'impact est significatif. Les amortissements constatés pour des raisons uniquement fiscales (ex : amortissements dérogatoires) sont éliminés en consolidation.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (cf. note 2.14.-). Les tests de dépréciation sont effectués après la révision des durées d'utilité.

Les marges réalisées sur des ventes d'immobilisations (essentiellement des matériels médicaux) entre sociétés du Groupe sont éliminées, le cas échéant, lorsque l'impact est significatif. Le Groupe ne détient pas d'immeubles de placement significatif.

### 2.13 Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est à dire lorsqu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17 (ex : transfert automatique de propriété, existence d'une option d'achat intéressante, la durée couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien loué, ...).

Les contrats de location-financement ne sont retraités que lorsque l'impact est significatif. Les contrats de location-financement sont constatés à l'actif pour la valeur de marché de l'actif, ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux si elle est inférieure. Ils sont amortis selon les règles applicables à la nature du bien,

la contrepartie étant constatée en dettes financières. Si le groupe estime qu'il n'obtiendra pas la propriété de l'actif au terme du contrat, l'actif est amorti sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net. Les actifs retraités sont amortis selon les modalités définies en note 2.12.- ci-dessus.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles et réparties de manière linéaire sur la durée du contrat.

#### 2.14 Tests de dépréciation

Des tests de dépréciation sont réalisés obligatoirement chaque année, pour tous les actifs non amortis (actifs à durée de vie indéfinie) ou pour les actifs amortis lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur.

L'analyse des dépréciations est réalisée en fonction des actifs testés, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des unités génératrices de trésorerie (plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de flux largement indépendants de ceux générés par les autres groupes). Les écarts d'acquisition et les fonds commerciaux sont testés au niveau le plus fin de suivi par la direction.

Le groupe a identifié 7 unités génératrices de trésorerie (6 en France et 1 en Allemagne) en fonction des critères définis par la norme. Ces UGT correspondent au découpage géographique sur lequel est basé le management du Groupe.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actif est supérieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est égale à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue des actifs, et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, l'effet d'impôt, ni les restructurations non engagées. Les principales hypothèses retenues au 30 septembre 2009 sont les suivantes : taux d'actualisation de 6,51%, horizon explicite de 5 ans, et valeur terminale déterminée en retenant une hypothèse prudente de croissance à l'infini de 0,5%. Les hypothèses sont identiques sur les exercices présentés, sauf pour le taux d'actualisation, qui était de 7,89% au 30/09/2008 et a été ajusté en fonction de l'évolution des taux sans risque et de la prime de risque de marché.

Les dépréciations constatées sur une unité génératrice de trésorerie sont imputées en priorité sur l'écart d'acquisition, puis sur la valeur des autres composants de l'unité, dans la limite de la valeur recouvrable. Les dépréciations viennent modifier les bases amortissables. Les dépréciations sont constatées selon le cas en autres produits et charges d'exploitation, ou en autres produits et charges opérationnels non courants.

Les dépréciations sur les écarts d'acquisition et fonds commerciaux ne sont reprises en résultats que lors de la cession de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle les écarts d'acquisition sont rattachés.

#### 2.15 Activités abandonnées ou en cours de cession

Il n'existe pas d'activité ni d'actifs répondant à cette définition à la date de clôture.

#### 2.16 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués essentiellement des titres de participation des sociétés non consolidées, et des dépôts et cautionnements. Ils sont comptabilisés et évalués selon les règles présentées dans la note 2.27.- sur les instruments financiers.

#### 2.17 Stocks

Les stocks sont constitués uniquement de matières premières et de marchandises. Ils sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti), au prix d'achat majoré des coûts directs d'acquisition. Ils ne comprennent pas les coûts ultérieurs de stockage et de logistique.

Une dépréciation est constatée le cas échéant en tenant notamment compte des perspectives de ventes pour les produits destinés à être vendus, de l'obsolescence ou du taux de rotation pour les références non destinées à être vendues.

#### 2.18 Créances clients

Les créances commerciales sont constatées à l'actif lorsque les critères définis en note 2.27.- sont respectés. Elles sont enregistrées initialement à leur juste valeur, qui en pratique est proche de leur valeur nominale. Le risque client est faible, compte tenu du fait que les créances sont réglées pour l'essentiel par des organismes sociaux. Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque tient compte de critères tels que les délais de prescription des organismes payeurs, les taux de recouvrement constatés, l'ancienneté de la créance, ou l'existence d'un litige. Le groupe n'a pas mis en place de contrats de cession de créances.

#### 2.19 Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend essentiellement des soldes bancaires, des certificats de dépôt renouvelés régulièrement et des valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à 3 mois lors de leur acquisition, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, et soumis à un risque négligeable de perte de valeur. Il intègre les « fonds monétaires euros », les « fonds monétaires à vocation internationale », et les autres fonds lorsque les critères recommandés par l'AMF sont respectés (volatilité et sensibilité très faibles).

Les valeurs mobilières de placement ne répondant pas à l'ensemble de ces critères sont constatées distinctement à l'actif en « autres actifs financiers courants ». Les valeurs mobilières de placement et les autres actifs financiers courants sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au compte de résultat.

## 2.20 Avantages accordés au personnel

### 2.20.1 Avantages à court terme

- Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés, primes sur objectifs, ...) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

### 2.20.2 Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à cotisations définies :  
Ils correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire. L'obligation du Groupe est limitée au versement de cotisations. Ces cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.
- Régimes à prestations définies :  
En France, les risques actuariels incombent au Groupe. Ils correspondent aux engagements de fin de carrière définis par les conventions collectives ou les accords d'entreprise. L'engagement est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles propres à chaque société (taux de mortalité, taux de turnover, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire).

#### Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

	30/09/2009	30/09/2008
Taux d'actualisation	4,50%	3,50%
Taux de revalorisation de salaires	De 3% à 0 % en fonction de l'ancienneté	De 3% à 0 % en fonction de l'ancienneté
Table de mortalité	TH ou TF 00-02 (vie)	TD ou TV2000
Convention collective	Médico-sociaux, Départ à l'initiative du Sal.	Médico-sociaux
Taux de rotation du personnel	Turn over fort	Turn-over fort et faible

Les principales modifications par rapport à l'année précédente sont :

- Mise à niveau du taux d'actualisation
- Actualisation des tables de mortalité
- Mise à niveau de la convention collective N° 3286 avec un départ en retraite à l'initiative du salarié.
- Mise à jour du Turn-over en fonction de la rotation du personnel constaté sur les deux dernières années.

Les écarts actuariels sont constatés immédiatement en résultats. Le coût des services passés est constaté immédiatement en résultats pour la partie acquise, et différée sur la durée moyenne d'acquisition des droits pour la partie non acquise.

La charge de l'exercice est constatée intégralement au compte de résultat en charge opérationnelle courante, la ventilation de la charge nette de l'exercice (coût des services rendus, coût financier, indemnités versées, écarts actuariels,...), le détail des engagements envers le personnel est donné en note 5.- de l'annexe.

- En Allemagne, la prise en charge des engagements de retraite est externalisée auprès d'une compagnie d'assurance.

### 2.20.3 Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont provisionnées dès la mise en œuvre d'une procédure.

### 2.20.4 Paiements en actions (stock-options, attribution d'actions gratuites,...)

Conformément à l'option ouverte par la norme IFRS 1, seuls les plans d'options accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont concernés par cette comptabilisation.

Le 30 mars 2009, le conseil d'administration de LVL Médical Groupe a opéré une modification du plan de stock-options mis en œuvre en octobre 2007 afin de tenir compte de la baisse significative du cours de bourse du titre LVL médical sur les 9 derniers mois. Les bénéficiaires ont renoncé aux options émises à leur profit en octobre 2007, sous réserve de l'émission à leur profit du même nombre d'options. En conséquence, le conseil a acté la caducité du plan d'octobre 2007, et décidé l'attribution de nouvelles options au profit de ces dirigeants et salariés. Les modalités de ces nouvelles options sont largement identiques aux options initiales, la principale modification étant la baisse du prix d'exercice (9,59 € pour les nouvelles options contre 18,64 € pour les anciennes). En conséquence, l'opération améliore la valeur des options pour les bénéficiaires.

Cette opération étant réalisée au cours de la période d'acquisition des droits, elle a été traitée comme une modification du plan de stock-options d'octobre 2007 :

- La juste valeur des options d'origine continuera d'être ramenée en charges sur la période d'acquisition des droits d'origine
- L'écart entre la juste valeur des options d'origine, évaluée à la date de modification, et la juste valeur des options de remplacement, sera elle ramenée en charges sur la période d'acquisition des droits des options de remplacement. Cf. note 10.- pour plus d'information sur les impacts.

Conformément à la norme IFRS 2, la juste valeur des services rendus est évaluée indirectement par l'évaluation de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Le coût des services rendus est comptabilisé linéairement dans le compte de résultat sur la durée de la période d'acquisition des droits (entre la date d'octroi et la date d'acquisition définitive des droits), en contreparties des capitaux propres (cf. note 10.-).

La juste valeur est figée à la date d'attribution, elle est comptabilisée en sur la période d'acquisition des droits, avec pour contrepartie un compte de réserve spécifique. Le montant comptabilisé tient compte du nombre de bénéficiaires et de la probabilité d'acquisition de droits en tenant compte d'hypothèses de départ. La charge est recalculée à chaque date de clôture, après mise à jour de la liste des bénéficiaires et des hypothèses de départ. La variation par rapport à la charge cumulée de l'exercice précédent étant constatée comme une charge de personnel. (cf. note 10.-). A l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisés est maintenu en réserves, que les options aient été levées ou non. En cas de modifications du plan intervenant pendant la période d'acquisition des droits, lorsque la modification n'augmente pas le nombre d'instruments de capitaux propres, et lorsque les modifications des conditions d'acquisitions des droits ne sont

pas considérées comme déterminantes, le traitement ci-après est retenu :

- maintien des modalités de constatation en charges de la juste valeur de l'avantage déterminé lors de l'attribution initiale, sur la période originale d'acquisition des droits résiduelle,
- étalement de la juste valeur marginale déterminée à la date d'annulation / remplacement du plan sur la nouvelle période d'acquisition. La juste valeur marginale correspond à la différence entre la juste valeur des instruments de capitaux propres de remplacement et la juste valeur des instruments de capitaux propres annulés (immédiatement avant l'annulation), à la date d'attribution des instruments de capitaux propres de remplacement.

### 2.21 Provisions (hors engagement de retraite), actifs et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du groupe, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent essentiellement :

- les provisions pour litiges, qui sont liées à des litiges commerciaux ou prud'homaux. Elles sont déterminées au cas par cas en fonction du risque estimé,
- les provisions pour risques fiscaux, notamment dans le cadre d'un contrôle fiscal, en fonction du risque estimé par le Groupe en relation avec ses conseillers externes.

Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées si l'impact est significatif. Les provisions constatées pour des raisons uniquement fiscales sont éliminées en consolidation. Une information est donnée en annexe sur les actifs et passifs éventuels, lorsque l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible.

### 2.22 Impôts sur les bénéficiaires

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt est de 34,43% en France et de 15,83% en Allemagne.

#### 2.22.1.- Impôts exigibles

L'impôt exigible est celui calculé pour chacune des entités selon les règles fiscales leurs étant applicables. Il existe un régime d'intégration fiscale qui comprend, au 30/09/2009, les sociétés suivantes :

- LVL Médical Groupe
- LVL Médical Paris et Nord
- LVL Médical Centre-Est
- LVL Médical Sud
- LVL Médical Est
- LVL Médical Corse
- LVL Médical Ouest
- LVL Home service
- LVL Maintenance et Logistique
- LVL Médical Sud-ouest

Les impôts exigibles sont présentés sur une ligne spécifique en

passifs courants.

#### 2.22.2 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés. Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux écarts d'acquisition, et aux bénéficiaires non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible). Les différences correspondent à des retraitements de consolidation (extournes des amortissements dérogatoires, élimination des résultats de cession internes, ...), ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires (provisions et charges non déductibles, ...). Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Les impôts différés ne sont notamment pas pris en compte dans le cas de sociétés qui ont un historique récent de pertes. Les résultats futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible, qui dépend des sociétés du Groupe. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale. Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants. Les impôts différés calculés sur des éléments directement enregistrés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

### 2.23 Actions propres

Les actions propres sont portées en déduction des capitaux propres consolidés indépendamment de l'objectif d'acquisition et de détention et de leur classement comptable dans les comptes individuels des entreprises détentrices.

Les dépréciations et résultats de cession éventuels des actions propres sont imputés directement en capitaux propres (pour le montant net d'impôt, le cas échéant) et ne contribuent pas au résultat de la période.

### 2.24 Autres passifs non courants

Ils sont essentiellement constitués de la part à plus d'un an des dettes sur acquisition de titres.

### 2.25 Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)

Depuis le remboursement anticipé des Océanes 2009 effectué sur l'exercice 2008, il ne reste plus au bilan du groupe que 12 898 Océanes à échéance octobre 2010, pour un montant de 649 K€. Compte tenu de son impact peu significatif, le retraitement de cet instrument financier composé, qui consiste à déterminer une composante capitaux propres et une composante dette, n'a pas été effectué.

## 2.26 OBSAAR (obligation à bons de souscriptions d'actions et/ou d'acquisitions d'actions remboursables)

Les OBSAAR sont des instruments financiers composés qui comportent une composante capitaux propres et une composante dette. Chacune des composantes est déterminée comme suit :

- détermination de la composante dette par rapport à la juste valeur de la dette : détermination de la juste valeur d'une dette similaire sans composante capitaux propres en actualisant sur la durée de vie de l'OBSAAR les flux de capital et d'intérêt à un taux de marché (correspondant au taux sans risque majoré de la marge de taux applicable au Groupe à la date de l'émission),
- détermination de la composante capitaux propres par différence entre la valeur totale de l'instrument composé et la valeur attribuée à la composante dette.

Le classement n'est pas revu, jusqu'à ce que l'obligation soit remboursée. La dette est constatée selon la méthode du coût amorti. Les intérêts sont constatés en charges selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante capitaux propres est présentée dans le poste « Autres réserves » des capitaux propres pour son montant net d'impôts différés. Les frais d'émission sont ventilés entre la part liée à la composante capitaux propres, présentée en moins des réserves (net des impôts différés), et la part liée à la composante dette, présentée en moins de la dette et intégrée dans le calcul du taux d'intérêt effectif mentionné ci-dessus.

## 2.27 Autres instruments financiers

Les autres instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés. Les instruments financiers sont présentés dans différentes rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, fournisseurs, dettes financières, ...). En application de la norme IAS 39, les instruments financiers sont affectés à 5 catégories, qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan consolidé. L'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation applicables, décrites ci-après :

- Placements détenus jusqu'à l'échéance : le Groupe ne détient à ce jour aucun instrument qui réponde à cette définition,
- Actifs désignés en tant que « juste valeur par le résultat » : cette rubrique comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction à court terme, et ceux rattachés à l'origine dans cette catégorie sur option, conformément aux règles définies par la norme. Les actifs concernés sont essentiellement les valeurs mobilières de placement. Ces actifs sont valorisés à leur juste valeur à la date de clôture, les écarts de juste valeur étant constatés en résultats.

Le Groupe ne comprend pas de passifs financiers constatés à la juste valeur par le résultat.

- Actifs et passifs constatés au coût : cette rubrique comprend les créances clients, dettes fournisseurs, les dépôts et cautionnements et autres créances et dettes commerciales. Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur, qui en pratique est proche de la valeur nominale. Ils sont évalués à la clôture à leur valeur comptable, ajustée le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. Les règles détaillées d'évaluation ont été présentées ci-dessus

dans des notes spécifiques.

- Actifs et passifs constatés au coût amorti pour les prêts et les dettes : cette rubrique comprend essentiellement les créances et dettes financières. Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan à l'origine à leur juste valeur, qui est en pratique proche de la valeur nominale contractuelle. Ces instruments sont évalués à la clôture au coût d'origine, diminué des amortissements en capital déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et ajustés le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. La valeur nette comptable à la clôture de l'exercice est proche de la juste valeur.
- Actifs disponibles à la vente : cette rubrique comprend les actifs et passifs financiers non affectés à l'une des catégories précédentes.

Les éléments affectés à cette catégorie sont essentiellement les titres de sociétés non consolidées non cotées, présentées au bilan en « actifs financiers non courants ». En l'absence de possibilité de détermination d'une valeur fiable, ces titres sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une provision est constatée, lorsque leur valeur estimée à la clôture à partir de critères financiers adaptés à chaque société, est inférieure à leur valeur comptable. Les provisions pour dépréciation sont constatées en résultats. Elles ne peuvent être reprises que lors de la cession des titres.

Le Groupe n'a pas effectué de reclassements d'actifs financiers en 2009 entre les différentes catégories présentées ci-dessus. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. L'utilisation par le Groupe d'instruments a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts. Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres. Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- couverture de juste valeur,
- couverture de flux futurs.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, le passif financier sous jacent à l'instrument dérivé est revalorisé au bilan au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêts). Ses variations de valeur sont enregistrées en résultat (en charges financières) et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent à hauteur de la partie couverte.

Dans le cas d'une couverture de flux futurs, le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées »

Un tableau comparatif des justes valeurs des actifs par rapport à leur valeur comptable est donné en note 28.-.

### 2.28 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes accordés aux clients, hors taxes sur la valeur ajoutée. Il comprend essentiellement les prestations apportées dans le cadre de l'activité d'assistance médicale et de soins infirmiers à domicile.

Les produits constatés dans les comptes individuels qui ne sont pas la contrepartie d'une prestation réalisée vis à vis des tiers (production immobilisée, variation de stocks de produits finis, transferts de charges, ...), sont présentés en diminution des charges correspondantes.

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué de la facturation de forfaits sur des durées très courtes (à la semaine ou à la journée), intégrant la mise à disposition de matériels et des prestations associées : formation, maintenance, livraison d'accessoires et de consommables. Le chiffre d'affaires inclut également la vente de consommables en fonction des quantités livrées au patient (et non pas forfaitisées).

Le chiffre d'affaires est constaté lorsque l'essentiel des risques et avantages est transféré au client, lorsque le montant des revenus et des coûts associés peuvent être déterminés de manière fiable, et que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société.

En pratique, les factures sont émises lorsque le dossier est administrativement complet. Des produits constatés d'avance ou des factures à établir sont constatées pour tenir compte des décalages entre la période de réalisation des prestations et la date de facturation. Par prudence, les factures à établir ne sont comptabilisées que pour les prestations effectuées et non facturées depuis moins de 2 mois.

Les ventes de fournitures non comprises dans les forfaits sont constatées à la livraison.

### 2.29 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent essentiellement les produits divers de gestion.

### 2.30 Cession de titres de participations consolidées dans une filiale sans perte de contrôle

Il n'y a pas eu de cession de titres de participations consolidées durant l'exercice.

### 2.31 Autres charges et produits opérationnels non courants

Les autres charges et produits opérationnels non courants correspondent à des produits et charges inhabituels, peu fréquents et de montant significatif, tels que :

- les résultats de cession des actifs, y compris des titres consolidés,
- les frais relatifs à des litiges non récurrents provenant d'événements non liés à l'activité courante du groupe,
- tout autre produit ou charge tout autre produit ou charge qui en raison de leur nature ne peuvent être compris dans les activités courantes du groupe ou dont l'importance viendrait à affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

### 2.32 Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement financier brut (intérêts sur emprunts, sur contrats de location-financement, intérêts bancaires, etc.), diminué des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers sont constitués principalement des frais bancaires, des produits et charges financiers divers, et des dotations nettes aux dépréciations et provisions des risques et charges financiers.

### 2.33 Résultat par action

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après neutralisation des actions d'autocontrôle. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net dilué par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après neutralisation des actions d'autocontrôle, et après prise en compte des actions potentielles dilutives significatives.

### 2.34 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon une présentation proche du modèle proposé par le CNC dans sa recommandation 2004-R-02.

Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement.

Le tableau des flux de trésorerie est établi notamment à partir des règles suivantes :

- les plus et moins values sont présentées pour leur montant net d'impôt, lorsque la société constate un impôt,
- les provisions sur actifs circulants sont constatées au niveau de la variation des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement, et sont rattachées aux postes d'actifs correspondants (stocks, clients, autres créances),
- les flux liés aux augmentations de capital sont présentés lors de l'encaissement effectif,
- l'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé / encaissé au cours de l'exercice, ajusté de la trésorerie active / passive acquise,
- les flux liés aux intérêts versés sont classés en flux de financement.

**Note 3 - Périmètre de consolidation**

Nom de la société	UGT	RCS	Siège social	% contrôle		% intérêts	
				30/09/09	30/09/08	30/09/09	30/09/08
<b>Secteur d'activité &amp; géographique</b>							
<b>FRANCE</b>							
LVL Médical Groupe		352 497 465	Lyon (69)	100	100	100	100
LVL Home Service		438 850 158	Lyon (69)	95,00	95,00	95,00	95,00
LVL Maintenance et Logistique		421 422 981	Lyon (69)	99,76	99,76	99,76	99,76
LVL Médical Sud	UGT 1	411 229 172	Marseille (13)	99,70	99,70	99,70	99,70
LVL Médical Corse	UGT 1	422 185 850	Ajaccio (20)	97,40	97,40	97,40	97,40
LVL Médical Ouest	UGT 2	401 917 570	Nantes (44)	99,96	99,96	99,96	99,96
LVL Médical Paris et Nord	UGT 3	414 481 010	Gennevilliers (92)	99,88	99,88	99,88	99,88
LVL Médical Est	UGT 4	381 863 091	Niederhausbergen (67)	99,67	99,67	99,67	99,67
LVL Médical Centre Est	UGT 5	410 388 235	Bron (69)	98,01	98,01	98,01	98,01
LVL Médical Sud Ouest	UGT 7	437 742 471	Saint Jean (31)	100	99,76	100	99,46
<b>ALLEMAGNE</b>							
LVL Beteiligungsgesellschaft	UGT 6		Herford	100	100	100	100
LVL Medical Deutschland	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Bonitas Pflegedienste Verwaltungs GmbH	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Bonitas Holding GmbH&Co.KG	UGT 6		Herford	95,01	95,01	95,01	95,01
Bonitas GmbH&Co.KG	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Bonitas Herford GmbH&Co.KG Zweigniederlassung Recke	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Bonitas Ravensberg GmbH&Co.KG	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Vita Krankenpflege GmbH&Co.KG	UGT 6		Bad Iburg	100	100	100	100
Vios Kranken und Intensivpflege GmbH&Co.KG	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Vios Kranken und Intensivpflege im Norden GmbH&Co.KG	UGT 6		Hamburg	100	100	100	100
Mobile Krankenpflege GmbH&Co.KG	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Die Mobile Intensivpflege Bergisches Land GmbH&Co.KG	UGT6		Essen	100	100	100	100
Die Mobile Intensivpflege Bielefeld GmbH&Co.KG	UGT6		Bielefeld	100	100	100	100
Die Mobile Intensivpflege Köln GmbH&Co.KG	UGT6		Köln	100	100	100	100
Anita Kerner Kranken und Altenpflege GmbH&Co.KG	UGT6		Herford	100	100	100	100
Anita Kerner Intensivpflege GmbH&Co.KG	UGT6		Herford	100	100	100	100
Heinemann Krankenpflege GmbH&Co.KG	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Odemvitae GmbH&Co.KG	UGT 6		Herford	100	100	100	100
Ihre Assistenz im Norden GmbH&Co.KG	UGT 6		Herford	80	80	80	80
Lynn's Best ambulanter Kinderintensiv-Pflegedienst GmbH	UGT 6		Untersteinach	100	-	100	-
HeiLoMed GmbH	UGT 6		Memmingen	100	-	100	-

Les sociétés du périmètre LVL Médical sont toutes intégrées globalement.

### 3.1 Evolution du périmètre de consolidation

Sur l'exercice, deux filiales et une acquisition de branche d'activités, correspondant aux acquisitions réalisées (cf. note 1.1), ont été intégrées dans le périmètre de consolidation.

#### • Lynn's Best

Cette société bavaroise est spécialisée dans la prise en charge d'enfants en soin intensifs à domicile. L'acquisition a eu lieu au 01/10/2008, et porte sur 100% des titres. Au 01/10/2008, 96% des titres ont été acquis, et le Groupe s'est engagé à racheter les 4% restants sur 5 ans.

#### • HeiLoMed

Cette société bavaroise a pour activité les soins infirmiers à domicile et les soins intensifs à domicile. L'acquisition a eu lieu au 01/01/2009, et porte sur 100% des parts.

#### • Acquisition de branches d'activités Provita

Au 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> août 2009 pour un montant de 2 525 K€.

Pour ces trois acquisitions :

Prix d'achat : 13 910 K€

(y.c. engagement de rachat de 4% sur 5 ans, cf. note 2.9.-1)

Frais d'acquisition : 135 K€

Coût du regroupement 14 046 K€

Actifs et passifs acquis :

Actifs non courants 172 K€

Actifs courants 1 077 K€

Trésorerie 768 K€

Passifs courants 1 950 K€

Ecart d'acquisition 13 979 K€

(écart d'acquisition provisoire car en cours d'affectation)

Le chiffre d'affaires réalisé par les sociétés acquises depuis la date d'acquisition s'élève à 11 267 K€.

Pour Lynn's Best, la date d'acquisition est la date d'ouverture de l'exercice. Concernant HeiLoMed, compte tenu de l'absence de situation intermédiaire réalisée au 30/09/2008, il est impossible de déterminer le CA et le résultat qu'aurait réalisé l'entité si l'acquisition avait eu lieu au 01/10/2008.

### 3.2 Engagements de rachat des parts détenues par les minoritaires

Le Groupe a souscrit un engagement de rachat des 4% d'intérêts minoritaires dans la société Lynn's Best ambulanter Kinderintensiv-Pflegedienst GmbH.

Ce rachat s'étalera sur 5 ans, et a fait l'objet d'une constatation en dette au bilan consolidé.

### Note 4 - Information pro-forma

Les opérations de regroupement d'entreprise effectuées sur l'exercice n'ont pas un impact de plus de 25% sur les principaux agrégats du groupe. En conséquence, le Groupe ne publie pas d'information pro forma.

« Concernant Lynn's Best, la date d'acquisition est la date d'ouverture de l'exercice. Concernant HeiLoMed, compte tenu de l'absence de situation intermédiaire réalisée au 30/09/2008, il est impossible de déterminer le CA et le résultat qu'aurait réalisé l'entité si l'acquisition avait eu lieu au 01/10/2008. »

## Note 5 - Information sectorielle

Comme indiqué en note 2.7.-de l'annexe, le groupe a identifié 2 secteurs qui correspondent à la fois aux secteurs d'activité et aux secteurs géographiques (France et Allemagne) :

En K€	Assistance médicale à domicile		Soins infirmiers à domicile		Eliminations et divers		Consolidé	
	30/09/09	30/09/08	30/09/09	30/09/08	30/09/09	30/09/08	30/09/09	30/09/08
Revenus	86 530	80 035	49 596	34 493	-	-	136 126	114 528
• dont revenus externes	86 530	80 035	49 596	34 493	-	-	136 126	114 528
• dont revenus internes (entre secteurs)	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat sectoriel	14 722	10 662	4 774	3 270	-	-	19 496	13 932
Résultat opérationnel courant avant stock-options	-	-	-	-	-	-	19 496	13 932
Charges nettes / stock-options	-	-	-	-	-1 593	-1 637	-1 593	-1 637
Résultat sur cession de participations consolidées	-	-	-	-	-	177	-	177
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	-821	-2 415	-821	-2 415
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	-	-1 372	-1 288	-1 372	-1 288
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	-382	-106	-382	-106
Impôt	-	-	-	-	-5 056	-1 577	-5 056	-1 577
<b>RÉSULTAT APRÈS IMPÔT</b>							<b>10 272</b>	<b>7 087</b>
Actifs sectoriels	61 802	58 667	35 717	19 094	-	-	97 519	77 761
Actifs non affectés	-	-	-	-	40 014	54 504	40 014	54 504
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>137 533</b>	<b>132 265</b>
Passifs sectoriels	18 828	16 215	6 300	3 201	-	-	25 127	19 417
Passifs non affectés	-	-	-	-	112 405	112 849	112 405	112 849
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>137 533</b>	<b>132 265</b>
Investissements	12 848	14 731	783	370	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-9 202	-8 717	-358	-217	-	-	-	-
Autres produits et charges calculés	139	-457	-69	-36	-	-	-	-

## Note 6 - Charges de personnel

En K€	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Salaires	-54 250	-42 546	-32 149
Participation des salariés	-2 149	-2 039	-1 442
Charges sociales	-8 307	-7 579	-6 720
Charges nettes liées aux engagements de retraite	184	-45	-44
<b>TOTAL FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>-64 522</b>	<b>-52 209</b>	<b>-40 355</b>
Charges nettes / stock options (1)	-1 593	-1 637	-893
<b>CHARGES LIÉES AUX PERSONNELS</b>	<b>-66 114</b>	<b>-53 846</b>	<b>-41 248</b>

(1) Les charges nettes sur stock-options sont détaillées dans les notes n°2.20.4.- et 10.

## Note 7 - Frais de recherche et de développement

Comme indiqué supra (note 2.11.1.-), les frais de développement ont été constatés en charges de l'exercice, le Groupe n'ayant pas de projets de développement répondant à la définition de la norme. Le montant des charges supportées est considéré comme non significatif.

**Note 8 - Dotations nettes aux dépréciations, amortissements et provisions**

En K€	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Dotations nettes aux amortissements	-9 559	-8 934	-7 775
Dotations nettes aux dépréciations des créances clients	37	-256	410
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	33	-237	354
<b>TOTAL DOTATIONS NETTES AUX DÉPRÉCIATIONS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>-9 489</b>	<b>-9 427</b>	<b>-7 011</b>

L'augmentation des dotations aux amortissements provient principalement de l'augmentation du parc de matériel médical, elle-même corrélée à la croissance de l'activité des filiales françaises.

Les dotations nettes aux dépréciations des créances clients et aux provisions enregistrent une reprise de provision alors que sur l'année 2008 des dotations avaient été comptabilisées.

**Note 9 - Autres produits et charges d'exploitation**

En K€	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Autres charges	-241	-175	-134
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	2	2	-2
Chg excep° s/op de gestion à reclasser	-4	-98	-38
Droits d'auteur et de reproduction	-1	-1	-2
Jetons de présence	-27	-6	-3
Produits d'exploitation non récurrents (1)	76	18	587
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-194</b>	<b>-260</b>	<b>410</b>

(1) En 2007 le produit d'exploitation incluait, à hauteur de 584 K€, une remise gracieuse par l'administration fiscale de pénalités de mauvaise foi liées à un ancien contrôle fiscal.

**Note 10 - Paiements en actions**

Comme il a été indiqué en note 1.2.- le groupe a opté pour le retraitement des contrats de stock-options uniquement s'ils ont été attribués après le 7 novembre 2002 et acquis après le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

En application de la norme IFRS 2, la juste valeur des options est comptabilisée dans le compte de résultat en charges linéairement, sous la rubrique « Charges nettes / stock-options », entre la date d'octroi et la date d'acquisition définitive des droits, en contrepartie des capitaux propres.

**10.1 Modification du plan de stock options du 04/10/2007**

Dans le cadre de l'opération de modification du plan de stock-options émis en octobre 2007 (cf. note 2.6), 478 000 nouvelles stock-options ont été attribuées aux bénéficiaires initiaux : dirigeants (270 000) et salariés (208 000).

Ces options, qui donnent chacune droit à une action LVL Médical, ont un prix d'exercice de 9,59 €. Elles peuvent être exercées au plus tôt au 30 mars 2011, et au plus tard le 30 mars 2014.

Les options non encore exercées deviennent caduques en cas de départ de l'entreprise du bénéficiaire, sauf en cas d'invalidité ou de départ à la retraite.

L'exercice des options accordées aux salariés est conditionné à l'atteinte d'objectifs opérationnels liés à leur fonction dans l'entreprise.

Les actions émises en contrepartie de la levée des options devront impérativement être inscrites en nominatif, et sont incessibles avant le 30 mars 2013.

**10.2 Evaluation de l'impact de la modification du plan de stock-option du 4/10/2007 :**

Le groupe LVL Médical a évalué indirectement l'augmentation de la valeur des services reçus en déterminant l'écart entre :

- La juste valeur des nouvelles stock-options attribuées, à la date du 30 mars 2009
- Et la juste valeur des options d'origine à la même date

Pour les nouvelles options, cette juste valeur a été déterminée en utilisant un modèle Black Scholes Merton et en prenant en compte les paramètres suivants :

- Les options ont été valorisées en prenant l'hypothèse qu'elles seraient exercées au plus tôt par les bénéficiaires, soit le 30 mars 2011 ;
- Cours du titre au 27/03/2009 de 10,10 € ;
- Prix d'exercice des options de 9,59 € ;
- Temps restant à maturité et taux d'intérêts sans risque liés à la durée restant à courir ;
- Rendement attendu de 1,25%
- Volatilité annualisée de 38%. Ce taux de volatilité reflète la volatilité récente sur le titre, et sa relative illiquidité justifie de conserver ce taux.

La juste valeur des options d'origine a également été évaluée avec un modèle Black Scholes Merton, en prenant en compte les paramètres suivants :

- Exercice des options au plus tôt, soit 1/3 au 05/10/2009, 1/3 au 05/10/2010 et 1/3 au 05/10/2011
- Cours du titre au 27/03/2009 de 10,10 €
- Prix d'exercice des options de 18,64 €
- Temps restant à maturité et taux d'intérêts sans risque liés à la durée restant à courir pour chaque lot
- Rendement attendu de 1,25%
- Volatilité annualisée de 38%

Il est à noter qu'en ce qui concerne les options attribuées à des salariés, il a été considéré que les objectifs opérationnels auxquels l'exercice des options est conditionné seraient atteints à 100%, et aucune décote n'a été prise en compte à ce titre.

La juste valeur des nouvelles options émises ressort, compte tenu de ces paramètres, à 887 K€. La juste valeur des options d'origine, évaluée à la date de modification, ressort quant à elle à 120 K€.

Au total, la juste valeur marginale provenant de la modification du plan de stock-options ressort donc à 767 K€.

Cette juste valeur marginale provenant de la modification sera ramenée en charges sur la période d'acquisition des droits des nouvelles options, soit du 30/03/2009 au 30/03/2011.

La juste valeur des options d'origine (émises en octobre 2007) continuera à être ramenée en charges sur la période d'acquisition des droits d'origine, se terminant en octobre 2011.

### 10.3 Synthèse des plans de stock-options en cours

	Plan du 10/11/2006	Plan du 4/10/2007	Plan du 30/03/2009
Nombre	815 000	478 000	478 000
Prix d'exercice moyen pondéré (€)	9,681	18,640	9,590
Durée de vie résiduelle moyenne pondérée (années)	1,61		2,00
Date du Conseil d'Administration	10/11/2006	04/10/2007	30/03/2009
Date de l'Assemblée Générale	20/09/2004	20/09/2004	20/03/2008
En circulation au début de la période	775 000	478 000	-
Attribuées au cours de la période	-	-	478 000
Auxquelles il est renoncé pendant la période	-	478 000	-
Exercées pendant la période	-	-	-
Prix moyen pondéré des options exercées (€)	-	-	-
Expirées pendant la période	-	-	-
En circulation à la fin de la période	775 000	-	478 000

### 10.4 Impact sur les comptes de l'exercice

La comptabilisation en résultat de la valeur des services reçus est étalée sur les périodes d'acquisition des droits, en fonction dates d'exercice possibles.

Vous trouverez ci-dessous le détail de l'étalement sur les périodes d'acquisition des droits des charges sur stock options pour les plans en cours :

En K€	Charges nettes sur stock-options			
	Plan du 10/11/2006	Plan du 04/10/2007	Plan du 30/03/2009	TOTAL DES PLANS
30/09/2007	893	-	-	893
30/09/2008	908	729	-	1 637
30/09/2009	666	365	562	1 593
30/09/2010	412	-	821	1 233
30/09/2011	202	-	392	594
30/09/2012	20	-	3	23
<b>TOTAL</b>	<b>3 100</b>	<b>1 094</b>	<b>1 778</b>	<b>5 972</b>

Les charges nettes sur stock options pour l'exercice 2008/2009 s'élèvent à 1 593 K€.

### Note 11 - Résultat sur cession de participation consolidées

Il n'y a pas de cession de participation pour l'exercice 2008/2009, contrairement à l'exercice passé lors duquel était enregistré un résultat de cession de 177 K€ correspond à la cession par le groupe LVL Médical de 0,99% des titres du sous groupe Bonitas à un dirigeant.

**Note 12 - Autres produits et charges opérationnels non courants**

En K€	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Charges / abandon projet d'intégration PGI	-	-1 656	-
Provision pour écart d'inventaire	-134	-207	-
Plus/moins value sur cession actifs et mises au rebut	-755	-360	13
Charges fiscales exceptionnelles	-	-	-
Autres produits et charges non courants	67	-193	-
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS</b>	<b>-821</b>	<b>-2 415</b>	<b>13</b>

Le processus d'inventaire physique des matériels médicaux a été finalisé sur l'exercice, occasionnant des charges liées aux écarts d'inventaire de 340 K€. Compte tenu de la provision de 207 K€ constituée fin 2008, la charge de l'exercice est donc de 134 K€.

Les plus et moins values sur cessions d'actifs et mises au rebut incluent notamment :

- Plus-values de cession de l'activité MAD de l'agence de Saint Etienne (+32 k€) et d'un local immobilier (+132 K€)
- -780 K€ de mises au rebut, notamment de matériel médical

**Note 13 - Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers**

En K€	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Intérêts sur emprunts obligataires / OCEANE	-16	-16	-1 095
Intérêts sur emprunts obligataires / OBSAAR	-2 200	-1 031	-
Intérêts couverture de taux / OBSAAR	-15	-	-
Intérêts sur autres emprunts bancaires	-	-810	-922
Intérêts sur autres dettes	-182	-201	-173
Intérêts sur contrats de location-financement	1	-28	-63
Autres intérêts financiers	4	-19	-1
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	1 037	818	186
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>-1 371</b>	<b>-1 288</b>	<b>-2 068</b>
Frais bancaires	-196	-151	-131
Produits et charges financiers divers	-186	45	12
Provisions financières nettes	-	-1	-1
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>-382</b>	<b>-106</b>	<b>-120</b>

Le coût de l'endettement financier net comporte - 942 K€ d'intérêts financiers calculés liés au retraitement des frais financiers de la composante dette de l'OBSAAR selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. note 2.26.-).

**Note 14 - Impôt sur le résultat**

**14.1 Taux d'impôt**

Le taux d'impôt différé retenu par les sociétés françaises qui représentent la part la plus significative de la charge d'impôt exigible et différée, s'élève à 34,43% au 30/09/09 et au 30/09/08.

**14.2 Détail de l'impôt comptabilisé**

En K€	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Impôts différés	1 002	1 708	1 999
Impôt exigible	-220	-99	50
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	-5 838	-3 186	-3 947
Carry-back	0	0	0
<b>TOTAL IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>-5 056</b>	<b>-1 577</b>	<b>-1 899</b>

Les 1 002 K€ d'impôt différés au 30/09/2009 incluent une charge de -192 K€ de reprise sur les déficits fiscaux reportables préalablement activés sur l'Allemagne compte tenu de la bonne visibilité des résultats futurs (cf. 14.3.-).

**14.3 Rapprochement impôt théorique / impôt réel**

En K€	FRANCE	ALLEMAGNE	30/09/2009	%
Résultat avant impôt	11 578	3 750	15 328	-
Impôt théorique calculé selon le taux normal applicable en France	-3 987	-1 291	-5 278	34,43%
Incidences des produits taxés à taux réduit et des taux d'impôts étrangers	25	698	723	-4,72%
Impôts de distribution et IFA	-	-	-	-
Différences permanentes	-705	186	-519	3,39%
Actifs d'impôts différés non constatés sur déficits fiscaux reportables et autres différences temporaires	-	-	-	-
Utilisations d'actifs d'impôts différés antérieurement non constatés	22	-	22	-0,15%
Activation des déficits fiscaux antérieurement non constatés	-	-	-	0,00%
Impact du report variable	-	-	-	-
Autres différences	-0	-4	-4	0,03%
<b>IMPÔT CONSTATÉ</b>	<b>-4 644</b>	<b>-412</b>	<b>-5 056</b>	<b>32,98%</b>

Les 698 K€ d'incidences des taux d'impôts étrangers proviennent de l'écart entre le taux d'impôt applicable en Allemagne de 15,825% et le taux d'impôt applicable en France de 34,43%. Les différences permanentes de - 705 K€ sur la France incluent notamment - 548 K€ correspondant à l'impôt sur les charges nettes sur stocks options. Ces charges sont constatées en consolidation, selon la norme IFRS 2, avec comme contrepartie les capitaux propres consolidés (cf. notes 2.20.4.-) sans effet d'impôt différé.

**Note 15 - Résultat par action**
**Résultat de base par action :**

	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Résultat net consolidé part du Groupe (en euros)	9 947 249	6 811 825	10 322 775
Actions ordinaires	12 823 812	12 930 893	10 816 520
Titres en auto-contrôle	-536 670	-76 209	-262 055
<b>NOMBRE MOYEN D'ACTION NON DILUÉ</b>	<b>12 287 142</b>	<b>12 854 684</b>	<b>10 554 465</b>
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION (EN EUROS)</b>	<b>0,810</b>	<b>0,530</b>	<b>0,978</b>

**Résultat dilué par actions :**

	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Résultat net consolidé part du Groupe (en euros)	9 947 249	6 811 825	10 322 775
Charges financières sur OCEANE (en euros)	16 278	16 219	1 095 198
Impôt sur correction du résultat (en euros)	-5 442	-5 423	-366 161
<b>RÉSULTAT RETRAITÉ (EN EUROS)</b>	<b>9 958 085</b>	<b>6 822 622</b>	<b>11 051 812</b>
Actions ordinaires	12 823 812	12 930 893	10 816 520
Titres en auto-contrôle	-536 670	-76 209	-262 055
Conversion OCEANE 2010	12 898	12 898	12 898
Conversion OCEANE 2009	-	-	2 398 120
Stock options dilutives Plan N°1	106 691	324 057	324 215
Stock options dilutives Plan N°2	-	-	-
Stock options dilutives Plan N°3	40 646	-	-
Bons de souscriptions d'actions	-	-	-
<b>NOMBRE MOYEN D'ACTION DILUÉ</b>	<b>12 447 377</b>	<b>13 191 639</b>	<b>13 289 697</b>
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION DILUÉ (EN EUROS)</b>	<b>0,800</b>	<b>0,517</b>	<b>0,832</b>

**Note 16 - Actifs non courants**
**16.1 Actifs incorporels**

En K€	Ouverture 30/09/2008	Acquisitions	Cessions	Dotations/ Reprises	Variation de périmètre	Reclassement	Clôture 30/09/2009
Concessions, brevets & droits similaires	2 526	155	-1	-	-	-	2 681
Autres immobilisations incorporelles	184	838	-95	-	67	-	994
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>2 709</b>	<b>993</b>	<b>-95</b>	<b>-</b>	<b>67</b>	<b>-</b>	<b>3 674</b>
Concessions, brevets & droits similaires	-2 111	-	1	-402	-	-	-2 513
Autres immobilisations incorporelles	-41	-	-	-47	-21	-	-108
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>-2 152</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-449</b>	<b>-21</b>	<b>-</b>	<b>-2 621</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>	<b>557</b>	<b>993</b>	<b>-95</b>	<b>-449</b>	<b>46</b>	<b>-</b>	<b>1 053</b>

Les « Autres immobilisations incorporelles » incluent à hauteur de 716 K€ les coûts du nouveau progiciel de gestion intégré pour les activités françaises du groupe.

La colonne variation de périmètre correspond à l'acquisition des sous filiales allemande (cf. note 1.1.-)

Il n'existe pas de garanties données sur les actifs incorporels.

### 16.2 Ecarts d'acquisition et fonds de commerce non affectés

Valeur brute des écarts d'acquisition et fonds de commerce non affectés, dont écarts d'acquisition liés aux engagements de rachat des minoritaires, ventilée par UGT :

En K€	Ouverture 30/09/2008	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture 30/09/2009
LVL Médical Paris et Nord	5 952	-	-	-	-	5 952
LVL Médical Est	0	-	-	-	-	0
LVL Médical Sud	2 542	-	-	-	-	2 542
LVL Médical Sud Ouest	1 169	-	-	-	-	1 169
LVL Médical Ouest	3 113	-	-	-	-	3 113
LVL Médical Centre Est	1 778	-	-	-50	-	1 728
Allemagne	11 565	13 979	-	-	-0	25 544
<b>TOTAL ECARTS D'ACQUISITION</b>	<b>26 119</b>	<b>13 979</b>	<b>-</b>	<b>-50</b>	<b>-0</b>	<b>40 048</b>

Les 13 979 K€ de variation de périmètre sur l'exercice 2008-2009 sont liés à l'acquisition des sociétés allemandes et les 50 K€ de diminution de goodwill, à une cession de la branche d'activité MAD. (cf. note 1.1.-).

Les écarts d'acquisition de 13 979 K€ liés aux acquisitions sur l'exercice de Lynn's Best, HeiLoMed et des branches d'activité située en Bavière sont provisoires, car en cours d'affectation.

Les tests de dépréciation, selon la note 2.14.-des comptes annuels consolidés au 30/09/2009, sont réalisés annuellement lors de la clôture des comptes consolidés et n'ont pas conduit à constater de dépréciation sur les écarts d'acquisition.

La sensibilité des tests à une modification des hypothèses clés (taux d'actualisation / taux de croissance au-delà de la période couverte par le business plan) retenues dans le calcul de la valeur recouvrable des UGT a été analysée. La variation de plus ou moins 1 point des hypothèses clés ne conduirait pas à constater de dépréciation sur les actifs affectés aux UGT

### 16.3 Actifs corporels

En K€	Ouverture 30/09/2008	Variations de périmètre	Acquisitions / Dotations	Cessions / rebutés	Reclassements / Reprises et autres mouvements	Clôture 30/09/2009
Terrains	-	-	45	-	-	45
Constructions	217	-	177	-92	0	302
Aut. installations tech, matériel & outillage	83 840	168	11 289	-31 870	0	63 427
Autres immobilisations corporelles	5 773	73	1 125	-122	0	6 849
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR BRUTE (1)</b>	<b>89 831</b>	<b>240</b>	<b>12 637</b>	<b>-32 084</b>	<b>0</b>	<b>70 624</b>
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	-151	-	-10	76	-0	-85
Aut. installations tech, matériel & outillage	-59 630	-56	-8 462	30 554	0	-37 594
Autres immobilisations corporelles	-3 273	-32	-631	106	0	-3 830
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
<b>AMORTISSEMENTS (2)</b>	<b>-63 054</b>	<b>-88</b>	<b>-9 104</b>	<b>30 736</b>	<b>0</b>	<b>-41 509</b>
<b>IMMOBILISATION CORPORELLES NETTES</b>	<b>26 777</b>	<b>152</b>	<b>3 533</b>	<b>-1 348</b>	<b>0</b>	<b>29 115</b>
(1) dont valeur brute des contrats de location-financement	35 921	-	-	-20 893	-	15 029
(2) dont amortissement des contrats de location-financement	-34 482	-	-812	20 759	-	-14 536

Suite à l'inventaire physique des matériels médicaux, les matériels non inventoriés ont été rebutés, ce qui explique 27,1 M€ de diminution en valeur brute et 26,8 M€ de diminution des amortissements cumulés, soit un impact de -340 K€ de valeur nette, du poste Autres installations techniques, matériel et outillage dans le tableau ci-dessus.

La colonne variation de périmètre correspond aux acquisitions réalisées en Allemagne (cf. note. 1.1.-)

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a conduit à constater aucune dépréciation sur les périodes présentées.

Il n'existe pas de garanties données sur les actifs corporels.

#### 16.4 Actifs financiers non courants

En K€	Ouverture 30/09/2008	Variations de périmètre	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Autres mouvements	Clôture 30/09/2009
Titres de participation non consolidés	305	-	-	-305	0	-
Prêts, cautionnements, autres créances	694	-	38	-3	0	729
Autres actifs financiers non courants	30	-	10	-	-	40
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>1 029</b>	<b>-</b>	<b>48</b>	<b>-308</b>	<b>0</b>	<b>769</b>
Titres de participation non consolidés	-305	-	-	305	-	-
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>-305</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>305</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AUTRES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>724</b>	<b>-</b>	<b>48</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>769</b>

Les titres de participation non consolidés concernaient une SCI détenue à 100% par le groupe, et étaient totalement dépréciés ; cette SCI a été liquidée au cours de l'exercice. Il n'existe pas de garanties données sur les actifs financiers non courants.

#### Note 17 - Impôts différés actifs et passifs

En K€	Ouverture 30/09/2008	Autres mouvements	Résultat	Clôture 30/09/2009
ID / différences temporaires	802	-	569	1 370
ID / Retraitements fiscaux et d'harmonisation	-639	-17	470	-186
ID/ autres retraitements IFRS	-998	-	226	-772
Activation de reports déficitaires	1 404	-	-192	1 212
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>470</b>	<b>-17</b>	<b>1 002</b>	<b>1 455</b>
Impôts différés - actif	2 093	-0	-117	1 976
Impôts différés - passif	1 622	17	-1 119	521
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>470</b>	<b>-17</b>	<b>1 002</b>	<b>1 455</b>

Une reprise de 192 K€ a été effectuée sur les déficits fiscaux reportables préalablement activés. Il n'existe aucune créance d'impôt non constatée en impôt différé actif.

#### Note 18 - Autres actifs long terme

En K€	Ouverture 30/09/2008	Variation	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Clôture 30/09/2009
Autres créances - part à plus d'un an	1 407	-787	-	-	-	620
Primes sur obligations - part > 1 an	-	-	-	-	-	-
Provisions autres créances - part à plus d'un an	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS LONG TERME</b>	<b>1 407</b>	<b>-787</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>620</b>

Ce poste comprend, pour le sous groupe Allemand, plusieurs créances sur des dirigeants et actionnaires minoritaires. Une grande part de ces créances a fait l'objet d'un remboursement sur l'exercice. Compte tenu de leur faible valeur unitaire ces créances n'ont pas été actualisées au 30 septembre 2009.

**Note 19 - Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie****19.1 Stocks**

En K€	Ouverture 30/09/2008	Clôture 30/09/2009
Stocks de matières, fournitures et autres approvisionnements.	2 751	3 214
Stocks de marchandises	358	254
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>3 109</b>	<b>3 467</b>
Dépréciations	-	-
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>3 109</b>	<b>3 467</b>

L'augmentation des stocks intègre 500 K€ de stocks de précaution constitués dans le cadre du plan de prévention de la pandémie grippale. Il n'existe pas de garanties données sur les stocks.

**19.2 Clients et comptes rattachés**

En K€	Ouverture 30/09/2008	Mouvements de l'exercice	Reclassement	Clôture 30/09/2009
Clients et comptes rattachés	17 605	1 570	1 006	20 180
Autres créances	1 907	434	34	2 374
<b>VALEUR BRUTE</b>	<b>19 511</b>	<b>2 004</b>	<b>1 040</b>	<b>22 555</b>
Provisions clients et comptes rattachés	-880	147	-	-733
Provisions sur autres créances	-46	46	-	-
<b>DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>-926</b>	<b>193</b>	<b>-</b>	<b>-733</b>
<b>TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS</b>	<b>18 585</b>	<b>2 197</b>	<b>1 040</b>	<b>21 821</b>

L'évolution du poste client et comptes rattachés de 17 605 K€ au 30/09/2008 suit l'augmentation du chiffre d'affaires pour s'établir à 20 180 K€ au 30/09/2009. Toutes les échéances clients sont inférieures à un an. Le groupe n'a pas mis en place de contrats de cession de créances sur les exercices présentés. Les règles de dépréciations des clients sont détaillées en note 2.18.-. L'essentiel des retards est inférieur à 5 mois. Il n'existe pas d'accord significatif de rééchelonnement de créances, ni d'accord de compensation sur les exercices présentés. Les dotations aux provisions nettes des créances irrécouvrables représentent 0,03% du CA au 30/09/2009 contre -0,2% au 30/09/2008.

**19.3 Créances d'impôts**

En K€	Ouverture 30/09/2008	Mouvements de l'exercice	Clôture 30/09/2009
Etat, Impôt sur les bénéfices	791	-731	65
<b>TOTAL CRÉANCES D'IMPÔTS</b>	<b>791</b>	<b>-731</b>	<b>65</b>

Le montant de 791 K€ comprend principalement une créance d'impôt détenue par la société mère LVL Médical Groupe.

**19.4 Autres actifs courants**

En K€	Ouverture 30/09/2008	Mouvements de l'exercice	Clôture 30/09/2009
Intérêts courus sur créances et prêts	-	-	-
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	-	-	-
Charges à répartir	-0	-	-0
Charges constatées d'avance	482	143	626
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS</b>	<b>482</b>	<b>143</b>	<b>626</b>

Les échéances des autres créances sont essentiellement inférieures à un an.

## Note 20 - Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	Ouverture 30/09/2008	Entée de périmètre	Mouvements de l'exercice	Clôture 30/09/2009
Valeur mobilière de placement	25 074	-	-21 074	4 000
Disponibilités	26 546	-11 124	18 551	33 973
Concours bancaires créditeurs	-992	-	972	-20
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>50 628</b>	<b>-11 124</b>	<b>-1 551</b>	<b>37 953</b>

Le montant de 11 124 K€ dans la colonne entrée de périmètre correspond à l'impact net sur la trésorerie des acquisitions de l'exercice (cf. note 1.1.-) Hormis cet investissement, la trésorerie nette s'est dégradée de 1 551 K€ sur l'exercice pour s'établir à 37 953 K€ au 30/09/2009.

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend des soldes bancaires, et des certificats de dépôt renouvelés périodiquement, ainsi que des valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à 3 mois lors de leur acquisition, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, et soumis à un risque négligeable de perte de valeur.

Aucune garantie n'est donnée vis-à-vis des tiers sur ces éléments.

Il n'existe pas de restrictions sur les montants inclus dans cette rubrique.

## Note 21 - Capital, réserves et actions propres

### 21.1 Capital social

	Total	Dont droits de vote double
Nombre d'actions au 30/09/2008	12 930 893	3 583 533
Augmentation de capital par conversion d'OCEANE	-	-
Autres mouvements	-1 284 970	83 409
<b>NOMBRE D' ACTIONS AU 30/09/2009</b>	<b>11 645 923</b>	<b>3 666 942</b>

La valeur nominale est restée inchangée sur la période à 0,35 €.

LVL Médical n'est soumise à aucune contrainte externe, d'ordre réglementaire ou contractuelle, au titre de son capital. La société intègre pour le suivi de ses capitaux propres les mêmes éléments que ceux qui sont intégrés dans les capitaux propres consolidés.

Sur l'exercice, a été opérée une réduction de capital par annulation des titres auto-détenus.

### 21.2 Actions propres

Les titres d'autocontrôle, d'une valeur brute de 1 732 K€ au 30/09/2008, sont passés à 73 K€ au 30/09/2009.

Au 30 septembre 2008, le groupe détenait 14 300 actions, dans le cadre du contrat de liquidité, pour un montant de 124 K€. Au 30 septembre 2009, le groupe détenait 4 900 titres d'autocontrôle, d'une valeur brute de 73 K€ pour une valeur moyenne unitaire de 14,98 euros.

Par ailleurs, le groupe détenait au 30/09/2008 92 719 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat. Sur l'exercice, 1 192 251 actions propres complémentaires ont été acquises au titre de ce programme, pour un montant de 13 510 K€. Elles ont ensuite été annulées par le biais d'une réduction de capital.

### 21.3 Autres réserves

Le poste « Autres réserves » de 6 111 K€ au 30/09/2009 s'analyse comme suit :

- 4 123 K€ de stock-options : en application de la norme IFRS 2, la juste valeur des stock-options accordées est comptabilisée en charges dans le compte de résultat sous la rubrique « Charges nettes / stock-options », et a pour contrepartie les capitaux propres. Au 30/09/2008 le montant était de 2 530 K€.
- 1 989 K€ au 30/09/2009 correspondant à la composante capitaux propres des OBSAAR (cf. note 2.26.-).

## Note 22 - Provisions courantes et non courantes, actifs et passifs éventuels

### 22.1 Provisions non courantes

En K€	Ouverture 30/09/2008	Dotations	Reprises	Reclassement	Clôture au 30/09/2009	Reprise de provisions non utilisées
Provisions pour litiges	303	134	-69	-	368	-90
Autres provisions pour risques	33	-	-33	-	-	-
Autres provisions pour charges	228	-	-228	-	-	-
<b>TOTAL AUTRES PROVISIONS</b>	<b>565</b>	<b>134</b>	<b>-331</b>	<b>-</b>	<b>368</b>	<b>-90</b>

Les provisions sont actualisées lorsque l'impact est jugé significatif. En pratique, cela ne concerne que les engagements de retraite,

### 22.2 Provisions courantes

Il n'existe pas de provisions courantes au 30/09/2009.

### 22.3 Actifs et passifs éventuels

Comme indiqué au 30 septembre 2008, suite à la résiliation du projet d'intégration du PGI intervenue sur l'exercice 2008, le groupe a assigné en justice l'intégrateur, maître d'œuvre du projet, afin d'obtenir :

- L'application d'une clause contractuelle stipulant, en cas de résiliation du contrat liée à une défaillance de l'intégrateur, le remboursement intégral des sommes facturées, soit 0,9 M€
- L'indemnisation du préjudice subi, soit 1,8 M€.

L'affaire est pendante devant le Tribunal de Commerce de Villefranche sur Saône.

Ces sommes n'ont pas été constatées dans les comptes du groupe

Il n'existe pas d'autres actifs et passifs éventuels au 30/09/2009.

## Note 23 - Engagements envers le personnel

Variation des engagements de retraite :

En K€	Ouverture 30/09/2008	Dotations	Reprises	Reclassement	Clôture au 30/09/2009
Provisions pour pensions et retraites	381	6	-190	-	197

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont présentées ci-après :

	30/09/2009	30/09/2008
Taux d'actualisation	4,50%	3,50%
Taux de revalorisation de salaires	de 3% à 0 % en fonction de l'ancienneté	de 3% à 0 % en fonction de l'ancienneté
Table de mortalité	TH 00-02 (vie) ou TF 00-02 (vie)	TD ou TV2000
Convention collective	Médico-sociaux 3286	Médico-sociaux
Taux de rotation du personnel	Turn over fort	Turn over fort et faible

La ventilation de la charge nette de l'exercice liée aux engagements de retraite entre ses différentes composantes est la suivante :

	En K€
<b>Ouverture 30/09/2008</b>	<b>381</b>
Écart actuariel sur les hypothèses	219
Charge de l'année	25
Écart actuariel sur les données	10
<b>Clôture au 30/09/2009</b>	<b>197</b>

Comme indiqué en note 2.20.2.-, LVL Médical France n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite, et les écarts actuariels sont constatés immédiatement en résultats.

Par contre en Allemagne, la prise en charge des engagements de retraite est externalisée auprès d'une compagnie d'assurance.

## Note 24 - Autres passifs non courants

L'incidence de l'actualisation au 30/09/2009 et 30/09/2008 n'est pas comptabilisée car non significative sauf pour ce qui concerne l'engagement de rachat des intérêts minoritaires Lynn's Best.

En K€	Ouverture 30/09/2008	Variation	Clôture au 30/09/2009
Dette sur rachat de titres Bonitas	2 074	-1 535	539
Dette sur rachat de titres Lynn's Best	-	1 691	1 691
Divers	12	6	18
Autres passifs à long terme	2 086	162	2 248

L'échéancier des autres passifs non courants est donné dans le tableau ci-après :

En K€	N+2 à N+5	+ 5 ans	Total
Dette sur rachat de titres Bonitas	373	166	539
Dette sur rachat de titres Lynn's Best	1 691	-	1 691
Divers	18	-	18
Autres passifs à long terme	2 083	166	2 248

## Note 25 - Endettement financier net

### 25.1 Evolution de l'endettement financier net

En K€	Ouverture 30/09/2008	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Clôture au 30/09/2009
Emprunts obligataires (*)	56 423	-	-	942	57 365
Emprunts bancaires (*)	4	-	-	-4	-
Locations financement (*)	298	-	-293	-	5
Intérêts courus	-	-	-	4	4
Intérêts courus	1 141	-	-141	-972	28
<b>ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>57 866</b>	<b>-</b>	<b>-435</b>	<b>-30</b>	<b>57 402</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	-51 620	-	-	13 647	-37 973
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>6 246</b>	<b>-</b>	<b>-435</b>	<b>13 617</b>	<b>19 428</b>

(\*) Part courante et non courante K€.

(1) Par rapport à la trésorerie de clôture, sur le tableau des flux de trésorerie consolidés (chapitre IV-), la différence de 20 K€ provient des intérêts courus non échus et du découvert bancaire respectivement de 15 k€ et 5k€ qui sont classés dans le tableau ci-dessus dans les endettements financiers brut.

Le poste Emprunts obligataires se compose de :

- 649 K€ d'Océanes à échéance octobre 2010 (12 898 obligations d'un nominal de 50,30 €).
- 56 716 K€ correspondant à la composante dette des OBSAAR (cf. note 2.26.-)

### 25.2 Echéancier

En K€	N+1	N+2 à N+5	Total
Emprunts obligataires	649	60 000	60 649
Cautionnements reçus	-	4	4
Locations financement	4	1	5
Intérêts courus	28	-	28
<b>ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>681</b>	<b>60 005</b>	<b>60 686</b>

L'écart de 3 284 K€ entre l'endettement financier brut ressortant dans l'échéancier et celui du tableau de variation correspond aux intérêts complémentaires qui seront comptabilisés en complément de la dette OBSAAR jusqu'en juin 2013 en application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 25.3 Sensibilité à la variation des taux d'intérêts

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'endettement du groupe LVL Médical entre encours à taux fixe et taux variable au 30/09/2009 :

En K€	Taux	Encours au 30/09/2009 (1)	Encours moyen 2009/2010	Impact hausse 1% taux intérêts
OCÉANES 2010	fixe	649	649	0
OBSAAR	variable	60 000	60 000	600
Locations financières	fixe	5	5	0
Trésorerie disponible	variable	-37 953	-37 953	-380
<b>TOTAL</b>		<b>22 700</b>	<b>22 700</b>	<b>220</b>

(1) Hors retraitement de la composante capitaux propres de l'Océane et des frais d'émission

Coût de l'endettement financier net de l'année 2008/2009	1 372
Impact d'une hausse de 1% des taux d'intérêts en %	16,1%

Il convient de noter que la forte baisse des taux d'intérêts sur l'exercice 2009 a un effet mécanique sur l'impact exprimé en % d'une hausse de 1% des taux d'intérêts. Néanmoins, compte tenu de l'utilisation des fonds levés grâce à l'émission d'OBSAAR pour financer la croissance du groupe, l'exposition du groupe aux variations des taux d'intérêts a augmenté sur l'exercice.

C'est pourquoi le groupe a mis en œuvre une stratégie de couverture du risque de taux. Cette stratégie consiste à :

- effectuer un suivi actif de l'évolution des marchés de taux
- optimiser la couverture en arbitrager régulièrement le niveau de couverture et le risque de perte en opportunité

Cette mission est conduite par un partenaire spécialisé dans ce domaine. Les instruments souscrits collent au plus près à la dette OBSAAR qu'ils couvrent en termes de : indice de référence, périodicité, date et modalités de fixing. Ce sont des instruments de couverture classique de type swap ou tunnel. Au 30/09/2009, le groupe est couvert comme suit contre la hausse des taux :

	2010	2011	2012	2013
% dette nette couvert	73%	35%	8%	8%
Taux maximum couvert	1,7%	2,5%	2,4%	2,4%

#### 25.4 Garanties financières

Ont été données en garantie de l'OBSAAR par la société LVL Médical Groupe les sûretés suivantes :

Nature de la dette	Montant potentiel (K€)	Montant tiré au 30/09/09 (K€)	Nature de la sûreté consentie	
			<b>NANTISSEMENT DE TITRES</b>	
			98,01%	des actions LVL Médical Centre Est
			97,40%	des actions LVL Médical Corse
			99,67%	des actions LVL Médical Est
OBSAAR	60 000	60 000	99,96%	des actions LVL Médical Ouest
			99,88%	des actions LVL Médical Paris et Nord
			99,70%	des actions LVL Médical Sud
			100,00%	des actions LVL Médical Sud Ouest

#### 25.5 Covenants

Les clauses de défaut applicables aux OBSAAR sont usuelles pour ce type de contrats (non respect des covenants, procédure collective, défaut sur un autre emprunt significatif, etc.) et ne sont pas applicables à la clôture de l'exercice. Le covenant lié à l'OBSAAR est le suivant : Dette nette consolidée / Ebitda consolidé proforma. Ce ratio doit être inférieur à 2,0. Au vu des comptes arrêtés, ce covenant est respecté.

#### Note 26 - Fournisseurs et autres créiteurs courants

En K€	Ouverture 30/09/2008	Variation périmètre	Variation	Clôture au 30/09/2009
Dettes fournisseurs	7 759	2	844	8 605
Dettes s/ acquis. d'actifs	1	-	462	463
Dettes sociales	7 739	781	1 507	10 027
Dettes fiscales	1 696	48	1 675	3 419
Dividendes à payer	-0	-	0	-
Autres dettes	558	1 119	-207	1 470
<b>TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉITEURS</b>	<b>17 753</b>	<b>1 950</b>	<b>4 281</b>	<b>23 984</b>

Les dettes fournisseurs ont une échéance inférieure à 1 an.

**Note 27 - Autres passifs courants**

En K€	Ouverture 30/09/2008	Mouvements de l'exercice	Clôture au 30/09/2009
Ecart de conversion - passif	-	-	-
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	718	139	579
Subv. d'investissement nettes - part < 1 an	-	-	-
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS</b>	<b>718</b>	<b>- 139</b>	<b>579</b>

**Note 28 - Instruments financiers**

**Actifs et passifs financiers** : Les seuls actifs financiers constatés à la juste valeur à la clôture de chaque exercice sont les valeurs mobilières de placement, et pour les autres catégories, la juste valeur est proche de la valeur comptable.

En K€	Désignation des instruments financiers	Valeur nette comptable	Juste valeur (1)
<b>ACTIFS</b>			
Actifs financiers non courants	A, B, C ou D	769	769
Autres actifs long terme	C	620	620
Créances client	D	19 447	19 447
Autres débiteurs (2)	D	799	799
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	37 953	37 953
<b>PASSIFS</b>			
Dettes financières courantes et non courantes	C	57 381	57 381
Autres passifs non courants (2)	D	2 230	2 230
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	D	8 605	8 605
Autres passifs courants (2)	D	1 933	1 933

(1) La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est proche de leur juste valeur.

(2) Hors créances et dettes fiscales et sociales, et comptes de régularisation

(3) L'OBSAAR étant une dette à taux variable, sa juste valeur n'est pas modifiée par les évolutions des taux d'intérêts.

A : actifs disponibles à la vente,

B : actifs à la juste valeur par le résultat,

C : actifs et passifs évalués au coût amorti,

D : actifs et passifs évalués au coût,

E : placements détenus jusqu'à l'échéance. Aucun actif ne répond à cette définition sur les exercices présentés.

Les dépréciations constatées sur les actifs financiers concernent uniquement les dépréciations sur les créances clients et la dépréciation des titres non consolidés (cf. notes 16.4.-, et 2.18.-).

Les variations de juste valeur et les dépréciations ont été constatées uniquement en résultats. Aucun montant n'a été directement imputé sur les capitaux propres à l'exception des plus et moins value enregistrées sur les actions propres gérées dans le cadre du contrat de liquidité. Cette charge nette de 50 k€ a été imputée sur les réserves consolidées hors effet d'impôt.

**Instruments dérivés** : Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments dérivés.

**Note 29 - Effectifs**

Effectifs moyens au 30/09/2009	Assistance médicale à domicile	Soins infirmiers à domicile	Total Groupe
Siège	53	29	82
Direction de zone	40		40
Assistants techniques	235	21	257
Infirmières conseil et diététiciennes	69	55	125
Administratifs	52	11	64
Logistique et maintenance	37		37
Développement	66		66
Personnel infirmier		984	984
<b>TOTAL</b>	<b>554</b>	<b>1 100</b>	<b>1 654</b>

## Note 30 - Risques

### 30.1 Risques de crédit

La société n'est pas exposée à un risque de crédit significatif. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la direction, en fonction des informations à la date de clôture. La société n'a pas pris en compte de garanties ni d'accords de compensation pour réaliser les tests de dépréciation des actifs financiers. Il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs. La stratégie de placement de la trésorerie du groupe vise à ne courir aucun risque :

- sélection de placements sécurisés (SICAV de trésorerie en euros ou certificats de dépôt négociables) gérés par des établissements bancaires de premier plan
- durées de placement courtes
- revue régulière des performances des supports de placement retenus
- répartition des placements sur les différents supports et établissements bancaires afin de répartir les risques

### 30.2 Risques de liquidité

Compte tenu :

- de son niveau de performance,
- du renforcement de sa structure financière :
  - l'endettement financier net représente 39% des capitaux propres totaux
  - l'endettement financier net représente 67% de l'Ebitda consolidé
- de l'émission d'OBSAAR de 60 M€, qui donne au groupe les moyens de financer son développement et ses investissements non récurrents (rénovation du système d'information notamment)
- de son niveau de trésorerie active (38 M€ au 30/09/2009), le groupe LVL Médical ne court pas de risque de liquidité significatif.

Pour cette raison, il a semblé inutile de présenter le détail des échéances des actifs et passifs de moins d'un an.

### 30.3 Risques de marché

#### 30.3.1 Risque de taux

Comme indiqué note 25.3.-, compte tenu de l'augmentation de son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts, le groupe a mis en œuvre une stratégie de couverture contre ce risque. Cette stratégie consiste à :

- effectuer un suivi actif de l'évolution des marchés de taux
- optimiser la couverture en arbitrant régulièrement le niveau de couverture et le risque de perte en opportunité

Cette mission est conduite par un partenaire spécialisé dans ce domaine. Les instruments souscrits collent au plus près à la dette OBSAAR qu'ils couvrent en termes de : indice de référence, périodicité, date et modalités de fixing. Ce sont des instruments de couverture classique de type swap ou tunnel.

Au 30/09/2009, le groupe est couvert comme suit contre la hausse des taux :

	2010	2011	2012	2013
% dette nette couvert	73%	35%	8%	8%
Taux maximum couvert	1,7%	2,5%	2,4%	2,4%

#### 30.3.2 Risques de change

La société n'est pas exposée à des risques de change. En effet, l'ensemble des sociétés du groupe font partie de la zone euro, et le chiffre d'affaires est facturé en euros, pour l'essentiel. Il n'existe pas à la clôture des exercices présentés d'actifs ou passifs en devises significatifs.

#### 30.3.3 Risque sur actions

Le groupe LVL Médical ne détient pas de portefeuilles d'actions tierces. En revanche, le groupe détient au 30/09/2009, 4 900 titres d'autocontrôle, d'une valeur brute de 73 K€ (cf. 21.2.-). Le risque est donc non significatif.

## Note 31 - Engagements hors bilan

### 31.1 Engagements de rachats des actions détenues par les minoritaires

Comme indiqué note 3.2.-, il n'existe aucun engagement de rachat de titres minoritaires qui ne soit comptabilisé au bilan consolidé.

### 31.2 Engagements liés aux emprunts

Le détail des engagements est donné en note 25.4.-.

### 31.3 Engagements liés aux instruments financiers

Hormis les engagements liés aux instruments de couverture du risque de taux, qui sont la contrepartie directe des flux d'intérêts de la dette, et ne représentent pas un risque en tant que tel, il n'existe aucun engagement significatif non comptabilisé au bilan consolidé.

### 31.4 Engagements liés aux contrats de location simple irrévocables

Les engagements de loyers immobiliers souscrits par les différentes sociétés du Groupe s'élèvent à 7 950 K€ au 30/09/2009, dont 6 282 K€ à échéance supérieure à un an.

### 31.5 Engagements liés aux commandes d'immobilisations significatives

Il n'existe aucun engagement significatif lié aux commandes d'immobilisations.

### 31.6 Autres engagements donnés

Néant.

### 31.7 Autres Engagements reçus

Néant.

## Note 32 - Informations sur les parties liées

### 32.1 Avantages accordés aux dirigeants du Groupe

Voici la synthèse des avantages accordés aux dirigeants du Groupe.

	Montant en K€
<b>Avantages à court terme</b>	
• Rémunérations, salaires et indemnités	403
• Charges sociales / salaires	186
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>NA</b>
<b>Autres avantages à long terme</b>	<b>NA</b>
<b>Paievements en actions</b>	<b>1 125</b>

Les dirigeants s'entendent :

- Des membres du Conseil d'Administration
  - Du Directeur Général Délégué non administrateur
- Les dirigeants se sont vu allouer des stock-options à hauteur de :
- 700 000 stock-options au titre du plan mis en œuvre en novembre 2006
  - 270 000 stock-options au titre du plan mis en œuvre en octobre 2007 (cf. note 10.-).

Une partie des avantages à court terme est versée par la société JCL Finances, qui contrôle LVL Médical Groupe. Ces avantages à court terme incluent 8 K€ de jetons de présence. Il n'y a ni avance, ni crédit, ni avantage visé par la nouvelle loi TEPA, alloué aux membres de la Direction.

### 32.2 Transactions réalisées avec les sociétés non consolidées ayant des dirigeants en commun

Les prestations de service en matière commerciale, administrative et de direction facturées au groupe par la société JCL Finances se sont élevées sur l'exercice à 1 839 K€ HT.

Les loyers facturés par la société LEROVAL1 au groupe au titres des locaux situés 23 rue Bossuet, 69006 Lyon, se sont élevés sur l'exercice à 11 K€ HT.

## Note 33 - Détail du tableau des flux de trésorerie consolidés

### 33.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Au cours de l'exercice 2009, le Groupe LVL Médical a généré une capacité d'autofinancement consolidée (avant coût de l'endettement financier net et impôt) de 28,3 M€.

La variation du BFR a généré un flux de trésorerie de +0,2 M€, selon le détail suivant :

En K€	Au 30/09/2009
Variation des stocks et encours	-357
Clients et comptes rattachés nets	-1 717
Variation des autres débiteurs	140
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>-1 934</b>
Variation des fournisseurs	844
Variation des autres créditeurs	1 307
<b>PASSIF CIRCULANT</b>	<b>2 152</b>
Variation des charges à répartir	
Variation du BFR	217

Les décaissements d'impôt se sont élevés à -2,5 M€, le Groupe ayant bénéficié d'un remboursement d'IS 2008 de 0,8 M€ sur la France.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont donc élevés sur l'exercice à 26 M€.

### 33.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

**Les flux de trésorerie liés aux investissements s'élèvent à -24,2 M€, dont :**

- -13,6 M€ d'investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, dont :
  - -10,9 M€ d'investissements en matériel médical ;
  - -1,0 M€ d'investissements incorporels et logiciels ;
  - -0,3 M€ de matériel informatique et bureautique ;
  - -1,4 M€ d'agencements et installations générales, dont 0,3 M€ en Allemagne. Sur la France, 0,4 M€ ont été dépensés pour l'aménagement du nouveau siège social et 0,3 M€ pour l'aménagement des agences du Groupe.
- +0,6 M€ de produit de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, dont 0,2 M€ au titre de la cession d'un bien immobilier sis à Nîmes, et 0,2 M€ au titre de la cession de l'activité MAD de l'agence de St Etienne
- -11,1 d'incidence des variations de périmètre, liés aux rachats successifs d'activités de soins intensifs en Bavière : Lynn's Best au 01/10/2008, HeiLoMed au 01/01/2009, les agences de Nuremberg et Ingolstadt de Pro Vita au 01/04/2009 et celle de Passau au 01/08/2009.

### 33.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

**Les flux de trésorerie liés au financement de -14,5 M€ se décomposent en :**

- Rachat d'actions propres à hauteur de -13,4 M€
- Remboursement d'emprunts : -0,3 M€ de locations financières
- Intérêt financiers nets versés : -0,6 M€
  - - 1,6 M€ d'intérêts versés
  - + 1 M€ d'intérêts reçus des équivalents de trésorerie
- auxquels viennent s'ajouter -0,2 de dividendes versés aux minoritaires.

La variation de trésorerie sur l'exercice s'établit donc à -12,7 M€.

Sans l'impact des décaissements non récurrents que constituent :

- les rachats d'actions propres : -13,4 M€
- les acquisitions de structures de soins intensifs en Allemagne : -11,1 M€

La variation de trésorerie aurait été positive de +11,9 M€ : ces 11,9 M€ représentent la capacité de désendettement du groupe sur l'exercice 2009.

## Note 34 - Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la date de clôture qui donnerait lieu à des ajustements significatifs des états financiers.

## 2 Comptes sociaux au 30 septembre 2009

### 2.1 Bilan au 30 septembre 2009 | en milliers d'euros (K€)

ACTIF	30 septembre 2009 Brut	30 septembre 2009 Amortissements/ Provisions	30 septembre 2009 Net	30 septembre 2008
Frais d'augmentation de capital	0	0	0	0
Concessions brevets	2 613	2 395	218	295
Autres immobilisations / av. acomptes	717	-	717	0
Immobilisations incorporelles	3 330	2 395	935	295
Agencement, aménagement terrain	0	0	0	0
Installations techniques, mat. Out. Indust.	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	2 897	1 145	1 751	1 491
Immobilisations en cours/ av. acomptes	0	-	0	0
Immobilisations corporelles	2 897	1 145	1 751	1 491
Participations et créances rattachées	76 409	2 255	74 154	72 244
Autres titres immobilisés	38	-	38	28
Prêts	0	-	0	0
Autres immobilisations financières	317	0	317	1 109
Immobilisations financières	76 764	2 255	74 509	73 382
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>82 991</b>	<b>5 795</b>	<b>77 196</b>	<b>75 168</b>
Matières premières et approvisionnements	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Stocks	-	-	-	-
Clients	262	-	262	188
Autres créances	42 725	0	42 725	39 287
Créances	42 987	0	42 987	39 475
Valeurs mobilières de placement	4 073	0	4 073	25 198
Disponibilités	28 603	-	28 603	14 564
Charges constatées d'avance	256	-	256	152
Divers	32 933	-	32 933	39 914
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>75 920</b>	<b>0</b>	<b>75 920</b>	<b>79 389</b>
Charges à répartir	1 050	0	1 050	1 333
Ecart conversion actif	-	-	-	-
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>1 050</b>	<b>0</b>	<b>1 050</b>	<b>1 333</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>159 960</b>	<b>5 795</b>	<b>154 165</b>	<b>155 890</b>

PASSIF	30 septembre 2009	30 septembre 2008
Capital social ou individuel	4 076	4 526
Primes émission, fusion, apport	65 629	70 933
Réserve légale	453	309
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	0	2 887
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	12 441	6 621
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>82 598</b>	<b>85 276</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>742</b>	<b>1 472</b>
Emprunts obligataires	60 657	60 798
Emprunts et dettes établissements crédit (1)	4	32
Emprunts et dettes financières diverses	4 744	5 583
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 721	1 483
Dettes fiscales et sociales	3 694	852
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	6	394
Produits constatés d'avance	0	0
Ecart conversion passif	-	-
<b>DETTES</b>	<b>70 825</b>	<b>69 142</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>154 165</b>	<b>155 890</b>

## 2.2 Compte de résultat au 30 septembre 2009 | en milliers d'euros (K€)

En K€	30 septembre 2009	30 septembre 2008
Produits	9 439	9 360
Production vendue	-	-
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>9 439</b>	<b>9 360</b>
Production immobilisée	84	112
Subventions d'exploitation	0	0
Reprise sur amort. et provisions, transfert de charges	201	1 489
Autres produits	21	8
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>9 745</b>	<b>10 969</b>
Achats de matières prem. et aut. approv.	0	0
Variation de stock (matières premières)	0	0
Autres achats et charges externes	5 040	5 960
Impôts, taxes et vers. assimilés	305	250
Salaires et traitements	2 248	2 365
Charges sociales	996	1 016
Dotations d'exploitation aux provis. sur actif circulant	0	16
Dotations d'exploitation aux amort. sur immo.	878	1 038
Dotations d'exploitation aux provisions	0	14
Autres charges	64	7
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>9 531</b>	<b>10 666</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>214</b>	<b>303</b>
Produits financiers de participations	13 445	8 801
Autres intérêts et produits assimilés	1 629	1 044
Reprises sur provisions et transfert de charges	2 378	227
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	72	104
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>17 523</b>	<b>10 176</b>
Dotations financières aux amort. et provisions	1 673	1 421
Intérêts et charges assimilées	1 379	1 493
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	21	131
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>3 073</b>	<b>3 044</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI) (NOTE 16)</b>	<b>14 450</b>	<b>7 132</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+V-VI)</b>	<b>14 664</b>	<b>7 435</b>
Produits exceptionnels (VII)	278	205
Charges exceptionnelles (VIII)	608	1 886
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII) (NOTE 17)</b>	<b>- 330</b>	<b>- 1 681</b>
Participation des salariés (IIX)	281	276
Impôts sur les bénéfices (X)	1 612	- 1 143
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+V+VII)</b>	<b>27 546</b>	<b>21 351</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>15 105</b>	<b>14 730</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>12 441</b>	<b>6 621</b>

## 2.3 Projet d'affectation du résultat

L'assemblée Générale, ayant constaté que le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2009 est constitué d'un bénéfice de 12 440 667,94 euros, décide, sur proposition du Conseil d'administration, de l'affecter de la manière suivante :

- Versement d'un dividende par action de 0,25 euro soit pour 11 645 923 actions pour un montant de 2 911 480,75 euros
- Solde : « Autres réserves » pour un montant de 9 529 187,19 euros

## 2.4 Annexe aux comptes sociaux au 30 septembre 2009

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2009, dont le total est de 154 164 638 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégagant un bénéfice de 12 440 668 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2009. Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels établis le 30 septembre 2009 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2009.

### Note 1 - Faits majeurs de l'exercice clos le 30 septembre 2009

#### 1.1 Acquisitions

Sur l'exercice 2008-2009, le groupe LVL Médical a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale allemande Bonitas :

- 100% de la société Lynn's Best au 1<sup>er</sup> octobre 2008 pour un montant de 10,7M€ (dont 8,3 M€ payé au 01/10/2008 et le solde de 2,4 M€ payable en 5 annuités de 0,5M€). Cette société, spécialisée dans la prise en charge d'enfants en soins intensifs et située en Bavière, représente un chiffre d'affaires actuel de 7,6 M€ en année pleine avec une rentabilité de près de 15%.
- 100% de la société HeiLoMed au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour un montant de 0,9M€. Cette société spécialisée en soins intensifs située en Bavière représente un chiffre d'affaires actuel de 1,6M€ en année pleine avec une rentabilité opérationnelle supérieure à celle des activités allemande du groupe LVL Médical.
- Une branche d'activité située en Bavière (Ingolstadt et Nuremberg) et spécialisées dans la prise en charge de patients en soins intensifs au 1<sup>er</sup> avril 2009 pour un montant de 2,4 M€. Cette branche d'activité représente un chiffre d'affaires d'environ 4,8 M€ en année pleine.
- Une branche d'activité située en Bavière, proche de la frontière autrichienne, et spécialisées dans la prise en charge de patients en soins intensifs au 1<sup>er</sup> août 2009 pour un montant de 0,1 M€. Cette branche d'activité représente un chiffre d'affaires d'environ 0,6 M€ en année pleine.

Ces acquisitions ont été financées par les fonds issus de l'émission d'OBSAAR.

#### 1.2 Rachat d'actions propres et annulations

Le groupe détenait au 30/09/2008 92 719 actions propres acquises dans le cadre de son programme de rachat. Sur l'exercice, 1 192 251 actions propres complémentaires ont été acquises au titre de ce programme, pour un montant de 13.510 K€. L'ensemble des actions propres détenues au titre du programme de rachat a ensuite été annulé par le biais d'une réduction de capital.

#### 1.3 Mise en place de contrats de couverture de taux

Le groupe a mis en place sur l'exercice des contrats de couverture du risque de taux (swaps & tunnels) - couverture de flux de trésorerie. Ces contrats sont qualifiés d'opérations de couverture, car la relation de couverture est clairement définie

et documentée à la date de mise en place de la couverture et son efficacité est démontrée voir note 25.3.- de l'annexe aux comptes consolidés.

#### 1.4 Stock-options

Le 30 mars 2009, le conseil d'administration de la société LVL Médical Groupe a annulé et remplacé le plan de stock-options du 4 octobre 2007 par un nouveau plan ayant les mêmes attributaires et les mêmes caractéristiques, sauf le prix d'exercice qui est recalé en fonction du cours de bourse actuel. Une information détaillée sur ce nouveau plan de stock options est donnée en note 16.3.-, ainsi qu'en note 2.20.4.- et 10.- de l'annexe aux comptes consolidés.

#### 1.5 Fin de l'inventaire des immobilisations corporelles

Le processus d'inventaire physique des matériels médicaux démarré sur l'exercice 2008 au sein des filiales opérationnelles françaises de la société a été finalisé au cours du second semestre 2009.

L'impact dans les comptes individuels des filiales opérationnelles françaises du Groupe des mises au rebut de fiches immobilisations correspondant à des matériels non inventoriés est de 296 K€.

#### 1.6 Désengagement dans le Maintien à Domicile

LVL Médical a cédé le 1<sup>er</sup> janvier 2009 l'activité Maintien à Domicile de son agence de Saint-Etienne, qui représentait un chiffre d'affaires de 1,1 M€. Cette cession finalise le désengagement du groupe LVL Médical des activités de Maintien à Domicile, dont le taux de marge opérationnelle était inférieur à celui des autres activités françaises.

Cette cession a pris la forme d'une cession de branche d'activité, puisque les activités d'assistance respiratoire, de perfusion, de nutrition et d'insulinothérapie de l'agence de St Etienne sont restées dans le groupe.

#### 1.7 Autres faits marquants de l'exercice clos le 30 septembre 2009

Le groupe a signé en décembre 2008 un contrat de mise en œuvre d'une nouvelle solution de gestion intégrée de ses activités. Le projet de mise en œuvre, qui a démarré en 2009, devrait être finalisé au cours de l'exercice 2011, avec le déploiement d'un premier lot au premier semestre de l'exercice 2009/2010. Le bilan au 30 septembre 2009 inclut 716 K€ d'immobilisations incorporelles comptabilisées au titre de ce projet (cf. note 4.-).

#### 1.8 Evènements post-clôture du 30 septembre 2009

##### 1.8.1 Acquisition

Le Groupe est en cours d'acquisition à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, d'une société spécialisée dans la prise en charge de patients en soins infirmiers à domicile localisée à Krefeld. Cette structure génère en année pleine un CA de l'ordre de 1,1 M€.

##### 1.8.2 Reconstitution de la détention du capital du Groupe

Le Groupe Malakoff Médéric, leader de la protection sociale paritaire en France et 2<sup>ème</sup> assureur collectif de personnes, a acquis en novembre 2009 13,2% du capital du Groupe LVL Médical. Cette opération, menée en concertation avec la

direction du Groupe LVL Médical, répond à l'objectif du Groupe Malakoff Médéric d'apporter toujours plus de services à valeur ajoutée à ses clients, notamment dans le domaine de la santé et de la prise en charge de la personne âgée.

Pour le Groupe LVL Médical, cette reconstitution actionnariale ouvre de nouvelles possibilités de renforcer la qualité et la diversité des prestations, ainsi qu'un partenariat stratégique avec un acteur dont le poids dans la prise en charge des patients est inéluctablement appelé à augmenter.

## Note 2 - Règles et méthodes comptable

### Exercice clos le 30 septembre 2009

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

#### Continuité d'exploitation

Comptes tenu des capitaux propres et résultat net largement positifs de la société LVL Médical Groupe (82,5 et 12,4 millions d'euros respectivement) ainsi que du groupe LVL Médical (49,3 et 10,3 millions d'euros resp.), les comptes de la société LVL Médical Groupe et ceux de ses filiales ont été arrêtés dans le principe de continuité d'exploitation.

#### Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre a été respectée.

#### Indépendance des exercices

Les comptes sont préparés sur la base d'exercices de douze mois clos le 30 septembre, auxquels sont rattachés les produits acquis et les charges supportées sur cet exercice.

## Note 3 - Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes résultent des dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 3.1 Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Les logiciels produits par l'entreprise pour elle-même sont évalués à leur coût de production. Les logiciels acquis ou créés sont amortis sur une durée de 1 à 5 années. Les brevets et licences acquis sont amortis sur une durée de 3 à 5 années.

### 3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et aménagements divers : 60 mois
- Matériel et outillage industriels : 36 mois
- Matériel de bureau et informatique : 60 mois
- Mobilier : 60 mois

## 3.3 Participations, autres titres immobilisés et VMP

### 3.3.1 Valeurs mobilières de placement (VMP)

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas de titres cotés (y compris pour les actions détenues en propre classées en VMP), cette valeur est déterminée sur la base du cours de bourse de clôture du dernier jour de l'exercice.

### 3.3.2 Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des participations est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'UGT correspondante, minorée de l'endettement net de la filiale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. En effet, dans le cadre du passage aux normes IAS/IFRS pour l'établissement des comptes consolidés, le groupe LVL Médical a :

- Décomposé le groupe en Unités Génératrices de Trésorerie (plus petit regroupement d'actifs générant des cash-flows indépendants)
- Mis en œuvre des estimations fiables de cash-flows futurs sur ces différentes UGT

Ce qui permet l'estimation de la valeur recouvrable de ces UGT sur la base de l'actualisation des cash-flows futurs (cf. note 2.14.- de l'annexe aux comptes consolidés). Par souci de cohérence, ces valeurs recouvrables des UGT servent de base pour la valorisation des titres de participation et des fonds de commerce dans les comptes sociaux des différentes sociétés du groupe. Les dépréciations des titres sont détaillées en note 5.- de l'annexe.

### 3.3.3 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur prix d'acquisition sont constitués de dépôts et cautionnements.

## 3.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 3.5 Provisions

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Le tableau «Etat des Provisions» décrit, le cas échéant, ces provisions. (cf. 5.-).

## Note 4 - Etat de l'actif immobilisé

### 4.1 Tableau des immobilisations

En K€	Valeur brute début d'exercice	Acquisition création virements	Diminution cessions ou hors service	Valeur brute des immob. En fin d'exercice
Frais d'établissement	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles (1)	2 458	872	0	3 330
Agencements & aménagement terrain	0	-	0	0
Installations techniques matériel & outillage	0	0	0	-
<b>AUTRES IMMOB. CORPORELLES :</b>	-	-	-	-
Installation générales agenc. aménag. (4)	887	286	0	1 173
Mat. de transport	56	1	1	56
Mat. bureau & informatique	1 360	347	39	1 668
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 302</b>	<b>634</b>	<b>40</b>	<b>2 897</b>
Autres participations (2)	73 749	5 383	2 723	76 410
Autres titres immobilisés	28	10	-	38
Prêts et autres immo. financières (3)	1 914	13 521	15 118	317
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>75 691</b>	<b>18 914</b>	<b>17 841</b>	<b>76 765</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>80 452</b>	<b>20 420</b>	<b>17 881</b>	<b>82 991</b>

(1) Dont 716 K€ liés aux coûts du nouveau progiciel de gestion intégré pour les activités françaises du groupe.

(2) L'augmentation de ce poste est essentiellement liée aux acquisitions de sociétés en Allemagne.

(3) L'augmentation et la diminution de ce poste sont liées aux rachats de titres d'auto-contrôle qui ont été annulés par le biais d'une réduction de capital.

(4) le flux d'augmentation correspond aux travaux d'aménagement du nouveau siège social.

### 4.2 Tableau des amortissements

En K€	Montant des amortissements début d'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions sorties actif et reprises	Montant des amortissements fin d'exercice
Frais d'établissement	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	2 163	231	6	2 395
Terrains	0	0	0	0
Installations techniques matériel & outillage.	0	0	0	-
<b>AUTRES IMMOB. CORPORELLES :</b>				
Installation générales agenc. aménag.	37	110	0	147
Mat. de transport	16	10	0	26
Mat. bureau & informatique	758	241	27	973
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>811</b>	<b>362</b>	<b>27</b>	<b>1 145</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>2 974</b>	<b>594</b>	<b>27</b>	<b>3 540</b>

### Note 5 - Etat des dépréciations et provisions

En K€ Nature des Provisions et des Dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice (non utilisées)	Diminutions : reprises de l'exercice (utilisées)	Montant à la fin de l'exercice
<b>AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour litiges	92	0	0	47	45
Provisions pour impôts	0	0	-	0	0
Provisions pertes change	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges (1)	1 380	618	1 301	0	696
<b>PROVISIONS</b>	<b>1 472</b>	<b>618</b>	<b>1 301</b>	<b>47</b>	<b>742</b>
Dépréciations des titres (2)	1 505	1 055	305	-	2 255
Dépréciations des autres créances	46	-	46	-	0
Dépréciations des autres	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	805	-	805	-	0
<b>DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>2 357</b>	<b>1 055</b>	<b>1 156</b>	<b>-</b>	<b>2 255</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>3 829</b>	<b>1 673</b>	<b>2 457</b>	<b>47</b>	<b>2 997</b>

(1) Il s'agit d'une provision pour couvrir la créance financière sur LVL Home service et LVL Médical Corse pour un total de 696 K€.

(2) La dépréciation des titres concerne les titres de la société LVL Maintenance et logistique pour 704 K€, les titres de la société LVL Médical Corse à hauteur de 37 K€, les titres de LVL Home Service pour 459 K€, les titres de LVL Médical Sud pour 1 055 K€.

La méthode retenue pour la dépréciation des titres a été la suivante : constitution d'une provision en fonction de la valeur d'inventaire des participations qui est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'UGT correspondante, minorée de l'endettement net de la filiale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence (cf. note 3.3.2.-).

### Note 6 - Echéances des créances

Etat des créances en K€	Montant brut	A- d'un an	A + d'un an
Créances rattachées à des participations	21 575	-	21 575
Autres immobilisations financières (2)	317	0	317
Créances clients et comptes rattachés	262	262	-
Personnel + Sécurité sociale + TVA	106	106	-
Impôts sur les bénéfices	0	0	-
Groupe et associés (1)	42 607	42 607	-
Débiteurs divers	11	11	-
Charges constatées d'avance	256	256	-
<b>TOTAUX</b>	<b>65 135</b>	<b>43 243</b>	<b>21 892</b>

(1) dont créance intégration fiscale débiteur pour 4 225 K€.

(2) Au 30 septembre 2009 ce poste comprend 317 K€ titres de dépôts de garantie versés.

### Note 7 - Disponibilité et VMP

Ce poste comprend notamment 4 900 titres d'autocontrôle, soit 73 K€, affectés à la régularisation du cours de bourse dans le cadre d'un contrat de liquidité.

## Note 8 - Échéances des dettes

Les échéances des dettes se présentent de la façon suivante :

En k€	Montant brut	A – d'un an	Entre 1 et 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	60 657	657	60 000	-
E. & D. auprès étab. de crédit :				
A un an max. à l'origine.	4	4	-	-
A + de 1 an à l'origine	0	0	0	-
Emprunts et dettes fin. diverses	0	0	0	-
Fournisseurs et cptes rattachés	1 721	1 721	-	-
Personnel et cptes rattachés	507	507	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	364	364	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	2 823	2 823	-	-
Groupe et associés (1)	4 744	4 744	-	-
Autres dettes	6	6	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>70 825</b>	<b>10 825</b>	<b>60 000</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0	-	-	-
Emprunts remb. en cours d'exercice	0	-	-	-

(1) Dont 4 744 K€ liés au comptes courants entre LVL Médical groupe et ses filiales..

Voici les échéances des emprunts obligataires :

- Océanes : 649 K€ au 01/10/2010
- OBSAAR : 10 M€ en juin 2011, 20 M€ en juin 2012 et 30 M€ en juin 2013

Le covenant lié à l'OBSAAR est le suivant :

Dettes nettes consolidées / Ebitda consolidé proforma. Ce ratio doit être inférieur à 2,0

Au vu des comptes arrêtés, ce covenant est respecté.

## Note 9 - Emprunts obligataires

Ce poste se décompose en :

- 60 000 K€ correspondant aux OBSAAR émises en juin 2008. Elles portent intérêt au taux Euribor 3 mois - 0,51% l'an ;
- 649 K€ correspondant aux 12 898 anciennes Océanes d'un nominal de 50,30 € qui n'ont pas été apportées à l'offre publique d'échange de septembre 2004. Elles portent intérêt au taux de 2,5% par an et sont remboursables au pair ;
- 8 K€ d'intérêts courus sur OBSAAR

## Note 10 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Postes du Bilan en K€	Montant concernant les entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation	
Dividendes	12 971	Toutes les sociétés liées
Produits financiers	1 110	Toutes les sociétés liées
Reprises de provisions	1 267	Toutes les sociétés liées
Charges financières	95	Toutes les sociétés liées
Dotations de provisions	1 673	Toutes les sociétés liées
Participations	52 580	Toutes les sociétés liées
Créances rattachées à des participations	21 575	Toutes les sociétés liées
Autres créances	42 608	Toutes les sociétés liées
Dettes diverses	4 744	Toutes les sociétés liées

**Note 11 - Détail des produits à recevoir**

Les échéances des dettes se présentent de la façon suivante :

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan en K€	au 30 septembre 2009	au 30 septembre 2008
Intérêts à recevoir sur créances rattachées à des participations	1 041	887
Intérêts à recevoir sur comptes courants Groupe	109	660
<b>TOTAUX</b>	<b>1 150</b>	<b>1 547</b>

**Note 12 - Détail des avoirs à recevoir**

Les avoirs à recevoir sont repris dans le tableau ci-dessous :

Avoirs à recevoir inclus dans les postes du bilan en K€	au 30 septembre 2009	au 30 septembre 2008
Avoirs à recevoir frais généraux	12	8
<b>TOTAUX</b>	<b>12</b>	<b>8</b>

**Note 13 - Détail des charges à payer**

Les charges à payer sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Charges à payer incluses dans les postes du bilan en K€	au 30 septembre 2009	au 30 septembre 2008
Emprunts obligataires convertibles	8	149
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers	13	92
Intérêts débiteurs	4	13
Fournisseurs et comptes rattachés	157	226
Personnel et comptes rattachés	508	428
Sécurité sociale et autres organismes	108	102
Etat et autres collectivités publiques	2 891	65
Groupe et associés	0	0
Autres dettes	6	394
<b>TOTAUX</b>	<b>3 695</b>	<b>1 469</b>

**Note 14 - Détail des charges et produits constatés d'avance au 30 septembre 2009**

Charges et produits constatés d'avances en K€	Charges	Produits
Locations financières	0	0
Charges diverses d'exploitation	225	-
<b>TOTAUX</b>	<b>225</b>	<b>0</b>

**Note 15 - Détail des charges à répartir sur plusieurs exercices**

En K€	Ouverture	Augmentation	Amortissement	Clôture
Frais d'émission d'emprunts obligataires	1 333	0	284	1 049
Frais d'émission d'emprunts bancaires	0	0	0	0
<b>CHARGES À RÉPARTIR</b>	<b>1 333</b>	<b>0</b>	<b>284</b>	<b>1 049</b>

Les frais d'émission de l'OBSAAR se sont élevés à 1 419 K€, qui sont amortis linéairement sur la durée de vie de l'emprunt, soit 5 ans. Au 30 septembre 2009 il reste un solde de 1 049 K€.

## Note 16 - Capital social, primes et réserves

### 16.1 Composition du capital social

Différences catégories de titres	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Valeur nominale
Actions ordinaires	11 645 923	0	-	0,35
Actions amorties	-	-	-	-
Actions à dividende prioritaire sans de droit de vote	-	-	-	-
Actions de préférence	-	-	-	-
Parts sociales	-	-	-	-
Certificats d'investissements	-	-	-	-

### 16.2 Primes et réserves

Primes et réserves en K€	30/09/2009	30/09/2008	Variation
Primes d'émission (2)	12 621	17 926	- 5 305
Primes de conversion d'obligation	53 007	53 007	0
Réserve légale (3)	453	309	144
Autres réserves (1)	0	2 887	- 2 887
Report à nouveau	0	0	0

(1) Diminution du poste Autres réserves suite à l'opération de réduction de capital.

(2) Diminution du poste prime d'émission suite à l'opération de réduction de capital

(3) Augmentation du poste Réserve légale suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2007/2008.

### 16.3 Plan de stock options

Le 30 mars 2009, le conseil d'administration de LVL Médical Groupe a opéré une modification du plan de stock-options mis en œuvre en octobre 2007 afin de tenir compte de la baisse significative du cours de bourse du titre LVL médical sur les 9 mois précédents. Les bénéficiaires ont renoncé aux options émises à leur profit en octobre 2007, sous réserve de l'émission à leur profit du même nombre d'options.

En conséquence, le conseil a acté la caducité du plan d'octobre 2007, et décidé l'attribution de nouvelles options au profit de ces dirigeants et salariés. Les modalités de ces nouvelles options sont largement identiques aux options initiales, la principale modification étant la baisse du prix d'exercice (9,59 € pour les nouvelles options contre 18,64 € pour les anciennes). En conséquence, l'opération améliore la valeur des options pour les bénéficiaires.

	Plan du 10/11/2006	Plan du 10/11/2007	Plan du 30/03/2009
Nombre	815 000	478 000	478 000
Prix d'exercice moyen pondéré (€)	9,681	18,640	9,590
Durée de vie résiduelle moyenne pondérée (années)	1,61	-	2,00
Date du Conseil d'administration	10/11/2006	04/10/2007	30/03/2009
Date de l'Assemblée Générale	20/09/2004	20/09/2004	20/03/2008
En circulation au début de la période	775 000	478 000	-
Attribuées au cours de la période	-	-	478 000
Auxquelles il est renoncé pendant la période	-	478 000	-
Exercées pendant la période	-	-	-
Prix moyen pondéré des options exercées (€)	-	-	-
Expirées pendant la période	-	-	-
En circulation à la fin de la période	775 000	-	478 000

**Note 17 - Conventions de prestations**

Une convention de prestations de service en matière commerciale, administrative et de direction lie les sociétés suivantes à la société holding LVL Médical Groupe :

- LVL Médical Centre Est
- LVL Médical Sud
- LVL Médical Est
- LVL Médical Ouest
- LVL Médical Paris et Nord
- LVL Médical Corse
- LVL Médical Sud Ouest
- LVL Maintenance et Logistique

Les comptes de LVL Médical Groupe comprennent des produits résultant des conventions de gestion pour 9 363 K€ pour la France.

Une convention de prestations de direction lie LVL Médical Groupe et la société JCL Finances.

A ce titre, LVL Médical Groupe a constaté sur l'exercice une charge de 1 838 K€.

**Note 18 - Crédit bail et location financière**

Crédit bail et location financière en K€	au 30 septembre 2009	au 30 septembre 2008
<b>CREDIT BAIL :</b>		
Redevances en charges sur l'exercice	0	13
<b>Redevances hors taxes récupérables restant dues :</b>		
A moins d'un an	0	13
A plus d'un an et cinq ans au plus	0	0
A plus de cinq ans	0	0
<b>LOCATION FINANCIERE :</b>		
Redevances en charges sur l'exercice	120	107
<b>Redevances hors taxes récupérables restant dues :</b>		
A moins d'un an	0	0
A plus d'un an et cinq ans au plus	0	0
A plus de cinq ans	0	0

**Note 19 - Détail des charges et produits financiers**

En K€	au 30 septembre 2009	au 30 septembre 2008
Dividendes	12 971	7 704
Produits financiers	1 701	2 141
Reprise de provisions (1)	2 378	227
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 673	1 421
Intérêts et charges assimilées	1 379	1 494
Autres charges et produits financiers	21	131
<b>RÉSULTAT FINANCIER NET</b>	<b>14 450</b>	<b>7 132</b>

(1) cf. note 5.

## Note 20 - Détail des charges et produits exceptionnels

En K€	au 30 septembre 2009	au 30 septembre 2008
Plus-values sur cession d'actifs	-	-
Moins-values sur cession d'actifs	- 317	- 1 543
Autres charges et produits exceptionnels (1)	- 13	- 138
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL NET</b>	<b>- 330</b>	<b>- 1 681</b>

Au sein des -317 K€ de moins values sur cessions d'actifs, 305 correspondent à la sortie des titres de la SCI OJA suite à la liquidation de cette société sur l'exercice. Compte tenu notamment des provisions existantes, cette opération a eu un impact net sur le résultat de 19 K€.

### (1) Détail du poste autres charges et produits exceptionnels

En K€	
Remboursement litige	200
Remboursement Adm Fiscale Allemagne	76
<b>AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>276</b>
Pénalités diverses	4
Litige Air Liquide	200
Créance IS + abandon de créance	86
<b>AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>290</b>
<b>AUTRES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>- 14</b>

## Note 21 - Impôt société et intégration fiscale

### 21.1 Impôt société

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices de la société holding LVL Médical Groupe en K€.

	Résultat avant impôts	Impôts			Résultat net	
		Théorique	Effet du régime de l'intégration fiscale	Dû	Théorique	Comptable
Courant	15 505	5 168	- 5 168	0	10 337	15 505
Exceptionnel LT	- 1 055	0	0	0	- 1 055	- 1 055
Exceptionnel CT	- 330	- 110	- 110	0	- 220	- 330
<b>TOTAL</b>	<b>14 120</b>	<b>5 058</b>	<b>- 5 058</b>	<b>0</b>	<b>9 062</b>	<b>14 120</b>

Compte tenu de l'intégration fiscale et des déductions et réintégrations fiscales, le montant de l'impôt figurant dans ce tableau n'est pas identique à l'impôt figurant dans les comptes de LVL Médical Groupe (voir ci-dessous).

### 21.1 Intégration fiscale

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 1996, la société LVL Médical Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale en France. Au 30 septembre 2009, le Groupe fiscal formé par la tête de Groupe, LVL Médical Groupe, est constitué des filiales suivantes :

- LVL Médical Paris et Nord
- LVL Médical Centre-Est
- LVL Médical Sud
- LVL Médical Est
- LVL Médical Corse
- LVL Médical Ouest
- LVL Home Service
- LVL Maintenance et logistique
- LVL Médical Sud Ouest

Le régime de l'intégration fiscale fait ressortir un résultat d'ensemble de 17,0 millions d'euros soit un impôt de 5 838 K€ qui a été comptabilisé au 30 septembre 2009 dans les comptes de la S.A. LVL Médical Groupe et il a été comptabilisé un total de produits d'intégration fiscale de 4 226 K€ soit un solde d'IS de 1 612 K€.

**Note 22 - Engagements financiers**

En K€	au 30 septembre 2009	Bénéficiaire	au 30 septembre 2008
Engagement en matière de retraite	30	-	9
Engagement en matière de DIF	67	-	47
Engagements donnés	97	-	56

Le montant des droits acquis par les salariés à l'âge légal de départ à la retraite et actualisé au 30 septembre 2009 s'élève à 30 K€.

Engagements reçus	Montant K€	Tiers	Nature
Appartement	-	Ancien dirigeant	Hypothèque de second rang
Actions Sté Oxyvie	-	-	Privilège sur actions (39% du capital social)

**Note 23 - Dettes garanties par des sûretés réelles**

Ont été données en garantie de l'OBSAAR par la société LVL Médical Groupe les sûretés suivantes :

Nature de la dette	Montant potentiel (K€)	Montant tiré au 30/09/09 (K€)	Nature de la sûreté consentie	
-	-	-	<b>NANTISSEMENT DE TITRES</b>	
-	-	-	98,01%	des actions LVL Médical Centre Est
-	-	-	97,40%	des actions LVL Médical Corse
-	-	-	99,67%	des actions LVL Médical Est
OBSAAR	60 000	60 000	99,96%	des actions LVL Médical Ouest
-	-	-	99,88%	des actions LVL Médical Paris et Nord
-	-	-	99,70%	des actions LVL Médical Sud
-	-	-	100,00%	des actions LVL Médical Sud Ouest

**Note 24 - Rémunérations et effectifs de la société****24.1 Rémunération des Dirigeants**

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2009 aux organes de direction se sont élevés à 210 K€ en appointements ; les membres des organes d'administration ont perçu 22 K€ en jetons de présence.

**24.2 Effectifs de la société**

Au 30 septembre 2009, l'effectif de la société LVL Médical Groupe s'élève à 52 personnes ETP (Equivalent Temps Plein) dont 22 cadres.

**Note 25 - Tableau des flux de trésorerie de la société LVL Médical Groupe**

En K€	30/09/2009	30/09/2008
Résultat net total	12 441	6 621
Elimination des amortissements et provisions	91	2 206
Elimination de la variation des impôts différés	0	0
Elimination des plus ou moins values de cession	317	1 117
Elimination des chgts de méthode passés en résultat	0	0
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>12 848</b>	<b>9 943</b>
Incidence de la variation du BFR	-4 728	-11 927
<b>FLUX NET GÉNÉRÉ PAR (AFFECTÉ À) L'ACTIVITÉ</b>	<b>8 120</b>	<b>- 1 983</b>
Total des investissements	-1 527	- 8 530
Total des cessions	1	139
Incidence des variations de périmètre	0	0
Variation nette des placements	50	-77
<b>FLUX NETS PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) INVESTISSEMENTS</b>	<b>- 1 476</b>	<b>- 8 469</b>
Dividendes versés	0	0
Augmentations (réductions) de capital	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Emission d'emprunts	0	66 600
Remboursement d'emprunts	- 141	- 17 035
Cession (acq.) d'actions propres	-13 510	-1 608
Variation nette des concours bancaires	0	0
<b>FLUX NETS PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) FINANCEMENTS</b>	<b>-13 651</b>	<b>47 956</b>
Incidence des variations de cours	0	0
Incidence des changements de méthode	0	0
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>-7 006</b>	<b>37 504</b>
Trésorerie d'ouverture	39 606	2 102
Trésorerie de clôture	32 599	39 606
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE (BOUCLAGE)</b>	<b>-7 006</b>	<b>37 504</b>

**Note 26 - Liste des filiales et participations**

En K€	Capital social	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-Part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					
LVL Médical Centre-Est	157	972	98,01	4 966	4 966	138	-	12 131	948	563
LVL Médical Est	44	4 142	99,67	1 214	1 214	0	-	22 132	2 712	2 692
LVL Médical Sud	407	885	100,00	10 327	9 272	3 796	0	8 495	750	5 159
LVL Médical Paris et Nord	1 011	2 512	99,88	21 009	21 009	3 785	-	26 607	2 394	2 466
LVL Médical Ouest	178	3 594	99,96	3 185	3 185	161	-	9 280	974	1 547
LVL Médical Corse	38	- 153	97,40	37	-	156	-	909	100	0
LVL Home service	450	- 1 527	95,00	459	0	1 060	-	103	- 18	0
LVL Maintenance et logistique	38	- 515	99,76	704		22 817	-	11 648	795	0
LVL Médical Sud Ouest	40	869	100,00	5 267	5 267	352	-	7 767	684	545
LVL Medical Deutschland GmbH	5 705	- 10 341	100,00	7 642	7 642	8 447	-	0	- 178	0
LVL Beteiligung GmbH	25	- 810	100,00	25	25	19 116	-	0	- 270	0

**Note 27 - Obligations d'établissement des comptes consolidés**

La société LVL Médical Groupe établit des comptes consolidés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France. La liste des sociétés intégrées au Groupe consolidé est détaillée en note 3.- de l'annexe aux comptes consolidés. Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés le 14 décembre 2009

**Note 28 - Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices**

Nature des opérations en K€	2005	2006	2007	2008	2009
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	3 714	3 718	4 526	4 526	4 076
Nombre d'actions ordinaires existantes	10 611 764	10 624 304	12 930 893	12 930 893	11 645 923
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes					
<b>NOMBRE MAXIMAL D'ACTIONNAIRES FUTURES À CRÉER</b>					
• par conversion d'obligations	808 364	808 364	12 898	12 898	12 898
• par exercice de droits de souscription	0	0	815 000	1 253 000	1 253 000
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxe	8 287	8 834	9 301	9 360	9 439
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	- 1 873	5 801	1 262	7 977	16 604
Impôt sur les bénéfices	- 938	518	479	- 1 681	1 612
Participation des salariés due au titre de l'exercice	58	82	206	277	281
<b>RÉSULTAT APRÈS IMPÔT ET CHARGES CALCULÉES</b>					
(amortissements et provisions)	5 462	29 786	8 280	6 621	12 441
Résultat distribué					
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt mais avant charges calculées (amortissements et provisions) en euros	- 0,18	0,54	0,04	0,70	1,43
Résultat après impôts et charges calculées en euros	0,51	2,80	0,64	0,51	1,07
Dividende attribué à chaque action en euros					
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif des salariés employés à la clôture de l'exercice	59	60	65	56	61
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 688	1 859	2 066	2 365	2 248
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	730	852	974	1 015	996

## 3 Rapports des Commissaires aux Comptes

### 3.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Société LVL Médical Groupe - Exercice clos le 30 septembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LVL Médical Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, des actifs à durée de vie indéfinie ainsi que des autres actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 2.14. aux états financiers. Sur la base de la documentation mise à notre disposition, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 2.14. donne une information appropriée.
- La note 2.9 aux états financiers décrit les principes retenus par le Groupe concernant les opérations de regroupements d'entreprises. Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces principes aux opérations de regroupement intervenues sur l'exercice 2008/2009 ainsi que de la pertinence des informations fournies au niveau des notes annexes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon, le 27 janvier 2010

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton International



**Françoise Méchin - Robert Dambo**  
*Commissaire aux Comptes*

**Joye SA**



**Thierry Charlotte**  
*Commissaire aux Comptes*

### 3.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LVL Médical Groupe S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- l'actif de la société LVL Médical Groupe est notamment constitué de titres de participation, pour lesquels les règles et méthodes comptables sont décrites en note 3.3.2 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaire de ces titres et à vérifier, le cas échéant, le calcul des provisions pour dépréciation. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon, le 27 janvier 2010

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton International



**Françoise Méchin - Robert Dambo**  
*Commissaire aux Comptes*

**Joye SA**



**Thierry Charlotte**  
*Commissaire aux Comptes*

### 3.3 Date des dernières informations financières vérifiées

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Les comptes consolidés et sociaux des exercices clos le 30 septembre 2008 et 30 septembre 2007, ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence de la Société enregistré le 30 janvier 2009 sous le n°D 09-0041 et dans le Document de Référence de la Société enregistré le 14 mars 2008 sous le n°D 08-0110. Ils sont incorporés par référence dans le présent Document de Référence.

## 4 Informations financières intermédiaires au 31/12/2009

### 4.1 Activité

La croissance du groupe LVL Médical s'est accrue sur le premier trimestre de l'exercice 2009/2010. Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 36 944 K€ en cumul au 31/12/2009, contre 32 067 K€ au 31/12/2008, soit une progression de 15,2%.

CA 1 <sup>er</sup> trimestre en K€	France - hors activité MAD	Allemagne	CA à périmètre constant	France - Activité MAD (*)	Allemagne - acquisitions (**)	Groupe
2010	22 981	12 281	35 262	0	1 683	36 944
2009	20 799	11 004	31 803	264	-	32 067
Variation	10,5%	11,6%	10,9%	-100,0%	0,0%	15,2%

(\*) Cession de l'activité MAD de l'agence de Saint Etienne au 31/12/2008

(\*\*) Acquisitions de structures spécialisées en soins intensifs le 01/01/2009, le 01/04/2009 et le 01/08/2009

A périmètre constant (sans l'impact de la cession de l'activité MAD de l'agence de Saint Etienne ni celui des acquisitions réalisées en Allemagne), le chiffre d'affaires ressort à 35 262 K€, en hausse de 10,9% par rapport au 31/12/2008.

Ces progrès tant en France qu'en Allemagne résultent de l'ensemble des moyens et actions mis en œuvre pour permettre le développement de nos activités, dans un marché certes porteur mais également très concurrentiel. Aussi les choix stratégiques se sont avérés pertinents, notamment celui de favoriser l'équilibre au sein du Groupe entre 3 pôles d'activité : la PNI (Perfusion/Nutrition/Insulinothérapie) et l'assistance respiratoire en France, et le développement fort sur le marché allemand, permettant ainsi une croissance pérenne.

#### En France

Pour l'assistance respiratoire, activité historique de LVL Médical, le CA est de 14 425 K€. La croissance s'accroît avec +6,7% par rapport au 31/12/2008, à comparer aux +4% du 4<sup>ème</sup> trimestre de notre exercice 2008/2009. Compte tenu de la récurrence de cette activité, cette amélioration est de bon augure pour la suite de l'exercice. En PNI, le CA s'élève à 8 557 K€, en croissance de 17,5% par rapport au 31/12/2008. Là aussi, le 1<sup>er</sup> trimestre marque une accélération par rapport aux +13,5% du 4<sup>ème</sup> trimestre de notre exercice 2008/2009. A structure comparable, le CA France ressort ainsi à 22 981 K€, en croissance de 10,5% par rapport à l'exercice précédent,

affichant ainsi une accélération de sa croissance.

Ainsi, les premiers effets de la mise en place de l'amélioration continue de notre organisation se font sentir, que ce soit en matière de mise en place d'un nouvel extranet à destination de nos médecins prescripteurs, de certification qualité, de démarches d'innovations de services et de suivi des patients ou de prises en charge de nouvelles pathologies.

#### En Allemagne

Le chiffre d'affaires sur l'ensemble des structures s'établit au 31/12/2009 à 13 963 K€, contre 11 004 K€ au 31/12/2008, soit une croissance de 26,9%. A périmètre constant, la croissance de ces structures ressort à 11,6%, en accélération par rapport aux 10,8% du 4<sup>ème</sup> trimestre de notre exercice 2008/2009. Cette performance traduit les forces du modèle de Bonitas : qualité des prestations soutenue par une organisation solide et performante, maillage du territoire, capacité à attirer et fidéliser les professionnels infirmiers qualifiés. Par ailleurs, les unités de soins intensifs acquises par croissance externe constituent une activité complémentaire aux soins infirmiers à domicile et aux unités de soins déjà possédées. Cette stratégie menée en Allemagne permet ainsi de porter une offre globale tant auprès des patients que des professionnels de santé et des caisses d'assurance maladie.

### 4.2 Faits marquants

#### Acquisition en Allemagne d'une structure de soins

Le Groupe a, par l'intermédiaire de sa filiale allemande Bonitas, acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2010 la société AKS, spécialisée en soins infirmiers à domicile et située à Krefeld (Rhénanie du Nord - Westphalie). Cette entité réalise un chiffre d'affaires d'environ 1 100 K€ en année pleine.

#### Mise en ligne de notre nouvel extranet à destination de nos médecins prescripteurs

Initié depuis plus de 3 ans, le projet de refonte du système d'information (projet LIVIA) de LVL Médical a permis, au cours de ce premier trimestre, de réussir le lancement de l'extranet prescripteurs, élément fort du développement de la relation avec les professionnels de santé.

#### Certification qualité renouvelée

Le dernier audit de suivi réalisé en janvier 2010 dans le cadre de notre certification ISO 9001-2000, a permis de souligner nos performances en matière de qualité et de valider les actions d'amélioration mises en place. Il est à rappeler que LVL Médical est le seul acteur du marché ayant obtenu cette certification qui porte sur l'ensemble de ses filiales, processus et activités, témoignant ainsi d'une exigence forte en matière de qualité de services.

#### Signature de la Charte FFAIR

Dans le cadre de partenariats renforcés avec les patients et leurs organisations, LVL Médical, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 est signataire de la charte patients de la FFAIR (Fédération Française des Associations et amicales de malades, Insuffisants ou handicapés Respiratoires) exprimant ainsi son engagement d'excellence et de proximité pour l'accompagnement des patients, et au-delà, pour la professionnalisation accrue du métier.

## 5 Politique de distribution des dividendes

### 5.1 Dividende global

La société n'a pas distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

### 5.2 Politique future de dividendes

Le paiement de dividendes à l'avenir dépendra principalement des résultats dégagés par la Société, de sa situation financière, de sa politique d'investissement et de la réduction de sa dette.

### 5.3 Délai de prescription des dividendes

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

## 6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'y pas eu, au cours des 12 derniers mois et il n'existe pas à la connaissance de l'entreprise, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

## 7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'est pas survenu, depuis le 30 septembre 2009, de changement significatif dans la situation financière ou commerciale du Groupe.



# Informations complémentaires

<b>1</b>	<b>Capital social</b>	<b>164</b>	<b>3</b>	<b>Nantissements</b>	<b>173</b>
1.1	Capital social	164	3.1	Nantissement des actions de la Société	173
1.2	Acquisition par la Société de ses propres actions	164	3.2	Nantissement du fonds de commerce ou des actifs	173
1.3	Capital autorisé non émis	166			
1.4	Titres non représentatifs du capital	167			
1.5	Autres titres donnant accès au capital	167			
1.6	Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	169			
1.7	Évolution du capital social	169			
<b>2</b>	<b>Principales dispositions statutaires</b>	<b>171</b>			
2.1	Objet social (article 2 des statuts)	171			
2.2	Mode d'exercice de la Direction Générale (article 18 des statuts)	171			
2.3	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	171			
2.4	Droits et obligations attachés aux actions Catégorie d'actions	171			
2.5	Forme des actions et identification des actionnaires (article 10 des statuts)	171			
2.6	Droit de vote double (article 13 des statuts)	172			
2.7	Assemblées Générales (article 22 des statuts)	172			
2.8	Dispositions susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société	172			
2.9	Franchissements de seuils (article 12 des statuts)	172			
2.10	Modification du capital et des droits attachés aux actions (article 8 des statuts)	173			
2.11	Affectation des résultats (article 23 des statuts)	173			
2.12	Paiement des dividendes (article 24 des statuts)	173			

## 1 Capital social

### 1.1 Capital social

A la date du présent document, le capital social s'élève à 4 076 073,05 euros divisé en 11 645 923 actions entièrement souscrites, intégralement libérées, de 0,35 euro chacune de valeur nominale.

### 1.2 Acquisition par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale du 26 février 2009 a autorisé le Conseil d'Administration, pendant une période de 18 mois, à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce par le biais de la résolution suivante, reproduite dans son intégralité :

#### **DIXIÈME RESOLUTION : autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la Société. Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce ;
- d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du Travail ;
- d'attribuer à titre gratuit des actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ;
- d'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
- de mettre à disposition les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement indépendant, notamment afin d'agir dans le cadre de l'animation du marché.

L'Assemblée Générale décide que le nombre de titres à acquérir ne pourra avoir pour effet de porter les actions que la Société

détient en propre à un montant supérieur à 10% du nombre total d'actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement plus de 10 % de son capital social.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale prend acte que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital social, conformément aux dispositions légales.

Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'AMF, en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité d'intervenir par achat de blocs de titres. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital. Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 22 euros. En conséquence, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 22 euros s'élèverait à 26 093 540 euros, sur le fondement du capital social au 30 septembre 2008.

En cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou d'autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat, passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires, dans un rapport spécial à l'Assemblée Générale annuelle, les informations relatives à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par la présente résolution, notamment, pour chacune des finalités, le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées pour ces finalités, ainsi que les éventuelles réallocations à d'autres finalités dont elles ont fait l'objet.

Cette autorisation est conférée pour une période de dix huit mois à compter de la présente Assemblée Générale et se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale du 20 mars 2008.» Dans le cadre de cette autorisation, la Société a mis en place un programme de rachat d'actions pour lequel un descriptif du programme a été déposé à l'AMF le 27 février 2009.

#### Bilan du programme :

Nombres d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice et cours moyens des achats et des ventes :

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions démarré le 26 février 2009, 22 749 actions ont été directement achetées par la Société au cours moyen de 9,7907 euros.

Par ailleurs, en date du 12 août 2009, la société a acquis hors marché un bloc de 552 500 actions portant ainsi le nombre d'actions auto-détenues à 1 284 970 à compter de cette date. Enfin, dans le cadre du contrat de liquidité mis en œuvre au cours de l'exercice 2008-2009, 126 025 actions ont été achetées au cours moyen de 11,0469 euros et 135 324 actions ont été vendues au cours moyen de 11,0308 euros.

Le 17 septembre 2009, le conseil d'administration, sur délégation accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 mars 2008, a :

- approuvé la réduction du capital social par annulation des 1 284 970 actions auto-détenues
- réduit le capital social en le ramenant de 4 525 812,55 euros à 4 076 073,05 euros
- annulé les 1 284 970 actions auto-détenues dans le cadre du programme de rachat, affectées à l'objectif « annulation »

En suite de l'annulation des 1 284 970 titres auto-détenus, au 30 septembre 2009, le portefeuille des actions est constitué du solde du contrat de liquidité soit 4 900 actions au prix d'achat moyen de 14,5830 euros.

La valeur comptable de ce portefeuille est de 71 456,70 euros ; sa valeur marché s'établit à 73 402,00 euros (cours du 30 septembre 2009 : 14,98 euros l'action).

En outre, l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée pour le 15 Février 2010 se prononcera aux fins d'autoriser le Conseil d'Administration, pendant une période de 18 mois, à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce par le biais de la résolution suivante, reproduite dans son intégralité :

#### NEUVIÈME RÉSOLUTION : Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance

prise du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, à opérer en bourse ou autrement sur les actions de la Société.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société :

- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ;
- d'attribuer à titre gratuit des actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ;
- d'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
- de mettre à disposition les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement indépendant, notamment afin d'agir dans le cadre de l'animation du marché.

L'assemblée générale décide que le nombre de titres à acquérir ne pourra avoir pour effet de porter les actions que la Société détient en propre à un montant supérieur à 10% du nombre total d'actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement plus de 10 % de son capital social.

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital social, conformément aux dispositions légales. Les actions pourront être achetées par tous moyens et dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'AMF, en utilisant, le cas échéant, tous instruments financiers dérivés ou optionnels négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de manière significative la volatilité du titre.

La Société se réserve la possibilité d'intervenir par achat de blocs de titres. La Société se réserve la faculté de poursuivre l'exécution du présent programme de rachat d'actions en

période d'offre publique d'acquisition ou d'échange portant sur ses titres de capital.

Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 30 euros. En conséquence, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 30 euros s'élèverait à 34 790 769 euros, sur le fondement du capital social au 30 septembre 2009.

En cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou d'autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente

autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat, passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le conseil d'administration donnera aux actionnaires, dans un rapport spécial à l'assemblée générale annuelle, les informations relatives à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par la présente résolution, notamment, pour chacune des finalités, le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées pour ces finalités, ainsi que les éventuelles réallocations à d'autres finalités dont elles ont fait l'objet.

Cette autorisation est conférée pour une période de dix huit mois à compter de la présente assemblée générale et se substitue à celle donnée par l'assemblée générale du 20 mars 2008.

### 1.3 Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur à la date de ce jour :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
<b>Achat de titres :</b>	Montant d'achat autorisé :			
1/ dans la limite de 10 % du capital social pour leur attribution, annulation ou mise à disposition dans la cadre d'un contrat de liquidité	30 € soit au total		18 mois	-
2/ dans la limite de 5 % du capital social pour le paiement ou l'échange en cas de fusion, scission ou apport	38 792 670 €			
<b>Augmentations de capital :</b>	3 000 000 € Solde : 2 370 000 €		26 mois	PV CA du 13/05/2008 630 000 € pour 60 000 OBSAAR
Augmentation du capital avec suppression du DPS par émission d'actions ou de valeur mobilières donnant accès au capital ou titres de créances (à l'exception d'actions de préférence)	Montant nominal : 3 000 000 € Prix d'émission : = à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédent sa fixation – une décote max de 5 %		26 mois	-
Création de titres ou de valeur mobilières donnant accès au capital en cas d'OPE initiée par la société	Dans la limite de 10 % du capital social	4 000 000 €	26 mois	-
Emission d'actions en vue de rémunérer des apports en nature (titres ou valeur mobilières) avec suppression de DPS	Dans la limite de 10 % du capital social		26 mois	-
Fixation du prix d'émission unitaire en cas d'augmentation du capital social, avec suppression du DPS, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou titres de créances	Dans la limite de 10 % du capital social par périodes de 12 mois		26 mois	-
Augmentation du capital social par incorporation de réserves	1 000 000 €		18 mois	
Augmentation du nombre de titres en cas d'augmentation avec ou sans droit préférentiel de souscription	Dans la limite de 15 % de l'émission initiale		26 mois	
Consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	Dans la limite de 5 % du capital social au jour de la décision du conseil		26 mois	CA du 30/03/2009 478 000 options au prix unitaire de 9,59 €
Attribution gratuite d'actions émises ou à émettre au profit des salariés	Dans la limite de 5 % du capital social au jour de la décision du conseil		26 mois	

## 1.4 Titres non représentatifs du capital

A la date du présent document, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

## 1.5 Autres titres donnant accès au capital

### Options d'achat d'actions existantes ou de souscription d'actions nouvelles :

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société réunie le 20 septembre 2004 a autorisé et délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois et dans la limite des termes de la septième résolution adoptée par ladite assemblée, le pouvoir de déterminer, mettre en place et attribuer des options de souscription ou des options d'achat d'actions de la Société.

L'autorisation et la délégation ont été renouvelées lors de l'Assemblée Générale du 20 mars 2008.

#### • Plan du 10 novembre 2006 :

A l'occasion de sa séance du 10 novembre 2006, le Conseil d'Administration a décidé la mise en place, désigné les bénéficiaires et fixé les termes et conditions d'un plan d'attribution d'options de souscription d'actions nouvelles.

Les bénéficiaires de ce plan sont les personnes physiques ci-après désignées, en leur qualité de salariés de la Société et mandataires sociaux de la Société :

M. Marc LE DOZE, Directeur Financier, à hauteur de 50 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 50 000 actions nouvelles ;

M. Patrick COLOMBIE, Directeur des Opérations et de la Qualité, à hauteur de 40 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 40 000 actions nouvelles; en suite du départ de celui-ci ces 40 000 options ont été annulées ;

M. Serge BONNEFOI, Directeur des Ressources Humaines, à hauteur de 25 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 25 000 actions nouvelles ;

M. Jean-Claude LAVOREL en sa qualité de Président Directeur Général à hauteur de 400 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 400 000 actions nouvelles ;

M. Stanislas LAVOREL en sa qualité de Directeur Général Délégué à hauteur de 300 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 300 000 actions nouvelles.

Le prix de ces options a été fixé à 95% de la moyenne des premiers cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant le 10 novembre 2006 soit 9,681 € par option. Ces options peuvent être exercées au plus tôt en novembre 2008, 2009, 2010 et 2011, à raison de 25% du total d'options émises à chaque échéance, et au plus tard en novembre 2016.

Les options non encore exercées deviennent caduques en cas de départ de l'entreprise du bénéficiaire, sauf en cas d'invalidité ou de départ à la retraite.

L'exercice des options accordées aux salariés est conditionné à l'atteinte d'objectifs opérationnels liés à leur fonction dans l'entreprise.

Les actions émises en contrepartie de la levée des options devront impérativement être inscrites en nominatif pendant une durée d'au moins 2 ans, période durant laquelle elles seront incessibles.

Ce plan a été modifié lors du conseil d'administration du 30 mars 2009. En effet, ce plan prévoyait notamment en son article 6.7 que «les actions émises en contrepartie de la levée des options devront être inscrites au nominatif pendant une durée d'au moins deux ans à compter de la levée de l'option, durée pendant laquelle elles seront incessibles».

Le conseil d'administration a remplacé cette disposition par : «Les actions émises en contrepartie de la levée des options devront être souscrites au nominatif, et seront incessibles jusqu'à l'expiration d'un délai de 4 ans à compter de la date d'attribution des options, soit jusqu'au 20 novembre 2010».

#### • Plan du 4 octobre 2007 : annulé et remplacé par celui du 30 mars 2009, à savoir :

A l'occasion de sa séance du 30 mars 2009, le Conseil a décidé de faire bénéficier des termes du plan les personnes physiques ci-après désignées, en leur qualité de salariés de la société LVL Médical Groupe :

M. Lars UHLEN, Directeur Général de nos activités allemandes, à hauteur de 120 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 120 000 actions nouvelles ;

M. Larbi HAMIDI, Directeur des Opérations France, à hauteur de 60 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 60 000 actions nouvelles ;

Mlle Delphine VALE, Responsable Marketing, à hauteur de 28 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 28 000 actions nouvelles ;

M. Jean-Claude LAVOREL en sa qualité de Président Directeur Général à hauteur de 170 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 170 000 actions nouvelles ;

M. Stanislas LAVOREL en sa qualité de Directeur Général Délégué à hauteur de 100 000 options lui permettant de souscrire à l'émission de 100 000 actions nouvelles.

Le Conseil a décidé que chaque option donnera droit à une action de la société au prix de 9,59 € par action. Ce prix correspond à la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur le marché Euronext, lors des vingt séances de bourse précédant le jour du conseil.

Ces options ne peuvent être exercées qu'à l'expiration d'un délai

de deux ans, soit au plus tôt le 30 mars 2011, et dans un délai maximal de 5 ans à compter de la date d'attribution, soit au plus tard le 30 mars 2014. Les options qui n'auront pas été exercées à l'expiration de ce délai seront caduques de plein droit.

De même, les options non encore exercées deviennent caduques de plein droit en cas de départ de l'entreprise du bénéficiaire.

Par ailleurs, les options peuvent être levées de manière anticipée par un bénéficiaire en cas de décès, d'invalidité ou de départ en retraite.

L'exercice des options accordées aux salariés et aux mandataires dirigeants sociaux est également conditionné à la réalisation d'objectifs opérationnels liés à leur fonction dans l'entreprise.

Les actions émises en contrepartie de la levée des options devront impérativement être inscrites en nominatif ; elles seront incessibles jusqu'à l'expiration d'un délai de 4 ans à compter de la date d'attribution des options, soit jusqu'au 30 mars 2013.

### Récapitulatif des plans :

	Plan n°1	Plan n°2
Date du Conseil d'Administration	10/11/2006	30/03/2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	815 000	478 000
- dont mandataires sociaux	700 000	270 000
- dont salariés	115 000	208 000
Point de départ d'exercice des options	10/11/2008	30/03/2011
Date d'expiration des options	10/11/2016	30/03/2014
Modalités d'exercice	25% / an	Total ou partiel, en une ou plusieurs fois, librement par tranche minimum de 2 000 options
Prix de souscription	9,681	9,59
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009	0	0
Options de souscription annulées	40 000	0
Options de souscription restantes	775 000	478 000

### OBSAAR (Visa AMF n°08-084 en date du 14 mai 2008)

L'assemblée générale mixte du 20 mars 2008, dans le cadre de la 14<sup>ème</sup> résolution, a délégué au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à une ou plusieurs émissions de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le plafond de cette autorisation a été fixé à 3 000 000 euros en valeur nominale.

En vertu de la délégation visée ci-dessus, le Conseil d'administration de la Société a décidé dans sa séance du 13 mai 2008, de procéder à une émission d'obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant nominal total de l'ordre de 60 millions d'euros, et a subdélégué au Directeur Général le pouvoir de décider la réalisation d'une telle émission d'OBSAAR, d'en fixer les modalités, ainsi que, le cas échéant, celui d'y surseoir.

Le Conseil d'Administration, par décision en date du 13 mai 2008 a fixé les caractéristiques définitives de cette émission telles qu'elles figurent dans la note d'opération sur laquelle l'AMF a apposé le visa numéro 08-084 en date du 14 mai 2008 et a décidé de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un emprunt de 60 000 000 euros représenté par 60 000 OBSAAR d'une valeur nominale unitaire de 1 000 euros, chaque Obligation étant assortie de 30 BSAAR. Les Obligations sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris depuis le 12 juin 2008. L'emprunt obligataire est d'une durée de 5 ans, les Obligations devant être amorties selon l'échéancier suivant :

- 12 juin 2011 : 10 000 000 euros ;
- 12 juin 2012 : 20 000 000 euros ;
- 12 juin 2013 : 30 000 000 euros.

1 800 000 BSAAR ont été émis, pouvant donner lieu à terme (entre le 14 juin 2010 et le 13 juin 2015 inclus) à la création de 1 800 000 actions nouvelles, qui seront souscrites au prix de 21,88 euros chacune. Les BSAAR seront admis aux négociations sur le marché Euronext Paris à compter du 14 juin 2010.

OCEANE 2010 (visa COB n°00-1117 en date du 20 juin 2000 relatif aux OCEANE 2000/2005, dont la date d'amortissement a été reportée au 1<sup>er</sup> octobre 2010 par décision de l'assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2000/2005 en date du 27 juillet 2004) :

Il reste à ce jour 12 898 OCEANE 2010 en circulation, d'un montant nominal de 50,30 euros chacune, à échéance au 1<sup>er</sup> octobre 2010, lesquelles sont susceptibles d'entraîner la création de 12 898 actions nouvelles.

## 1.6 Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'options d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consenties par ces derniers portant sur des actions de la Société. De même il n'existe pas d'options d'achat ou de vente consenties par la Société portant sur les actions de ses filiales.

## 1.7 Évolution du capital social

### Répartition du capital au cours des trois derniers exercices en actions

Le dernier TPI a été effectué le 21 février 2007.

ACTIONNAIRES	31/12/2007		31/12/2008		31/12/2009	
	ACTIONS	% CAPITAL	ACTIONS	% CAPITAL	ACTIONS	% CAPITAL
Jean-Claude Lavorel	777 462	6,01	777 467	6,01	777 467	6,68%
Membres famille Lavorel	200 197	1,55	269 530	2,08	239 605	2,06%
JCL Finances (1)	2 297 169	17,76	2 443 909	18,90	3 043 436	26,13%
Ultimal (2)	1 443 100	11,16	1 443 100	11,16	1 359 225	11,67%
<b>TOTAL CONCERT FAMILLE LAVOREL</b>	<b>4 717 928</b>	<b>36,48</b>	<b>4 934 006</b>	<b>38,16</b>	<b>5 419 733</b>	<b>46,54%</b>
<b>TOTAL FAMILLE HABY (dont Gilbert Haby)</b>	<b>289 375</b>	<b>2,24</b>	<b>289 375</b>	<b>2,24</b>	<b>289 375</b>	<b>2,48%</b>
<b>CONCERT LAVOREL HABY</b>	<b>5 007 303</b>	<b>38,72</b>	<b>5 223 381</b>	<b>40,39</b>	<b>5 709 108</b>	<b>49,02%</b>
Malakoff Médéric Assurances	-	-	-	-	1 230 163	10,56%
URRPIMMEC	-	-	-	-	307 541	2,64%
<b>TOTAL MALAKOFF MEDERIC ASSURANCES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 537 704</b>	<b>13,20%</b>
<b>CONCERT LAVOREL MALAKOFF MEDERIC (3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 957 437</b>	<b>59,74%</b>
FCPE LVL Croissance (4)	18 505	0,14	19 680	0,15	22 630	0,19%
Autodétention	2 000	0,02	192 243	1,49	5 600	0,05%
Public (5)	7 903 085	61,12	7 495 589	57,97	4 370 881	37,54%
<b>TOTAL</b>	<b>12 930 893</b>	<b>100,00</b>	<b>12 930 893</b>	<b>100,00</b>	<b>11 645 923</b>	<b>100,00%</b>

## Répartition du capital au cours des trois derniers exercices en droits de vote exerçables

ACTIONNAIRES	31/12/2007		31/12/2008		31/12/2009	
	DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE	DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE	DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE
Jean-Claude Lavorel	1 469 173	9,00%	1 481 518	9,68%	1 481 518	9,68%
Membres famille Lavorel	465 127	2,85%	425 277	2,78%	425 277	2,78%
JCL Finances (1)	3 676 597	22,52%	4 346 150	28,40%	4 346 150	28,39%
Ultimal (2)	2 586 200	15,84%	2 500 200	16,34%	2 502 325	16,35%
<b>TOTAL CONCERT FAMILLE LAVOREL</b>	<b>8 197 097</b>	<b>50,22%</b>	<b>8 753 145</b>	<b>57,19%</b>	<b>8 755 270</b>	<b>57,20%</b>
<b>TOTAL FAMILLE HABY (dont Gilbert Haby)</b>	<b>578 750</b>	<b>3,55%</b>	<b>578 750</b>	<b>3,78%</b>	<b>578 750</b>	<b>3,78%</b>
<b>CONCERT LAVOREL HABY</b>	<b>8 775 847</b>	<b>53,76%</b>	<b>9 331 895</b>	<b>60,98%</b>	<b>9 334 020</b>	<b>60,98%</b>
Malakoff Médéric Assurances	-	-	1 230 163	8,04%	1 230 163	8,04%
URRPIMMEC	-	-	307 541	2,01%	307 541	2,01%
<b>TOTAL MALAKOFF MEDERIC ASSURANCES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 537 704</b>	<b>10,05%</b>	<b>1 537 704</b>	<b>10,05%</b>
<b>CONCERT LAVOREL MALAKOFF MEDERIC (3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 290 849</b>	<b>67,24%</b>	<b>10 292 974</b>	<b>67,24%</b>
FCPE LVL Croissance (4)	19 680	0,12%	22 630	0,13%	22 630	0,15%
Autodétention	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Public (5)	7 527 684	46,12%	4 415 127	28,85%	4 412 372	28,82%
<b>TOTAL</b>	<b>16 323 211</b>	<b>100,00%</b>	<b>15 304 406</b>	<b>100,00%</b>	<b>15 306 726</b>	<b>100,00%</b>

(1) JCL Finances est une Société holding détenue à 74,29 % par Jean-Claude Lavorel, dont le siège social est sis 34 avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 392 398 624.

(2) Ultimal S.A. est une Société Holding détenue à 99,9 % par JCL Finances, dont le siège social est sis 10 A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg, immatriculée au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg - RCS - section B numéro 62 891.

(3) Aux termes du pacte d'actionnaires d'une durée de 5 ans, signé le 1<sup>er</sup> octobre 2009 entre Messieurs Jean-Claude Lavorel, Stanislas Lavorel, les sociétés JCL Finances, Ultimal Sa, Malakoff Médéric et URRPIMMEC d'une part et la société LVL Médical Groupe d'autre part, les parties ont déclaré agir de concert

(4) Fonds Communs de Placement Entreprise "LVL Croissance" créé à l'effet de souscrire les actions LVL Médical émises dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société réservée aux salariés autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2001 et mise en œuvre par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 septembre 2001. Le FCPE "LVL Croissance" a fait l'objet d'un agrément par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro 07848.

(5) Au 31/12/08, Amber Master Fund détenait 25,04% du capital représentant 19,83% des droits de vote et UBS 5,36% du capital au 17.06.08 représentant 4,19% des droits de vote - Au 31/12/09, les sociétés Amber Master Fund et UBS ne détiennent plus aucun titre.

## Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les opérations survenues sur le capital social au cours des quatre derniers exercices :

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Nominal	Nombre total d'actions	Capital post opération
07/11/2005	Conversion de 2 000 OCEANE 2009	8 360	0,35	10 620 124	3 714 117,40
10/11/2006	Conversion de 1 000 OCEANE 2009	4 180	0,35	10 624 304	3 718 506,40
04/10/2007	Conversion de 682 346 OCEANE 2009	2 306 589	0,35	12 930 893	4 525 812,55
17/09/2009	Annulation de 1 284 970 actions (réduction de capital)	-	0,35	11 645 923	4 076 073,05

## 2 Principales dispositions statutaires

### 2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France comme à l'étranger :

- la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achat d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux, dans toutes Sociétés, affaires ou entreprises ;
- la gestion des services communs à disposition des sociétés filiales.

Et généralement toutes opérations immobilières, mobilières, financières, commerciales, industrielles, quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou annexes et susceptibles de faciliter le développement de la Société.

### 2.2 Mode d'exercice de la Direction Générale (article 18 des statuts)

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale, dans les conditions ci-après :

Le choix est opéré par le Conseil d'Administration statuant à la majorité absolue de tous ses membres.

L'option ainsi retenue peut être remise en cause annuellement, à l'issue de chaque Assemblée Générale annuelle délibérant sur les comptes sociaux et, le cas échéant, consolidés, relatifs à l'exercice social passé.

Les actionnaires et les tiers seront informés du choix opéré par le Conseil dans les conditions réglementaires applicables.

Lorsque la Direction Générale de la Société est assumée par le président du Conseil d'Administration, les stipulations ci-après relatives au Directeur Général lui sont applicables.

### 2.3 Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance (article 14 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société.

La durée de leurs fonctions est de six (6) années. Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Il doit y procéder en vue de compléter son effectif, dans les trois (3) mois à compter du jour de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

Les nominations ainsi effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Le mandat de l'administrateur coopté prend fin à l'expiration de celui de l'administrateur remplacé.

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président ; il détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Conseil peut également nommer un secrétaire, même en dehors de ses membres.

### 2.4 Droits et obligations attachés aux actions - Catégorie d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, conférant à leurs titulaires des droits identiques.

### 2.5 Forme des actions et identification des actionnaires (article 10 des statuts)

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de leur titulaire, sous réserve de la législation en vigueur et des présents statuts. Toutefois, tant que ces titres ne sont pas

intégralement libérés, ils sont obligatoirement au nominatif. La Société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires. A cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.228-2 du Code de Commerce, la Société pourra demander, contre rémunération à sa charge, communication à tout organisme habilité des renseignements relatifs à l'identité de ses actionnaires et des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, au nombre d'actions qu'ils détiennent et, le cas échéant, aux restrictions dont les titres peuvent être frappés.

## 2.6 Droit de vote double (article 13 des statuts)

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, le boni de liquidation et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statutaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois (3) ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou primes, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute cession ou transmission d'actions entraîne la perte du droit de vote double, sauf transmission à un ayant droit par suite de succession, liquidation de communauté de biens entre époux ou donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, laquelle n'interrompt pas le délai nécessaire à l'acquisition du droit de vote double. Le droit de vote attaché aux actions appartient, sauf convention contraire, à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

## 2.7 Assemblées Générales (article 22 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Le droit des actionnaires de participer aux assemblées générales est subordonné à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire dans toutes les assemblées. Il peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée conformément aux

dispositions légales et réglementaires applicables. Le Conseil d'Administration dispose de la faculté d'accepter les formulaires de vote et les procurations qui parviendraient à la Société au-delà de la date limite prévue par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration a la faculté de décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou autre moyen de télécommunication dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux (2) membres de l'assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales. Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Les assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l'Assemblée Générale Extraordinaire.

## 2.8 Dispositions susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Sous réserve du droit de vote double accordé à tout actionnaire détenant des actions entièrement libérées depuis au moins trois ans sous forme nominative, aucune clause statutaire ou règlement de l'émetteur n'est susceptible d'avoir pour effet de retarder, de différer ou empêcher le changement de contrôle de la Société.

## 2.9 Franchissements de seuils (article 12 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un nombre d'actions égal ou supérieur à un pour-cent (1 %) du capital ou des droits de vote ou un multiple de ce pourcentage, est tenu, dans les conditions définies à l'article L.233-7 du Code de commerce, de déclarer à la Société le nombre total d'actions qu'il possède par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette obligation de déclaration des franchissements de seuils est applicable aussi bien pour les franchissements de seuils à la hausse que pour les franchissements de seuils à la baisse.

Le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens du premier alinéa du présent article et indiquer la ou les dates d'acquisition.

Pour la détermination des seuils ci-dessus, il sera tenu compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L.233-9 et suivants du Code de commerce. A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la déclaration, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble cinq pour-cent (5%) au moins du capital en font la demande lors de cette assemblée. Dans ce cas, les actions privées du droit de vote ne retrouvent ce droit qu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la notification.

### 2.10 Modification du capital et des droits attachés aux actions (article 8 des statuts)

Toute modification du capital ou des droits attachés aux actions qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

### 2.11 Affectation des résultats (article 23 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour-cent (5 %) au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau.

### 2.12 Paiement des dividendes (article 24 des statuts)

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée Générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le Conseil d'Administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation par autorisation de justice. Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par le ou les commissaires aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions

nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur mise en paiement sont prescrits.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions. L'offre de paiement du dividende en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires. Le prix des actions ainsi émises est fixé dans les conditions prévues par la loi. Lorsque le montant des dividendes auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire peut obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant dans le délai d'un mois la différence en numéraire ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soule en espèces.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'Assemblée Générale, sans qu'il puisse être supérieur à trois (3) mois à compter de la date de celle-ci. Ce délai peut être suspendu, pour une durée ne pouvant excéder trois (3) mois, par décision du Conseil d'Administration, en cas d'augmentation de capital.

L'augmentation de capital est réalisée du seul fait de cette demande et ne donne pas lieu aux formalités prévues aux articles L.225-142, L.225-144, alinéa 2 et L.225-146 du Code de Commerce.

## 3 Nantissements

### 3.1 Nantissement des actions de la Société

Néant.

### 3.2 Nantissement du fonds de commerce ou des actifs

La Société a accordé un nantissement de premier rang au profit des porteurs d'Obligations 2008/2013 (voir Section 1.5 ci-dessus « Autres titres donnant accès au capital ») sur les actions des filiales suivantes :

- 98,01% des actions LVL Médical Centre Est,
- 97,40% des actions LVL Médical Corse,
- 99,67% des actions LVL Médical Est,
- 99,96% des actions LVL Médical Ouest,
- 99,88% des actions LVL Médical Paris et Nord,
- 99,70% des actions LVL Médical Sud, et
- 100,00% des actions LVL Médical Sud Ouest.

Voir également Chapitre 20 – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société – note 25.4 des annexes aux comptes consolidés au 30 septembre 2008.



# Contrats importants

Le Groupe n'a pas conclu de contrats significatifs au cours des deux dernières années autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.



# Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Néant



# Documents accessibles au public

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais auprès de la Société (par courrier ou sur le site internet [www.lvl-medical.com](http://www.lvl-medical.com)) ainsi que sur les sites internet de Actusnews ([www.actusnews.com](http://www.actusnews.com)) et de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable, peuvent être consultés au siège social de la Société.



# Informations sur les participations

Voir Chapitre 20 – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société - note 26 des annexes aux comptes sociaux au 30 septembre 2009.

# Lexique

## A

**Aérosolthérapie** : L'aérosolthérapie permet d'administrer un médicament sous forme d'un brouillard que le patient respire. Les fines gouttelettes qui composent ce nuage se déposent directement dans les voies respiratoires. Cette technique est notamment utilisée pour le traitement de la mucoviscidose et de l'asthme de l'enfant.

**AMD (Assistance médicale à domicile)** : L'AMD regroupe l'ensemble des services qui permettent à des patients de suivre leur traitement dans un environnement familial, et en toute sécurité, quelle que soit leur pathologie. Ce terme permet de ne pas faire l'amalgame avec le terme spécifique d'HAD (hospitalisation à domicile).

**Antibiothérapie** : Moyen thérapeutique pour venir à bout d'une infection. L'antibiothérapie intraveineuse est fréquemment utilisée dans le traitement de la mucoviscidose et de nombreuses pathologies infectieuses. L'administration du traitement se fait par perfusion au moyen d'un infuseur ou d'une pompe programmable ambulatoire. Portées sur soi, à l'abri des regards extérieurs, ces « pompes » à usage unique accompagnent le patient dans tous ses déplacements et sa vie quotidienne.

**Asthme** : Sensibilité anormale des bronches qui présentent une inflammation permanente et se spasmant de manière épisodique, en provoquant des crises d'étouffement passagères caractéristiques. 5 millions de Français sont atteints d'asthme.

## B

**BPCO (Broncho-Pneumopathies Chroniques Obstructives)** : Terme générique donné aux affections des bronches et des poumons, caractérisées par une diminution plus ou moins permanente du calibre des bronches. Sont inclus dans ce cas, la bronchite chronique, l'asthme et l'emphysème.

**BPDO (Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène)** : Ensemble de textes réglementaires régissant les conditions de distribution de l'Oxygène médicament, essentiellement axé sur la sécurité et la qualité. Ce document sert également au contrôle de cohérence entre la prestation réalisée et la prescription médicale.

**Bronchite chronique** : Inflammation des bronches caractérisée par une toux productive et se reproduisant au moins 3 fois par an pendant au moins 2 années consécutives et sans cause identifiée.

## C

**Cancer** : Le cancer est une maladie caractérisée par une prolifération cellulaire anormale au sein d'un tissu normal de l'organisme. Le cancer peut prendre la forme de tumeur ou affecter un système (par exemple, cancer du sang - leucémie -).

**Chimiothérapie** : Traitement par des substances chimiques essentiellement utilisées dans la cancérologie.

**Concentrateur (ou extracteur)** : Appareil électrique composé d'un compresseur d'air et d'un filtre moléculaire qui permet d'extraire et de concentrer l'oxygène de l'air ambiant. Largement utilisés pour l'oxygénothérapie de longue durée à domicile, les extracteurs modernes peuvent fournir de l'oxygène presque pur (95%) à des débits allant jusqu'à 5l/minute. Compacts et peu bruyants, relativement faciles à transporter, les extracteurs offrent le gros avantage d'une autonomie illimitée (sauf en cas de panne de courant...) d'un entretien quasi nul et d'un coût de fonctionnement extrêmement réduit.

**CPAP (prononcé CIPAP)** : Appareil de ventilation à pression positive continue à un seul niveau de pression, utilisé dans le traitement classique du syndrome d'apnées du sommeil. Administrée par l'intermédiaire d'un masque nasal ou bucconasal, la pression positive continue permet de maintenir les voies aériennes supérieures ouvertes en permanence aussi bien pendant l'inspiration que pendant l'expiration. Elle supprime donc les apnées et le ronflement et constitue le traitement de référence le plus efficace de ce type de pathologie.

## D

**Diabète (voir Insulinothérapie)** : Le diabète est une maladie due à un excès de sucre dans le sang. C'est une maladie chronique nécessitant un traitement quotidien à vie. Le diabète entraîne différentes complications dont la fréquence et les conséquences peuvent être réduites avec une bonne prise en charge. Le diabète insulino-dépendant (type 1 ou DID) représente 10 à 15% des cas. Le diabète non insulino-dépendant (type 2 ou DNID) représente, quant à lui, 85 à 90% des cas. Le traitement du diabète de type 1 se fait par injection d'insuline, soit de façon discontinue, soit continue au moyen d'une pompe, alors que le traitement du diabète de type 2 repose sur les anti-diabétiques oraux. Le régime alimentaire et les hypoglycémifiants oraux interviennent également dans la prise en charge du diabète.

**DID (Diabète Insulino-Dépendant)** : Diabète de type 1. Présent principalement chez des sujets jeunes : enfants, adolescents, ou adultes avant quarante ans, ce diabète est appelé insulino-dépendant car la vie du diabétique dépend d'injections d'insuline. Il a pendant longtemps été désigné « diabète maigre » car le manque sévère en insuline conduit à un amaigrissement.

**DNID (Diabète Non Insulino-Dépendant)** : Diabète de type 2. Il en existe plusieurs types. Le DNID de la maturité ou diabète gras classique est le plus fréquent. Il débute vers la cinquantaine chez des sujets en surpoids ou obèses.

**Diffuseur ou Infuseur** : Dispositif portable permettant l'administration d'une perfusion intraveineuse à domicile.

**Dyspnée** : Difficultés à respirer au repos ou à l'effort.

# E

**Escarre** : Nécrose de la peau entraînant une ulcération parfois très profonde qui peut être consécutive à un alitement avec immobilisation prolongée. Les escarres surviennent toujours au point d'appui (fesses, bas du dos, ou talon) et sont dues à l'interruption de la circulation sanguine superficielle en rapport avec la pression du poids du corps sur le plan du lit.

# G

**Gastrostomie** : intervention consistant à réaliser, au niveau de l'abdomen, un orifice faisant communiquer l'estomac avec l'extérieur. Elle nécessite une incision de la paroi abdominale. Cette intervention a pour but de mettre en place une sonde qui permettra d'introduire l'alimentation directement dans l'estomac.

# H

**HAD** : Hôpital sans mur.

**Infections nosocomiales** : Il s'agit d'infections contractées dans un établissement de soins. Une infection est considérée comme telle lorsqu'elle était absente au moment de l'admission du patient. Lorsque l'état infectieux du patient à l'admission est inconnu, l'infection est classiquement considérée comme nosocomiale si elle apparaît après un délai de 48 heures d'hospitalisation. Ce délai est cependant assez artificiel et ne doit pas être appliqué sans réflexion.

# I

**Insuffisance respiratoire** : Incapacité des poumons à apporter suffisamment d'oxygène et à éliminer suffisamment de gaz carbonique pour satisfaire les besoins élémentaires de l'organisme. L'insuffisance respiratoire se traduit donc par une anomalie de la concentration des gaz du sang à la ponction artérielle ; taux d'oxygène dans le sang dit  $PaO_2$  = ou  $<$  à 60 mm Hg et ou taux de gaz carbonique  $>$  à 42 mm de Hg. Elle peut être aiguë si elle est accidentelle et réversible (pneumonie ou crise d'asthme par exemple), chronique si elle résulte d'une maladie broncho-pulmonaire évolutive et irréversible (bronchite chronique tabagique ou emphysème par exemple). L'insuffisance respiratoire confirmée implique un traitement par oxygénothérapie et éventuellement ventilation assistée.

**Insulinothérapie** : L'insulinothérapie permet de traiter les personnes diabétiques par l'administration d'insuline. L'insuline est administrée par voie sous-cutanée profonde, soit par injection, soit par pompe. L'insuline a pour principale fonction de contrôler et de réguler le taux de sucre dans le sang. On distingue le diabète insulino-dépendant (type 1) et le diabète non insulino-dépendant (type 2). Le traitement par pompe à insuline portable concerne les diabétiques de type 1 (insulino-dépendant) et présente l'avantage de préserver le mode de vie de la personne tout en lui garantissant une totale sécurité avec un meilleur équilibre glycémique.

# J

**Jéjunostomie** : Intervention chirurgicale consistant à relier directement le jéjunum à la peau (jéjunum = partie de l'intestin grêle située entre le duodénum et l'iléum), afin de pouvoir alimenter un malade dans certains cas.

# L

**LPPR (ex-TIPS)** : Abréviation signifiant Liste des Produits et Prestations Remboursables prévues à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

# M

**Mucoviscidose** : Maladie génétique, caractérisée par une viscosité excessive des sécrétions muqueuses (surtout du tube digestif et des bronches), un mauvais fonctionnement du foie et du pancréas

**Myopathie** : Affection du système musculaire.

# N

## Nutrition artificielle ou nutrition

**« clinique »** : La nutrition artificielle intervient lorsque la personne ne peut pas se nourrir par voie orale. Elle permet d'apporter au patient un complément nutritionnel ou, dans certains cas, elle remplace tout autre type d'alimentation. On distingue :

- La nutrition parentérale (ou NPE) permet de s'alimenter par voie intraveineuse (perfusion).
  - La perfusion simple (hydratation + électrolytes)
  - La perfusion de poches « industrialisées » standard (fournies par la pharmacie hospitalière)
  - La nutrition parentérale spécifique soumise à une législation particulière et réservée à des autorisations hospitalières.
- La nutrition entérale (ou NE) est l'introduction dans le tube digestif d'une alimentation liquide au moyen d'une sonde. La nutrition entérale est utilisée dans de nombreuses pathologies comme la maladie de Crohn, l'insuffisance respiratoire, rénale ou hépatique, la mucoviscidose, les colites...

# O

**Ordonnance** : Document formalisé par lequel le praticien certifie la nécessité d'un type de prise en charge. Ce document a une double implication : tarifaire et médico-légale.

**Oxygène médical** : Oxygène à usage médical fabriqué industriellement dans un établissement pharmaceutique et répondant aux normes de la monographie de la pharmacopée européenne. Il recouvre une forme liquide ou gazeuse.

**Oxygène liquide** : oxygène stocké à l'état liquide à  $-183^{\circ}\text{C}$  dans un réservoir fixe, associé à un réservoir portable pour la déambulation. Oxygène gazeux : gaz comprimé sous pression, principalement utilisé en source de secours ou en complément d'un appareillage en concentrateur pour permettre la déambulation.

**Oxygénothérapie** : Administration thérapeutique d'oxygène. L'oxygène est délivré sous différentes formes telles que les cuves d'oxygène liquide, les concentrateurs fonctionnant sur secteur ou encore les bouteilles d'oxygène gazeux. Il existe des systèmes portatifs favorisant la déambulation et permettant le maintien d'un lien social. L'oxygénothérapie est utilisée pour différentes pathologies.

# P

**Perfusion** : Introduction d'une substance médicamenteuse dans l'organisme par une voie veineuse périphérique ou profonde.

**PNI** : Perfusion, Nutrition, Insulinothérapie.

**Protocole** : Description précise d'un traitement à partir d'une prescription médicale.

# R

**Respirateur (ou ventilateur)** : Appareil utilisé pour pratiquer la ventilation artificielle d'un patient, capable d'insuffler de manière rythmique un certain volume d'air dans les voies aériennes du patient. On parle de respirateur volumétrique si l'appareil s'arrête quand il a insufflé un volume déterminé. On parle de respirateur barométrique (ou pressionnel) si l'appareil s'arrête quand il a atteint une pression d'insufflation déterminée.

# S

**SAS (Syndrome d'Apnées du Sommeil)** :

Trouble de la respiration pendant le sommeil se traduisant par des arrêts respiratoires (10 à 30 secondes, voire plus) qui se répètent très fréquemment avec régularité pendant toute la durée de la nuit. Le syndrome d'apnées du sommeil est l'association de ces arrêts respiratoires nocturnes et d'une somnolence anormale dans la journée due à la mauvaise qualité du sommeil provoquée par des micro réveils incessants. Généralement imputable à une obstruction du pharynx pendant le sommeil, le SAS survient le plus souvent chez des sujets ronfleurs et obèses avec un cou très court. Elle se traite par l'utilisation à domicile pendant le sommeil d'un appareil de ventilation à pression positive continue (VPPC en français ou CPAP en anglais).

**Sonde** : Dispositif destiné à être introduit dans un orifice, permettant le passage de l'air (sonde endotrachéale) ou de liquide (sonde gastrique).

**Sonde nasogastrique** : sonde introduite par le nez et amenée dans l'estomac (utilisée en nutrition entérale).

**Sonde nasojéjunale** : sonde introduite par le nez et amenée dans l'intestin.

**Sonde nasoduodénale** : sonde introduite par le nez et amenée dans le duodénum (segment initial de l'intestin grêle).

# T

**T2A** : (Tarification à l'Activité)

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004, la tarification à l'activité introduit un changement dans le mode de financement des établissements de santé en renforçant la notion de « productivité médicale ». Tous les actes réalisés par les médecins sont notés avec un code spécifique. Chaque acte valorise une activité particulière.

**Tiers payant** : Système qui permet au patient une dispense d'avance de frais. La CPAM prend alors directement en charge une partie du règlement de la prestation et des médicaments.

**Ticket modérateur** : Le ticket modérateur est la part financière qui reste à la charge du patient après le remboursement de l'Assurance Maladie.

# V

**Ventilation assistée** : La ventilation désigne l'ensemble des techniques instrumentales permettant d'assurer artificiellement la ventilation en cas de défaillance de celle-ci ou de paralysie des muscles respiratoires. On parle alors de ventilation artificielle et on distingue la ventilation dite invasive (VI) par l'intermédiaire d'une sonde d'intubation ou d'une canule de trachéotomie et la ventilation non-invasive (VNI) par l'intermédiaire d'un simple masque.

**VPPC (Ventilation par Pression Positive Continue)** : Traitement de référence du syndrome des apnées du sommeil par ventilation par pression positive continue permet de maintenir une perméabilité permanente des voies aériennes supérieures pendant la nuit.



**LVL Médical** Groupe

Cité Internationale | 44 quai Charles de Gaulle | 69463 Lyon Cedex 06

Tél. +33 (0)4 26 68 68 68 - Fax +33 (0)4 26 68 68 69 | [www.lvl-medical.com](http://www.lvl-medical.com)